13 DÉCEMBRE 2012 N°50
DÉPOT : BRUXELLES X

Pleinchamp

HEBDOMADAIRE DE LA FÉDÉRATION WALLONNE DE L'AGRICULTURE

FWA

PÉRIODIQUE D'INFORMATION AGRICOLE DIFFUSÉ LE JEUDI AUPRÈS DE TOUS LES EXPLOITANTS AGRICOLES DE WALLONIE
Chaussée de Namur, 47 B-5030 - Gembloux - Tél. : 081 60 00 60 - Fax : 081 60 04 46 - email : pleinchamp@fwa.be - www.fwa.be

CETTE SEMAINE

- Productions végétales : compte-rendu de l'assemblée sectorielle 2-4
- Dossier Natura2000 5-12
- Les pages de l'UAW 13-16
- Pöttinger s'installe en Belgique 18
- Du lombricompost à l'échelle industrielle 19
- Identification correcte des porcins 20
- Baisse de la production mondiale des céréales 21
- Zwischen Eupen und Sankt-Vith 22
- Marchés 23

ÉDITO

La FWA dans l'action

Des Assemblées sectorielles décentralisées. Un travail de fond. Des contacts politiques multiples. Des élections statutaires (Namur et Luxembourg) en préambules au renouvellement du Président de la Fédération Wallonne de l'Agriculture. L'actualité de notre mouvement est particulièrement riche en cette fin d'année 2012.

Yvan Hayez

Durant les trois dernières semaines, la Fédération Wallonne de l'Agriculture a organisé des Assemblées sectorielles décentralisées. Les trois piliers de notre économie agricole régionale étaient au cœur des débats. De fait, après une première assemblée sur la viande bovine organisée à Grimbiémont (province de Luxembourg), c'est le secteur laitier à Mignault (province du Hainaut) et le secteur des grandes cultures à Avin (province de Liège) qui ont concentré nos préoccupations.

A chaque fois, un thème central dans notre réflexion : comment former et assurer le revenu des agriculteurs dans une Politique Agricole Commune en pleine mutation et ce pour l'ensemble des secteurs de production? Ces assemblées avaient également pour vocation de préparer l'Assemblée annuelle de la FWA qui se tiendra le 6 février prochain. Au cours de celle-ci, les services de la Fédération et son nouveau Président présenteront la synthèse des travaux réalisés et formuleront par secteur de production des recommandations qui réaffirmeront les priorités de notre organisation sur ces dossiers essentiels.

Mais dès à présent, quels sont les premiers enseignements que l'on peut tirer de ces trois assemblées ? Sur la forme tout d'abord. Chacune des assemblées a connu un incontestable succès de participation. Nous adressons nos plus vifs remerciements à l'ensemble des participants. Le niveau globalement très élevé de la qualité des exposés a été salué par tous. Merci également aux orateurs pour leur contribution et en particulier aux collaborateurs du service de gestion de la Fédération (CGTA) qui lors de chaque assemblée ont objectivé de manière chiffrée les réalités des thématiques abordées. Enfin, nous pouvons nous réjouir de la qualité des débats à chaque fois marqués par un esprit positif et constructif.

Sur le fond, et sans anticiper sur le contenu des rapports qui seront fait lors de notre assemblée annuelle, nous pouvons faire les constats suivants. La dégradation du revenu agricole n'est pas une fatalité. Malgré les importantes mutations de la Pac, des pistes de solutions existent. Elles sont multiples, que ce soit à titre individuel ou collectif, qu'elles concernent les charges de production ou les conditions de mise en marché. L'évolution de la Politique Agricole Commune voulue par une majorité de la classe politique européenne nous force à cette remise en question. Nous avons encore pu le constater récemment lorsque des producteurs laitiers sont allés légitimement manifester leur désarroi à Bruxelles.

Sur le fond, nous comprenons leurs revendications. La FWA, elle-même, a manifesté en 2008 et 2009 en réclamant de la part de l'Europe une politique plus efficace en matière de régulation des marchés agricoles. Mais force est de constater que l'Europe ne veut plus, ou très peu, se préoccuper de ces aspects, ce que nous continuons à considérer comme une erreur, mais qui ne doit pas nous empêcher de chercher à développer des alternatives. C'est la raison pour laquelle la FWA continue à participer aux réunions de la concertation chaîne qui réunit l'ensemble des maillons de la filière et ce même si les discussions sont (trop) longues et difficiles.

suite en page 2

ACTION AVANT SAISON 2013
PARTICIPEZ À LA GRANDE ACTION AVANT SAISON MAIS
Cherchez www.limagrain.be et faites votre choix parmi:
Les variétés en maïs ensilage LGAN les plus fortes:
LG 30.211, LG 30.218, LG 30.224, LG 30.225 et LG 30.270
Les variétés en maïs grain les plus fortes:
ES MARCO, ES DARINHA et LG 30.222
www.limagrain.be
LG

suite de la page 1

Sur la forme, la FWA, en tant que structure, ne s'est pas associée à la manifestation pour la simple raison qu'elle n'a pas été sollicitée comme coorganisatrice sans qu'il ne faille nourrir au-delà de cette libre décision une vaine polémique. Rappelons, pour clôturer le sujet, que le Comité Directeur Syndical de la FWA a exprimé son soutien sans réserve aux producteurs, membres comme non membres, qui souhaitaient se rendre à Bruxelles.

Tout en poursuivant son travail de fond pour dégager des solutions durables à la problématique du revenu agricole, la FWA agit également pour essayer d'obtenir des mesures plus ponctuelles qui permettraient d'alléger les difficultés des secteurs en crise. C'est dans cet esprit que nous avons sollicité et confirmé par écrit notre demande auprès du Ministre Di Antonio d'examiner la possibilité d'octroyer une franchise d'an an garantie par la Région pour le remboursement des crédits des agriculteurs dont les secteurs d'activité connaissent des difficultés. A défaut d'une solution structurelle, cette mesure permettrait d'alléger des difficultés de trésorerie bien réelles.

Par ailleurs, suite à la crise de 2008, l'AgroFront (ABS, BB, FWA) avait obtenu du Ministre des Finances de l'époque, Didier Reynders, une réduction de 16,5% à 12,5% du taux de taxation sur les DPU et les primes vaches allaitantes, une défiscalisation totale de l'aide à l'investissement pour les personnes physiques et une défiscalisation à 5% des aides à l'investissement pour les sociétés. Cette mesure représentait un allègement fiscal pour le secteur agricole belge de 60 millions d'euros sur trois ans. La mesure a été prolongée en 2011 et doit en principe s'achever fin de cette année. Considérant cette échéance et les difficultés persistantes du secteur agricole de notre pays, l'AgroFront a sollicité dès septembre la Ministre fédérale de l'Agriculture, Sabine Laruelle, pour une nouvelle reconduction de la mesure. Cette dernière a donné suite à notre demande en interpellant son collègue du Gouvernement fédéral, Steven Vanackere, actuel Ministre des Finances, tel qu'elle nous le signifiait dans un courrier en date du 20 septembre dernier.

Le mois dernier, lors d'une rencontre entre l'AgroFront et le Ministre Vanackere, qui précédait le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement pour la confection du budget européen, le Ministre des Finances nous a confirmé son avis favorable pour la reconduction de la mesure. Nous apprenons cette semaine par voie de communiqué de presse que « Le cdH demande une prolongation des mesures d'exonération fiscales pour les agriculteurs ». Nous apprécions ce soutien à nos revendications.

Dans le dernier mois qui vient, notre Fédération va tourner une page. En effet, notre Président, René Ladouce, arrive au terme de son troisième et dernier mandat tel que le prévoit nos statuts. René aura consacré neuf années au service de la profession avec une disponibilité de tous les instants qui force l'admiration.

Comme le prévoient nos statuts, nous avons adressé aux membres du Conseil Général un courrier les invitant à soutenir les candidatures de leur choix. En effet, pour pouvoir se présenter à l'élection du poste de Président de la FWA, tout candidat membre de la FWA en règle de cotisation doit bénéficier d'un soutien de minimum 20 membres du Conseil Général, ces derniers détenant leur mandat des Sections Locales. C'est bien la base qui élit le Président de la FWA.

A ce jour, six candidats potentiels se sont déclarés. Du jamais vu qui traduit la vitalité démocratique de notre mouvement.

La semaine dernière, chacun des six candidats potentiels a eu l'occasion de se présenter devant le Conseil Général. A nouveau, ce fut un bel exercice de démocratie auquel est viscéralement attaché notre mouvement. Un prolongement à ces présentations paraîtra sous peu dans les colonnes de Plein Champ.

Si les hommes passent, les structures restent.

La FWA poursuivra sans relâche ses missions de représentation et de défense professionnelle dans le respect de ses structures et aux services de ses membres.

Productions végétales: attention aux coûts et à la volatilité

Avec des prix de marché soutenus, la situation est, pour l'instant, bien moins problématique dans le secteur des productions végétales que dans celui du lait ou de la viande. Tout va-t-il pour autant pour le mieux ? La présence massive des producteurs à l'assemblée sectorielle « Productions végétales » qui s'est récemment tenue à Avin (Hannut), tend à prouver le contraire. C'est que parallèlement aux prix de vente, les coûts de production ont, eux aussi, une nette tendance à la hausse. Et surtout, dans un contexte de grande volatilité, on n'est nullement à l'abri d'un effondrement des cours. Plus que jamais, une gestion rigoureuse est à l'ordre du jour.

Bernard Kersten

Christine Gonnay, Présidente Provinciale de la FWA.

Si c'est à Christine Gonnay, présidente provinciale de la FWA, qu'il revenait d'accueillir les nombreux participants, c'est Philippe Van Wonthergem, président de la commission « Grandes cultures » de notre organisation, qui s'est chargé d'introduire le sujet. Avec des prix de marché actuellement soutenus, tout va-t-il pour le mieux en production végétale ? Si la situation est effectivement moins préoccupante que dans d'autre secteur, il faut cependant se garder de chanter victoire. D'une part, les coûts ont sérieusement progressé et d'autre part les prix sont à présent sujet à une grande volatilité. Il est donc plus que jamais indispensable d'être pointu.. Et puis, selon les productions et les situations de chacun, on observe de grandes disparités.

Les coûts en hausse

Avec quelques 1600 comptabilités, le Centre de Gestion de et de Technique Agricole de la FWA (CGTA) dispose d'une bonne vue d'ensemble de la situation économique des exploitations agricoles et de leur évolution.

Avec la verve qu'on lui connaît, Michel Mathieu a présenté la situation pour les productions végétales.

En terme de production, exprimée en €/ha, on ne sera pas surpris d'apprendre qu'après une année 2007 plutôt favorable, les années 2008 et 2009 ont été beaucoup plus difficiles avant qu'un redressement ne s'amorce en 2010, confirmé en 2011. Cette dernière année se révèle par ailleurs la meilleur du dernier quinquennat. On pourrait donc penser que tout va pour le mieux.

Ce serait vrai si dans le même temps les dépenses n'avaient pas, elles aussi, suivi une courbe ascendante.

Les « charges opérationnelles affectées », c'est à dire en français courant les semences, engrais, phytos et travaux d'entreprise sont passées en 5 ans de 600 à 700 €/ha, soit 16% de hausse. Ce sont les engrais qui ont le plus haussé (+ 29%), même si on observe des variations annuelles erratiques, suivi par l'entreprise (+ 20%) et les semences (+17%) tandis que les dépenses en protection des plantes ont progressé de seulement 2%.

L'évolution des charges de structure (fermage, énergie, entretien et autres frais généraux) a été plus irrégulière mais sur 5 ans ces dernières ont cependant progressé de 11%.

Si outre les charges opérationnelles et celles de structure, on tient compte des annuités, on obtient alors le cash-flow. En appliquant ce petit exercice à une ferme de culture on en arrive à des variations annuelles impressionnantes. Ainsi, en 2007 avec un bon niveau de production et des charges relativement limitées, le cash/flow par ha atteignait 43% de la valeur de production. En 2009 par contre, ce cash-flow atteignait péniblement 3% !

Si on observe les charges dans leur ensemble on note que les frais de mécanisation (amortissement du matériel, entretien, entreprise) constituent le plus gros poste avec 38% des charges. Les intrants (semences, engrais et phytos) représentent ensemble 36%, le fermage 17%, l'énergie 6%.

Bonne gestion

Michel Mathieu s'est également livré à un exercice intéressant consistant à comparer, en froment sur 5 ans, les différentes données entre les producteurs les plus performants (le quart supérieur) et les moins performants (le quart inférieur).

Au niveau des rentrées, on observe une différence significative tant au niveau des rendements (9.707 kg/ha contre 8420 kg/ha) que du prix de vente (178 €/T contre 156). Les plus performants ont-il pour la cause investit davantage en protection phytosanitaire ? Pas du tout (179 €/ha contre 181). Sans doute ont-ils mieux maîtrisé le choix du produit et surtout la date d'application. Ce n'est pas davantage du coté des dépenses en semences qu'il faut chercher la différence (84 contre 87) et encore moins en engrais où les plus performants dépensent 138 €/ha quand les moins performants en dépensent 188. La différence peut s'expliquer entre autre par le choix du type d'engrais mais aussi par le moment de l'achat, en fonction de la trésorerie (comme pour le prix de vente),

On relève également une différence non négligeable au niveau des frais de mécanisation. Les plus performants ont des dépenses supérieures en énergie, amortissement de matériel et entretien largement compensées par des travaux par entreprises nettement inférieurs.

Michel Mathieu, Directeur du CGTA

Philippe Van Wonthergem, Président de la commission « Grandes cultures » de la FWA

Importateur de sucre

Alexander Krick, secrétaire général adjoint de la Confédération internationale des betteraviers européens (CIBE) a brossé un large portrait de la problématique du marché du sucre, en Europe et dans le monde.

En l'espace de quelques années seulement, la réforme « sucre » a considérablement modifié la donne en Europe. Cinq pays sur 23 ont totalement arrêté la production betteravière tandis

suite en page 3

LE MOTEUR DU RUMEN
PROTEN
• Azote soluble + protéines protégées 24% + minéraux vitaminés
• Rumen et Proten produisent les protéines nécessaires à la croissance - viande et élevage - de tous les bovins.
- Pour les femelles : 1 à 2 Kg Proten + fourrages jusqu'au premier vêlage.
- Pour les mâles : de 8 à 16 mois - Proten à disposition (3 Kg environ de moyenne) + fourrages jusqu'à la finition.
• 0,220 € (8,87 BEF) départ usine
S.A. 4 EPIS > 4219 AMBRESIN - WASSEIGES > Nico : 0495/220 273

suite de la page 2

Alexander Krick, Secrétaire général adjoint de la CIBE.

que 5 autres états membres réduisaient leur production de plus de 50%. Même les pays les plus compétitifs ont réduit leur production. Pas moins de 138.000 planteurs ont abandonné la culture de la betterave sucrière. La surface consacrée à cette culture qui était encore il y à peine 10 ans de 2,3 millions d'hectares a chuté à 1,4 millions d'ha en seulement 6 ans.

La production a évidemment chuté et la position de l'Europe sur le marché mondial s'est radicalement modifiée : de 2ème plus gros exportateur, l'UE est devenue 2ème plus gros importateur net ! Nous important aujourd'hui l'équivalent de 15% de notre consommation de sucre, soit environ 3 millions de tonnes.

Pour le maintien des quotas

Si pour la Commission européenne, la fin prochaine du régime sucre est un acquit, la CIBE ne partage pas du tout ce point de vue et se bat pour assurer la pérennité du système, et par-là, celle de la filière sucre en Europe.

Selon diverses études, l'abolition des quotas entraînerait une baisse de prix (et donc une baisse de revenu des planteurs), une baisse de la production et une augmentation des importations.

Pour l'OCM sucre post 2015, la position de la CIBE tient en 7 points :

- Prolonger les dispositions sucre actuelles au moins jusqu'en 2020, y compris quota et prix minimum de la betterave
- Préserver et renforcer notre cadre contractuel, y compris les accords interprofessionnels
- Préserver les outils de gestion de marché (hors quota, report, retrait) et les consolider afin d'assurer l'approvisionnement du marché ("remise sur le marché de hors-quota").
- Améliorer la mise en oeuvre et le timing des mesures de marché.
- Abolir la taxe à la production (€12/t de quota sucre) à partir de 2015/2016.
- Adopter des politiques commerciales compatibles avec l'OCM sucre
- Proposer un rapport en 2018 d'analyser les développements des marchés mondiaux et de l'UE et discuter de l'OCM post-2020, en particulier les relations interprofessionnelles.

La position de toutes les parties prenantes est évidemment très différente selon qu'il s'agit de l'industrie utilisatrice du sucre, des producteurs d'isoglucose, des raffineurs de sucre brut importé etc.

On observe un soutien majoritaire pour le prolongement des dispositions sucre actuelles jusqu'en 2020 ainsi d'ailleurs que pour l'introduction de la remise sur le marché du hors quota

Actuellement au sein du conseil, si Etats membres sont favorables à l'abolition des quotas en 2015, 14 ont une position inverse.

La CIBE continue donc à se battre pour le maintien du régime sucre et continue à croire au maintien des quotas, au moins jusqu'en 2020 et même au-delà.

Un marché de plus en plus volatil

Jean Wart, chef de produits céréales est formel : la volatilité est plus que jamais à l'ordre du jour et on peut s'attendre à des fluctuations de prix toujours plus fortes et des revirements toujours plus rapides et inattendus. Dans cette optique, le marché à terme permet au producteur de sécuriser son revenu.

Lorsqu'on évoque les risques agricoles, si on pense d'abord aux risques climatiques, biologiques et sanitaires, un autre type de risque tout aussi incontrôlable et pouvant avoir des effets aussi dévastateurs sur le revenu du producteur devient de plus en plus fréquent. Il s'agit du risque de variation des prix, lié à l'instabilité de plus en plus forte des marchés agricoles.Les réformes successives de la PAC ont conduit au démantèlement du système de prix garanti, exposant ainsi le secteur agricole à un risque accru de variations des prix.

Jusqu'il y a quelques années cependant, ces variations restaient « gérables ». Ce n'est hélas plus du tout le cas. Au cours des 5 dernières années ont a assisté à des fluctuations aussi spectaculaires que soudaines et inattendues.

Prenons l'exemple symptomatique du froment. En Avril 2007 il était coté à 130 €/T et en septembre il atteignait un premier record absolu de 285 €. Cela représente, en l'espace de seulement 5 mois, une progression de 120% soit 6 x plus qu'entre 2000 et 2003 ! Après un premier repli dans les mois qui ont suivi il a de nouveau battu tout les records en mars 2008 avant de plonger à 125 € en décembre 2008. Et depuis 2010, ce mouvement de yo-yo a repris de plus belle.

Tout le monde aujourd'hui s'accorde à dire que les fluctuations risquent bien d'encore augmenter, tant en amplitude qu'en fréquence. Quant aux prévisions, elles sont plus que jamais aléatoires.

Jean Wart, Chef de produits céréales à la SCAM.

Les causes de cette volatilité croissante sont multiples et s'additionnent.

En premier lieu, on citera la part croissante qu'ont pris dans les exportations mondiales les pays de l'hémisphère sud comme l'Australie et l'Argentine ou encore les pays de la Mer Noire. Ces pays représentent 40 % du commerce mondial ces 5 dernières années. Or, essentiellement pour des raisons climatiques, leur production connaît de fortes fluctuations en comparaison de celles que l'on enregistre chez les exportateurs historiques que sont l'Europe et les Etats-Unis.

La variabilité des exportations de la Russie, de l'Ukraine et du Kazakhstan est considérable.

Cette instabilité ''structurelle'' des exportations des pays du bassin de la Mer Noire est une des causes majeures des évolutions erratiques des cours mondiaux ces derniers temps.

La diminution relative des stocks constitue une autre raison de la volatilité des cours. La consommation est en croissance constante. Ainsi, entre 1980/84 et 2006/10, les utilisations de blé dans le monde sont passées de 456 MT à 636 MT. Cela représente un bond de 39 % et il faut noter qu'il n'a pas été totalement compensé par l'accroissement de la production. Dans le même temps, le niveau des stocks n'a pas évolué, dégradant ainsi le ratio stock/consommation. Les stocks sont donc moins en mesure que par le passé de jouer leur rôle tampon.

Parmi les causes de la volatilité croissante, citons également la dépendance accrue des pays importateurs vis-à-vis du commerce international. La zone constituée pour l'essentiel du Proche et Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, a réalisé à elle seule, près de 50 % des importations de blé en 2010/2011.Enfin, nous ne serions pas complet sans ajouter que l'arrivée ces dernières années d'acteurs financiers « extérieurs» au monde agricole sur les marchés à terme a encore amplifié le phénomène.

Sécuriser son revenu avec le marché à terme

Bien qu'il se soit hasardé à prévoir des prix soutenus jusqu'en février 2013, Jean Wart avoue bien humblement qu'il est plus que jamais incapable de prévoir l'évolution des cours.

Les facteurs entrant en ligne de compte sont tellement nombreux et incontrôlables que les prévisionnistes les plus avertis se plantent régulièrement. Faut il encore rappeler qu'en 2007/08, bien qu'incapables de prévoir la hausse importante que l'on venait de connaître, les analystes étaient unanimes pour nous annoncer une décennie au moins de prix élevés. Il n'a hélas pas fallu très longtemps pour vérifier la fragilité de cette prévision.

De nombreux facteurs aussi instables qu'imprévisibles influencent le marché, qu'il s'agisse du cours du baril du pétrole, du coût du fret maritime (actuellement au plus bas), de la parité euro/dollar ou encore de décisions politiques (embargo, taxe à l'exportation).

Tout cela impose une grande prudence dans l'analyse des orientations de marché.

dernières semaines on a observé en froment une variation de 70€/t soit une incertitude sur le revenu de la culture de plus de 500 €/ha !Dans ces conditions, l'absence d'une stratégie de sécurisation peut, selon Jean Wart, sérieusement fragiliser le revenu de l'exploitation. Chercher à vendre au plus cher est certes louable mais s'apparente de plus en plus à du poker.

Le marché à terme, pour autant qu'il soit bien compris et bien maîtrisé, permet justement d'apporter cette sécurité. Contrairement à une opinion largement répandue, le marché n'est pas du tout de la spéculation. Bien au contraire, c'est un outil financier permettant de sécuriser la marge et de gommer les incertitudes sur le prix de vente.

L'animal, premier débouché du végétal

Si bon nombre de fermes peuvent encore être qualifiées de « mixtes », on assiste cependant à une spécialisation accrue. Quoi qu'il en soit, les productions animales et végétales restent intimement liées, que ce soit par la valorisation des effluents ou par l'alimentation.

Jean-Philippe Coppée, Coordinateur technique à Ovocom.

C'est sur ce dernier point que s'est attardé Jean-Philippe Coppée, coordinateur technique à Ovocom.

En Belgique, les céréales représentent 41% des approvisionnements des producteurs d'aliments composés. Ce pourcentage atteint même 48% au niveau européen où on observe une forte croissance de la consommation de céréales par l'industrie des aliments composés. Elle est en effet passée, au niveau de l'Europe des 15, de 34 MT en 1991 à 60 MT vingt ans plus tard.

Aujourd'hui, l'industrie européenne de l'alimentation du bétail représente 22% de la consommation intérieure, soit presque autant que l'alimentation humaine (24%). A noter que près de 40% des céréales sont auto-consommées à la ferme.

Le secteur a évidemment des exigences, en matière de qualité et sécurité alimentaire notamment.

GMP, GIQF, etc

Platte-forme de concertation de la filière alimentation animale regroupant les fabricants, les négociants, les transporteurs, etc, Ovocom est le gestionnaire du règlement GMP – Aliments pour animaux. GMP, qui signifie Good Manufacturing/Management Practices, est un code de bonnes pratiques de magement ou de fabrication. Aux exigences légales, il ajoute des exigences imposées par le secteur.

L'ensemble du processus depuis l'achat et le transport des matières premières jusqu'au transport des produits finis en passant bien sûr par la fabrication tombe sous l'application du règlement qui vise tous les aliments pour animaux. Le contrôle est toujours réalisé par un tiers indépendant (organisme de certification ou d'inspection). Aujourd'hui, 98% de la production belge d'aliments composés est certifiée.

Au niveau du producteur de matières premières végétales, l'autocontrôle, bien qu'il réponde aux obligations légales n'apporte aucune « plus value » pour le secteur «alimentation animale », ni pour l'éleveur, client final.

Le standard GIQF (Gestion Intégrale de la Qualité de la Filière) pour la production primaire

NUTRILOR
NUTRITION-SANTE ANIMALE
Tél.: +0032 (0)85 84 60 36
B-5300 ANDENNE
2013
Tous nos vœux de bonheur et de santé
pour la nouvelle année
et toujours à votre disposition pour 2013
Bureaux et magasins fermés
du 24/12/2012 au 1/1/2013
sauf le jeudi 27/12 pour urgences
Mathieu BINET +0032 (0)497 28 52 94
Damien GRÉGOIRE +0032 (0)473 52 33 96
Mathieu DECOSTER +0032 (0)498 97 97 60
Nicolas LEROY +0032 (0)478 54 65 24

végétale apporte alors une réponse. Et Jean-Philippe Coppée de rappeler que les entrepreneurs sont également concernés.

Garantir un revenu

René Vansnick du service d'étude de la FWA a mené le débat clôturant les diverses interventions, les participants ayant eu ainsi l'occasion d'interpeller les intervenants.

Quant à notre secrétaire général Yvan Hayez, après s'être réjoui de la participation à cette troisième et dernière assemblée sectorielle et de la qualité des interventions, il a insisté sur la nécessité de garantir un revenu aux agriculteurs. Comme l'ont démontré les intervenants, il y a des pistes à explorer, que ce soit au niveau de la maîtrise des coûts ou de la valorisation de la production mais plus que jamais la solidarité du monde agricole wallon est à l'ordre du jour.

Yvan Hayez, Secrétaire Général de la FWA.

René Vansnick, Conseiller au Service d'étude de la FWA.

Une assemblée nombreuse s'est pressée à cette troisième assemblée sectorielle organisée par la FWA.

Pleinchamp
HEBDOMADAIRE DE LA FÉDÉRATION WALLONNE DE L'AGRICULTURE

• CHAUSSÉE DE NAMUR, 47 • B-5030 GEMBLOUX
• TÉL. : 081/60.00.60 • FAX: 081/60.04.46
• E-MAIL: pleinchamp@fwa.be

Organe de presse
hebdomadaire de la Fédération
Wallonne de l'Agriculture

Rédaction: Richard Cydzik, Bernard Kersten, Marie-France Vienne
Abonnement: Martine Dewez
Editeur responsable: Yvan Hayez, secrétaire général
Tirage: 22.500 exemplaires distribués dans toutes les fermes de Wallonie
Imprimerie: Corelio - Grand-Bigard
Prépress: Passe-Partout

NUTRILOR
NUTRITION-SANTE ANIMALE

• Augmentation des réserves en oligo-éléments et vitamines • Colostrum de meilleure qualité • Une résistance accrue des veaux aux diarrhées

CURE UN MOIS
EN DÉBUT D'HIVER

MAXELEVAGE

• Semoulette minérale vitaminée avec teneurs en oligos chélatés et vitamine E très élevées • Spécialement recommandé: un mois avant le vêlage ; en cas de gale, mortellaro, cellules • Cure: 100gr/jour pendant 1 mois

3 VERSIONS:

• Maxelevage semoule + sélénium rumino-protégé
• Maxelevage semoule + sélénium organique
• Maxelevage granulé + sélénium organique
(granulés 2mm)

9998182/4712/ht

Une équipe d'ingénieurs nutritionnistes à votre service
Nicolas LEROY 0478/54.65.24
Mathieu BINET 0497/55.35.06
Mathieu DECOSTER 0498/97.97.60
Damien GREGOIRE 0473/52.33.96

NUTRILOR 085/84.60.36

ZOOM DE LA FWA

Assurer le maintien de la production de betteraves sucrières en Wallonie et réapprendre à commercialiser = objectifs principaux

■ Quelques 4.500 planteurs consacrent plus ou moins 40.000 ha à la production de betteraves sucrières, Cette culture représente un symbole tout particulier car elle place la Wallonie dans le top des résultats obtenus dans le cadre de l'agriculture moderne. Celle-ci se caractérise en effet par une haute technicité fruit de la vulgarisation de la recherche agronomique dans tous les domaines. Qu'ils concernent le rendement racine, le rendement sucre, la minimisation des conséquences de la culture sur l'environnement tant en termes d'épandage d'engrais qu'en termes d'usage des produits de défense des cultures, nous nous trouvons, ici, face à un exemple à suivre d'autant que la culture est une « tête de rotation ».L'abandon des quotas nationaux constitue un risque réel car il peut se solder par la délocalisation de cette production au bénéfice des régions plus proches des raffineurs, eux-mêmes de plus en plus inféodés à leurs investisseurs. Ces quotas sucre, accordés aux Etats membres, étaient une garantie de pérennité de la culture dans notre Pays et notre Région par la même occasion.

■ Nous sommes conscients que le système actuel doit être adapté à la demande mondiale en sucre mais ce n'est pas son abandon pur et simple qui constitue, pour la FWA, une solution.

■ Réapprendre à acheter ses intrants et à vendre ses récoltes constitue certainement le plus grand défi auquel nous devons faire face :
Comprendre les marchés,
Se mettre à l'abri de leurs fluctuations,
Prendre la bonne décision au bon moment,
Investir à juste titre.

Priorités de la FWA :

■ En pleine intelligence avec nos Ministres respectifs responsables de la gestion de l'Agriculture et la CBB, nous voulons pérenniser l'activité de tout le secteur sucrier sur notre territoire.

■ Tout mettre en œuvre pour abandonner le raisonnement simpliste de la seule recette,
Faire comprendre que nos fournisseurs d'intrants savent mieux que nous analyser les marchés et qu'ils sont bien moins nombreux que nous,

■ Faire comprendre à la Commission européenne que les OP ne sont pas une entrave à la concurrence mais bien la garantie d'une distribution plus équitable des marges dont ne peuvent que bénéficier les consommateurs que nous sommes tous.

Pistes à explorer :

■ Pour le secteur betteravier, nous devons apporter tout notre soutien à la CIBE et la CBB de sorte que c'est unis que nous défendrons notre secteur,

■ « Formations ». Tel est le maître mot que nous devons avoir en tête pour pouvoir être mieux armés pour minimiser les effets des aléas économiques qui ne sont que trop présents dans notre quotidien,

■ OP (organisations de producteurs). Cette piste doit être plus qu'exploitée tant en matière d'approvisionnements qu'en matière de ventes. Nous pouvons jouer un rôle non négligeable dans tous les domaines. Qu'il s'agisse du mode de faire-valoir, de l'achat de nos intrants ou de la commercialisation de nos productions. Croire que nous sommes les seuls à pouvoir négocier individuellement et avantageusement nos contrats est un leurre. C'est l'unité qui fait la force !

Glané pour vous

Une coopérative pour céréales bio inaugurée en Île-de-France

C'est une étape-charnière pour le développement du bio en Île-de-France : la filière se dote d'une coopérative, la première du genre, pouvant fonctionner à grande échelle et pouvant stocker une grande quantité de graines, avec un potentiel de développement important. Si «Union Bio Semences» a été inaugurée à Maisse (Essone) le 9 octobre, plusieurs types de céréales moissonnées par des agriculteurs biologiques d'Ile-de-France y ont déjà été triés en 2011, notamment du blé, du maïs du soja, ou du lin. Des agriculteurs biologiques de Bourgogne, de Normandie et de Picardie ont également confié leurs productions à l'usine de Maisse. A terme, la production devrait atteindre une capacité de 26000 t, soit un peu moins de 10 fois plus que les quantités traitées en 2011. L'usine de Maisse en chiffres, c'est 2800 t de céréales triées en 2011 ; plus de 5000 m∞ ; une cinquantaine de cellules de stockage et 3 chaînes de triage. (Campagne environnement)

Des insecticides à base de venin d'araignées ?

Plusieurs équipes de chercheurs, dont une de l'Institut de bioscience moléculaire de l'université du Queensland, en Australie, ont identifié des protéines naturelles dans le venin de plusieurs espèces, qui permettraient de tuer les insectes nuisibles proliférant dans les cultures . Parmi ces espèces, la tarentule, l'araignée orbe ou celle à toile d'entonnoir... La technique pourrait être au point d'ici cinq à sept ans. (La France agricole)

Intermarché lance un biocarburant à base de graisse animale

Intermarché et le groupe Saria, à travers leur filiale commune Ecomotion, vont construire dans la zone portuaire du Havre la première usine française à produire du biocarburant à partir de graisses animales. Fruit d'un investissement de 40 millions d'euros, qui conduira à l'embauche de 25 personnes, elle devrait être inaugurée à la mi-2013. Les deux partenaires prévoient une production quotidienne de 200 tonnes de biocarburant et un chiffre d'affaires annuel estimé à 80 millions d'euros. L'usine devrait transformer 75 000 tonnes de graisses animales par an, fournies par le pôle viande du groupe Intermarché et les stations du pôle équarrissage du groupe Saria. C'est à l'issue d'un processus de « transestérification » que ces graisses deviendront du biocarburant qui sera ensuite mélangé à du biodiesel, acheté à Diester industrie, dans des cuves aménagées sur le site havrais. Le groupe de distribution au logo des Mousquetaires aura en charge la vente le produit dans ses stations-services. (Campagnes environnement)

natura2000

dossier

Le tarier des prés se reproduit en prairie et s'arrête en migration sur les prairies

Pie grièche écorcheur, l'espèce la plus rencontrée en Natura2000 (UG3)

Les agriculteurs viennent de recevoir dans leur boîte aux lettres un courrier personnalisé de l'Administration reprenant leurs parcellaires Natura 2000 et les informant de la tenue d'une enquête publique qui débutera la semaine prochaine.

DIDIER VIEUXTEMPS

Natura 2000 est la traduction des Directives européennes Habitats et Oiseaux. Les surfaces désignées en Natura couvrent 13% du territoire wallon et sont réparties en 240 sites. Chaque site fera l'objet d'un arrêté de désignation assorti d'une cartographie précise des unités de gestion cours d'eau, agricoles et forestières. Après des années de discussions et de tergiversations, Natura 2000 entre dans une phase cruciale: l'enquête publique menée dans toutes les communes concernées. Cette étape importante est la dernière occasion pour les propriétaires et occupants d'exprimer leurs remarques sur la cartographie des unités de gestion qui ont été attribuées aux parcelles.

Ce dossier Natura 2000 Plein Champ brosse le tableau de Natura 2000 et donne la parole aux acteurs: les agriculteurs, les représentants bénévoles siégeant dans les commissions de conservation, la structure d'encadrement Naturawal mais aussi l'Administration et son Département Nature et Forêt qui exerce une mission de tutelle et de contrôle sur les 240 sites Natura 2000.

Natura 2000: enquête publique, en quête de sens ...

Marie-France Vienne

Pie grièche grise

Nouvelle phase cruciale pour Natura2000 avec le début, d'ici quelques heures, de l'enquête publique. La FWA, Naturawal et le DNF, ensuite les commissions de conservation, seront très sollicités. Le régime mis en place a été longuement concerté avec la société civile représentée par le Forum Natura 2000 (FWA, NTF, UVCW, IEW) tout en ne perdant pas de vue l'objectif: protéger un milieu naturel qui est le fruit du travail humain et qui doit être préservé avec la participation des acteurs de terrain.

Un ingénieur de cantonnement du DNF

Pour rappel, Natura 2000 comprend 240 sites répartis sur 220.944 hectares. Au total, c'est donc 13,12 % de la surface de la Région wallonne qui est concernée par l'une ou l'autre mesure de gestion en faveur de la conservation de la nature. 101 espèces d'oiseaux ainsi que 31 autres espèces (mammifères, insectes, mollusques...) bénéficient de mesures visant la protection de leurs habitats. Pas moins de 44 habitats d'intérêt communautaire sont représentés dans les sites, dont dix sont reconnus prioritaires au sens de la directive Habitats. Près de 5.000 agriculteurs wallons sont concernés par le programme dont quelque 1.127 agriculteurs qui exploitent plus de 15% de leurs terres en Natura 2000. Parmi ceux-ci, 540 producteurs ont 30 % de leurs terres en Natura 2000. L'habitat Natura 2000 le plus régulièrement représenté en milieu agricole est la prairie maigre de fauche. Pour les oiseaux, les espèces les plus fréquemment rencontrées sont les pies-grièches écorcheurs et grises, le râle des genêts et le traquet tarier. Pour les autres espèces de la Directive Habitat, on retrouve dans la zone agricole la moule perlière, les chauves-souris, le triton crêté et différentes espèces de papillons.

De l'Europe à la région

La désignation des sites Natura 2000 s'appuie sur les directives européennes de 1979 et de 1992. La Directive 79/409/CEE ou Directive «Oiseaux» vise la protection des oiseaux sauvages sur le territoire communautaire et la protection des habitats des espèces les plus menacées. Ces habitats sont érigés en zones de protection spéciale (ZPS). La Directive 92/43/CEE ou Directive «Habitats» vise quant à elle le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable d'habitats naturels et d'espèces de la faune et de la flore sauvages d'intérêt communautaire. Ces habitats sont érigés en zones spéciales de conservation (ZSC). La directive «Habitats» identifie environ 200 types d'habitats et 700 espèces végétales et animales d'importance communautaire. La directive «Oiseaux» liste 181 espèces vulnérables dont elle exige la protection des habitats par l'intermédiaire de la protection des sites. Elle reconnaît également la nécessité de préserver les zones importantes pour les espèces d'oiseaux migrateurs, et particulièrement les habitats marécageux. La Région wallonne a finalisé, sous le Ministre Happart, la transposition des directives européennes le 6 décembre 2001 avec le décret Natura 2000 également appelé «décret de la Saint Nicolas».

Natura2000 et ses acteurs, une pièce à tiroirs

Comme le rappelle Tomy Tchatchou, Attaché au DNF, l'installation et ensuite le fonctionnement du réseau Natura 2000 au niveau régional fait intervenir plusieurs acteurs : services administratifs, associations et fédérations, propriétaires et gestionnaires, partenaires de la société civile (Forum), commissions de conservation. Tous jouent un rôle dans l'un des trois fondements de Natura 2000 en Wallonie que sont la cartographie, le régime de protection et de gestion et le régime d'aide. De manière générale, le Département de l'étude du milieu naturel et agricole (DEMNA) élabore et coordonne l'ensemble des programmes d'acquisition, de validation, de valorisation et de diffusion des données socio-économiques et environnementales. En Wallonie, depuis 2002, c'est la Direction de la Nature et de l'Eau, au sein du DEMNA, qui a en charge la cartographie des sites, nécessaire pour cibler les priorités en termes de gestion des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Au-delà de la cartographie, le DEMNA propose également une description précise des habitats et espèces rencontrés en Wallonie ainsi que les mesures de gestion adaptées à chaque site. Il est aussi chargé du rapportage de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire conformément à l'article 17 de la directive Habitat. Le Département de la nature et des Forêts (DNF) assure la coordination et la mise en œuvre du programme. Il supervise également la communication et les enquêtes publiques relatives aux projets d'arrêtés de désignation des 240 sites Natura 2000. Le Département des aides gère le paiement des aides.

Enquête publique, mode d'emploi

L'enquête publique, qui débute mi-décembre avec une pause durant les fêtes, s'étendra sur 45 jours pour prendre fin au plus tard le 08 février. Durant cette période, les agriculteurs pourront formuler leurs remarques auprès de leur commune. Dans le cas où le site Natura 2000 dans lequel se situe le terrain concerne plusieurs communes, il est possible de choisir l'une d'entre elles. Les réactions sont possibles sous différentes formes (lettre, intervention orale lors de la réunion de clôture de l'enquête publique) ou via un formulaire d'aide pour la réaction à cette enquête publique disponible sur le site internet de Naturawal ou auprès des secrétariats FWA. Il est indispensable de se référer à la cartographie pour examiner son dossier. Les agriculteurs, en plus des documents déjà reçus, peuvent obtenir une version électronique de leur situation personnelle sur http://carte.naturawal.be. Il suffit, pour ce faire, d'introduire l'identifiant et le mot de passe envoyés avec le tableau où figurent les parcelles, et de télécharger la carte. Le site permet également de retrouver la légende détaillée de la cartographie de Natura 2000 avec la description de chaque UG et d'autres documents utiles.

La Sûre, rivière à moules perlières

Des Unités de Gestion pas à la carte

Les enquêtes publiques vont se dérouler dans 218 communes. Elles portent à la fois sur la cartographie et les UG. Les agriculteurs concernés pourront vérifier si les limites sont exactes par rapport à leur propriété ou leurs parcelles et si les UG correspondent bien à la réalité du terrain. Les mesures à appliquer dans les sites Natura 2000 ont déjà été définies par ailleurs, dans l'arrêté du Gouvernement wallon du 24 mars 2011 relatif aux mesures générales applicables à l'ensemble du réseau Natura 2000 (dit arrêté mesures générales) ainsi que dans l'arrêté du Gouvernement wallon du 19 mai 2011 relatif aux UG et aux mesures particulières qui y sont applicables (dit arrêté catalogue). L'enquête publique ne porte donc pas sur les mesures de gestion en tant que telles mais bien sur les surfaces où elles devront être appliquées. Il faut savoir que la cartographie des sites et des UG a été élaborée à partir de trois référentiels. La cartographie biologique a été effectuée par le DEMNA sur base de l'IGN, le repérage des propriétés se réfère au cadastre à partir de Cadmapet enfin, le paiement des indemnités Natura 2000 se fait sur base de l'ortho. Le croisement de ces différents référentiels peut donner lieu à des décalages par rapport à la situation réelle sur le terrain. Si des ajustements s'avèrent nécessaires, la cartographie pourra être modifiée après avis des Commissions de conservation. Il en est de même en cas d'erreur manifeste dans la détermination des UG, par exemple, si une UG forestière a été placée par erreur dans un milieu agricole. Ou vice-versa.

Le 15 juin, un jour qui fait date

La demande du monde agricole, particulièrement par rapport à la date butoir du 15 juin, jugée intenable pour les agriculteurs interdits de fauche et de pâturage avant ce jour a été entendue C'est en effet pour cette raison, que l'administration a mis sur pied avec Naturawal la médiation socio-économique, une procédure qui tient compte des réels besoins des agriculteurs les plus impactés en diminuant une partie des contraintes pour leur permettre de continuer à travailler. Pour ces agriculteurs, des UG3 ont pu en effet être déclassées au profit d'UG5. Mais qu'en est-il pour les autres? Les dossiers déposés à l'enquête publique seront examinés au cas par cas en fonction des problèmes et besoins de l'agriculteur. Ainsi, si des étables jouxtent directement des UG2 ou UG3, une solution sera recherchée pour permettre la sortie du bétail. Si l'agriculteur est uniquement entouré d'UG2, la situation sera analysée du point de vue de la qualité biologique de ces parcelles et des besoins socio-économiques de l'exploitation. Si l'une des décisions extrêmes serait de déclarer le statu quo et l'autre de déclasser une partie des parcelles, Tomy Tchatchou évoque plusieurs autres possibilités comme procéder à des échanges de parcelles. Mais cette interdiction de faucher et de pâturer avant le 15 juin n'est-elle pas contraire à la pratique agricole? Il est vrai que le pâturage débute en mars- avril et que les fauches sont de plus en plus précoces mais c'est également la période la plus propice pour certaines espèces. Il s'agit d'une mesure qui a été âprement négociée, qui est le fruit d'un compromis et qui a le mérite d'être simple, les autres alternatives proposées étaient plus complexes à mettre en œuvre car elles auraient nécessité la pose de nombreuses clôtures et des contrôles renforcés. Cette mesure implique que l'agriculteur mette ses bêtes dans une parcelle voisine pendant deux mois ou retarde la fauche. En compensation, il reçoit des indemnités pour le manque à gagner et la perte de revenus.

Les agriculteurs au centre de Natura2000

Les agriculteurs jouent un rôle important dans le réseau Natura 2000, ne serait-ce qu'au niveau des prairies agricoles puisque de nombreuses espèces, notamment des oiseaux, sont inféodées au milieu agricole: beaucoup y vivent, s'y nourrissent, hivernent ou font des haltes lors des migrations. C'est pour cette raison que dans les prairies à fortes contraintes où l'on interdit de pâturer, de faucher ou de mettre des engrais avant certaines dates, les indemnités sont augmentées afin de compenser les manques à gagner de l'agriculteur. Dans les huit premiers Arrêtés de désignation, les indemnités sont, par hectare, de 100€ pour les prairies à faibles et moyennes contraintes et 200€ pour les prairies à fortes contraintes de même que pour les cultures de brôme épais. En ce qui concerne les 232 sites candidats, c'est 100€ pour toutes les prairies. Dès que l'ensemble des 240 Arrêtés de désignation sera en vigueur en 2014, les indemnités seront réparties comme suit: 100€ pour les UG5, 440€ pour les UG2 et UG3, 1080€ pour les UG4, soit les UG agricoles. Le secteur agricole est loin d'être mis sur le côté puisqu'un groupe de travail, auquel le DNF participe, a été créé au niveau européen au sein de la DG Environnement; il réfléchit à l'intégration du milieu agricole dans le réseau Natura 2000.

Le secteur agricole, levier économique et partie prenante

Tomy Tchtatchou précise que l'esprit de Natura 2000 c'est une collaboration avec toutes les activités humaines qui, si elles sont bien menées, contribuent au maintien de la biodiversité, voire à son expansion. Natura 2000 est une «nature humain admis». Les directives européennes nous imposent d'ailleurs de protéger les habitats et les espèces en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que des particularités régionales et locales.

A l'occasion de l'enquête publique, il insiste pour que les agriculteurs décrivent et ciblent clairement leurs problèmes et besoins pour qu'une réponse adéquate puisse leur être proposée. Au plus les explications seront claires, au mieux les commissions de conservation pourront remettre un avis pertinent. Natura 2000 existe avec les activités humaines qui doivent se mener dans le cadre des objectifs pour lesquels les sites ont été désignés. Car s'il n'y a plus de biodiversité le monde agricole en pâtira lui aussi. Pas de cultures sans pollinisation par exemple sans oublier les services écosystémiques dont la qualité agronomique des sols.

Par ailleurs, des indemnités ont été prévues pour compenser les pertes de revenus que ces mesures pourraient occasionner. Il existe en outre, la possibilité d'obtenir des subventions pour la restauration de sites et des avantages fiscaux pour les propriétaires: suppression des droits de succession et de donation, exonération du précompte immobilier.

Soif de communication

Tomy Tchatchou explique que face à la dégradation de l'environnement, il est nécessaire d'avoir une approche globale, tournée vers l'avenir. Les acteurs sont nombreux et les défis à relever conséquents. Le rôle des pouvoirs publics est d'anticiper, de proposer et d'expliquer. Il est clair que la mise en place du réseau Natura 2000 n'est pas une opération facile en raison notamment de la technicité du projet et de la nécessité de concilier préservation de la biodiversité et activités humaines. Dans ce contexte, les consultations et discussions notamment avec le Forum ont été intenses. La recherche de solutions équilibrées a donné lieu à de nombreux débats. Le régime Natura 2000 commence maintenant à se stabiliser. Les gens vont dès lors pouvoir mieux l'appréhender et le comprendre. C'est pour aider à communiquer que le Gouvernement wallon a soutenu tout au long de ces années les fédérations agricoles, NTF, Naturawal et des associations naturalistes. Ces partenaires ont développé des outils de communication et organisé de nombreuses séances d'information. L'administration a en outre envoyé un courrier personnalisé à tous les propriétaires et exploitants agricoles concernés par les sites Natura 2000.

Une nouvelle étape

Les enquêtes qui débutent vont durer 45 jours calendriers. Elles feront une pause durant les fêtes – entre le 24 décembre et le 1er janvier 2013 inclus - pour se terminer entre le 1er et le 8 février 2013. A la fin de chaque enquête, un procès-verbal de clôture sera élaboré et envoyé par la commune au DNF. Les réclamations sont soumises à l'avis des huit commissions de Conservation qui ont elles-mêmes quatre mois pour remettre au DNF, leurs remarques sur les réclamations émises. Les avis sur les remarques formulées seront alors analysés par l'administration qui fera une proposition quant aux 240 arrêtés de désignation au Ministre de la Nature. Le Gouvernement ensuite se prononcera, soit en retenant les avis des commissions de Conservation, soit les nuançant et sur les textes qui seront soumis pour approbation par le Gouvernement en seconde lecture.

A Etalle, on met la Gaume

Marie-France Vienne

La froidure y a pris ses quartiers, humide, bas et cotonneux le ciel avale les longs rubans de goudrons sinueux. Esseulées les prairies vers l'hiver descendent, les jours courts y suintent un peu l'ennui et les soubresauts de la Semois, émois de décembre.

Florence Denis

Etalle, Marbehan, Tintigny et les bourgs et hameaux de la Lorraine belge déroulent de beaux et élégants tapis de verdures. Les prairies humides et les prairies de fauche peu intensives sont encore bien représentées et abritent un cortège d'espèces végétales typiques comme le crépis des prés, la knautie des champs, le salsifis des prés, le colchique. On y trouve également des sauterelles et dans les parties plus humides, la succise des prés et l'orchis de mai. Sur les versants de la vallée de la Semois et des rebords sud des cuestas, se sont développés des réseaux de haies libres très variées. Quelques anciens vergers hautes-tiges sont conservés dans les villages. Le bon usage des techniques culturales respectueuses de la nature ont permis de maintenir un maillage écologique assurant le maintien de la biodiversité. Les paysages très diversifiés et naturellement riches où le bocage prédomine sont au cœur de Natura 2000.

Aménagement d'un passage pour bétail en Natura 2000

Diversité ou café?

La Réserve Naturelle «Les Abattis», sur le territoire des communes d'Etalle et de Tintigny, y a d'ailleurs été agrandie, passant de 18 à 35ha. Elle héberge des populations de nombreuses espèces végétales rares et menacées. Plus de 70 espèces d'oiseaux y ont été observées dont certaines d'intérêt communautaire au sens de Natura 2000 comme les phragmites des joncs, le martin-pêcheur d'Europe, la cigogne noire ou le milan royal. Grâce à son complexe de zones humides et ses plans d'eau, la réserve recèle une remarquable diversité de libellules avec 22 espèces recensées parmi lesquelles plusieurs espèces rares. La région accueille d'autre part des champs de céréales qui abritent encore une flore messicole variée et devenue rare comme le bleuet, le chrysanthème des moissons, le mélampyre des champs, la linaire bâtarde, le miroir de Vénus, le grémil des champs ou la gesse sans feuille.

Harinsart et la manière

Comme la plupart des agriculteurs de la région, Florence Denis, qui travaille en association avec ses parents à Harinsart, est très impactée par Natura 2000. Sur les 95ha de l'exploitation, 80ha sont en effet en Natura 2000. Un sujet qu'elle maîtrise bien puisqu'elle est membre de la commission de Conservation Natura 2000 d'Arlon où elle représente les agriculteurs. Elle travaille également 17h/semaine au Secrétariat FWA d'Etalle où elle s'est occupée de tout ce qui était mise aux normes et permis d'environnement. Elle s'occupe actuellement des DS, de la TVA, des MAE et bien sûr de Natura 2000. En juin 2011, quand elle découvre les cartes, elle constate que toute son exploitation est en UG2 et UG3. En raison du nombre très élevé d'UG3, elle a heureusement eu droit à la médiation. Qui lui fait savoir qu'il lui faut laisser entre 7,5 ha minimum et 23ha en UG3 et, en UG2, 2,90ha. Florence Denis a fait le choix d'avoir le moins possible d'UG3. Mais le gros problème reste que ses terrains sont traversés par la Rulles, ce qui l'oblige à établir des bandes de 12m de part et d'autre du cours d'eau. La médiation a donc seulement apporté une partie de la solution. Un regret pour elle qui considère que la médiation est très figée, qu'il ne s'agit pas une discussion mais d'une série de calculs qui confinent au marchandage où, surtout, l'agriculteur n'est pas pris en compte. En commission, elle a d'ailleurs rencontré le cas de personnes qui voulaient construire en Natura 2000. S'ils prenaient 1ha, ils devaient rendre 5ha ailleurs en Natura 2000 plus faire des MAE, des mares. Ce n'est pas un prêté pour un rendu, explique-t-elle mais un mécanisme de compensation pur et dur.

Arlon z'enfants ...

Le principal grief de Florence Denis envers Natura 2000, c'est qu'il n'est pas tenu compte de la nature de l'exploitation, de l'âge de l'agriculteur et de ses projets, et s'il a ou non des repreneurs. Certains agriculteurs qui approchent de la retraite et sont sans repreneurs auront par exemple une approche très différente de Natura 2000, tablant sur le fait qu'ils vont pouvoir engranger un maximum de primes. En outre, les relevés cartographiques ont été effectués en 2006, or nous sommes aujourd'hui à l'aube de 2013 et tout sera d'application en 2014. Et une exploitation ou une parcelle, ce n'est pas figé, ça évolue. Florence Denis a prévu d'organiser une réunion en janvier en reprenant 4 ou 5 dossiers d'agriculteurs également fortement impactés en UG4. Elle va les présenter à la commission de Conservation Natura 2000 d'Arlon. Elle envisage une visite sur le terrain avec le Contrat Rivière Semois. Comme dans beaucoup de choses en Natura 2000, on a généralisé par facilité: on décide d'imposer une bande le long des cours d'eau sans aller voir sur le terrain comment se présente la rivière et le sol, plaide-t-elle. Elle voudrait que l'on vienne se rendre compte de visu qu'il est impossible de faire des bandes de 12m à certains endroits. Pour entretenir ces bandes, il faut faucher ou pâturer. Pas simple étant donné le caractère sinueux du cours d'eau. Et les vaches n'auront pas non plus spécialement envie d'y aller brouter au 15 juillet. Si les agriculteurs sont d'accord de se plier à cette contrainte, il faut en revanche que l'Administration dépêche quelqu'un pour apporter des solutions. Pour sa part, Florence Denis ne voit pas l'intérêt de placer des bandes de 12m, déjà à cause de l'embroussaillement qui va forcément se développer dans des endroits qui, n'étant plus exploités, vont devenir très rapidement sales. Sur le papier, c'est beau, mais sur le terrain tout n'est pas réalisable, poursuit-elle.

Profil de l'eau

Dans la région, tout le monde ne pose pas le même regard sur le programme. Certains voient en effet en Natura 2000 comme une véritable manne financière. Ces agriculteurs cumulent le bio, la faible charge, les MAE et Natura 2000 et sont heureux des primes qui sont allouées pour leurs efforts et démarches. Ils se sont même élevés quand certaines UG3 sont passés en UG5, synonyme de réduction des primes. D'autres se sont spontanément inscrits dans des démarches orientées Natura 2000 car leurs parcelles étaient naturellement humides et qu'ils ne savaient de toutes façons pas s'y rendre avant le 15 juin. Dans ce cas, Natura 2000 ne change rien à leurs habitudes. A côté de cela, on trouve une frange d'agriculteurs qui considèrent Natura 2000 comme une véritable dictature pour leur exploitation. Ils ont le sentiment qu'ils ne seront plus maîtres de leur exploitation car chaque petite prise de décision ou volonté d'amélioration de leur ferme constituera peut-être une infraction. Et d'évoquer Villers-sur-Semois qui est entièrement en Natura 2000. Celui qui est en fin de carrière va mettre moins de bêtes et prendre la faible charge, mais les autres? Les gens ne dorment plus, souffle-t-elle. Pour Florence Denis, tout le monde est mis devant le fait accompli, alors que dans la région il y avait moyen de trouver des solutions car des agriculteurs avaient déjà fait la démarche volontaire de passer en bio, de se mettre en faible charge et de prendre des prairies à hautes valeurs biologiques. Il y avait donc des parcelles disponibles, mais qui ne sont pas en Natura 2000. N'aurait-il pas été logique de se pencher au préalable sur ce qui avait déjà été fait, se demande-t-elle? Grâce aux DS, on pouvait en effet voir tout ce qui avait déjà été mis en bio ou en MAE.

Quand le cahier décharge

Cela fait dix ans que l'on parle de Natura 2000 mais personne ne savait concrètement ce que l'on allait y faire, remarque Florence Denis. On a demandé pour avoir les cartes et elles ont tardé, si bien que les agriculteurs n'étaient pas au courant de ce qu'ils avaient exactement en Natura 2000 et pourquoi leurs parcelles s'y trouvaient. Avec son collègue Didier Thiry, également agriculteur au sein de la commission de Conservation Natura 2000 d'Arlon, elle s'attache à bâtir des dossiers en béton pour défendre ses collègues agriculteurs. Elle va solliciter le CGTA afin d'obtenir des données financières précises pour définir le contour de leurs exploitations, puis rencontrer chacun d'entre eux. Car il faut prendre cas par cas, considérer l'historique des parcelles, la façon dont elles sont exploitées mais aussi la nature de l'exploitation. L'une n'est pas l'autre, par exemple un laitier intensif n'est pas un agriculteur en faible charge. Quant à l'enquête publique, elle lui fait un peu peur car elle ne sait pas ce que l'on va pouvoir demander et ce qui va être accepté. Le délai de quatre mois est en outre beaucoup trop court. Florence Denis ne cède toutefois pas au pessimisme. Des parcelles vont devoir être recartographiées et des solutions vont être trouvées grâce à la volonté de certains de partir en bio, de se mettre en faible charge et prendre des MAE. Il y a moyen de construire un cahier de charges pour certaines parcelles avec un conseiller agri-environnemental. En ce qui concerne la date butoir du 15 juin pour le pâturage/fauche des parcelles, elle aurait été

Prairie à orchidées en UG2

fixée tout simplement pour faciliter le contrôle. Pour les parcelles soumises à cette contrainte, Florence Denis explique que le DNF aurait préféré qu'elles soient exploitées en faible charge. Or, la faible charge ne se contrôle pas, tandis qu'une date peut l'être. Les contrôleurs savent que les bêtes seront là le 15 juin et jusqu'au 1er novembre maximum. Il existe en outre une solution pour contourner cette date: se mettre en prairie à haute valeur biologique, prendre une MAE. A la place il y aura un cahier des charges, la date du 15 juin sera retirée mais il n'y aura plus d'amendement sur la parcelle. Mais la suppression de l'amendement n'est pas non plus, selon elle, une solution.

Lorraine d'un jour

Au Secrétariat FWA, elle suit déjà une quinzaine de dossiers mais tout le monde ne s'est pas encore fait connaître. Elle s'attend à devoir défendre environ 50 gros dossiers. Pourtant, Jean-François Dinon, le Secrétaire FWA, se veut quant à lui assez optimiste. Il rappelle que beaucoup d'agriculteurs sont très avancés en matière de MAE, et environ 40% sont en bio car la région se prête à cette orientation. Il considère le travail du Secrétariat comme une assistance et une défense des agriculteurs, sans pour autant s'opposer à Natura 2000. Il faut juste savoir réagir et minimiser au maximum les effets négatifs de ce programme qui peut certes avoir des avantages au niveau écologique mais présente des inconvénients au niveau de l'exploitation d'une ferme, explique-t-il. En collaboration avec le Secrétariat Ardenne & Gaume Assurances de Roger Kaiser, ils vont d'ailleurs recevoir individuellement les agriculteurs. En tant que jeune agricultrice, Florence Denis ne compte, elle, pas se laisser faire, tout en restant positive face à Natura 2000. Elle souhaite encore rester maître de ce qu'elle veut mettre dans ses parcelles tout en respectant les réglementations, notamment par rapport aux cours d'eau. On doit pouvoir mettre le fumier de même qu'un peu d'engrais minéral où l'on veut, et aussi sortir les bêtes où il faut et au bon moment, plaide-t-elle. **Il faut juste du bon sens et surtout prendre en compte l'aspect socio-économique des exploitations et de l'agriculteur. C'est d'ailleurs avec lui qu'il faudra trouver les solutions.**

En laisse à Han

Marie-France Vienne

Ce morceau de la Famenne collectionne affleurements rocheux, grottes, sources, ruisseaux, forêts, prairies humides et pelouses calcicoles qui caracolent bille en tête. Tourmentée, l'eau dégringole, enlace les rochers heurtoirs, le soir serpente et enveloppe les prés repus. Des oiseaux forestiers y nichent. Aussi des Pies-grièches écorcheur, puis des Martin-pêcheur qui hésitent le long des gamberges molles de la Wimbe.

Benoît Herman

Gérard Bouche

Nous sommes en plein dans le périmètre du site Natura2000 du Bassin de la Lesse entre Villers-sur-Lesse et Chanly. Benoît Herman a presque les pieds dans l'eau: son exploitation de 220ha, au centre de Han-sur-Lesse est en effet longée par la Lesse et sa dérivation. Il y travaille en association avec son frère et son neveu. Il possède une vingtaine d'hectares en cultures (maïs et épeautre), des prairies permanentes et une dizaine d'hectares de fourrage. Au total, 53,63ha de l'exploitation Herman sont concernés par des sites Natura 2000.

Des primes et un moral en berne

Benoît Herman n'est pas malheureux d'avoir pu faire glisser bon nombre de ses UG3 en UG5 dans le cadre de la médiation. Il lui reste toutefois 7ha en UG2, 4ha en UG3 et le reste en UG5. Et il ne cache pas son mécontentement de ne plus pouvoir soigner une prairie qu'il a achetée en son temps 450.000FB/ha, parce qu'elle est en UG2. Un peu fort, se plaint-il, alors qu'elle est déjà en fauche tardive et en MAE. On pouvait encore y épandre du fumier et maintenant on ne peut plus rien faire, explique-il. Plutôt que de toucher des primes, il préférerait avoir tout en UG5. Car les primes, selon lui, ne compensent pas la perte. Avec l'enquête publique, il espère passer des UG2 au moins en UG3 si pas en UG5, même s'il se doute que son dossier ne sera pas prioritaire étant donné que les terrains incriminés ne sont pas à proximité des étables.

Embrouillé à Jemelle

S'il reconnaît encore bien s'en sortir par rapport à certains de ses collègues de la région, Benoît Herman se fait écho de nombreuses réactions négatives car les agriculteurs ont l'impression de ne plus rien avoir à dire alors qu'ils ont acheté des terrains très chers. Et les compensations sont beaucoup trop faibles au regard des pertes et contraintes. Il pointe en premier lieu la fameuse date du 15 juin avant laquelle il n'est plus possible de faner ou de sortir les bêtes. Un gros problème, particulièrement en Famenne. Pour lui, il est clair que les personnes qui ont pris ces décisions ne sont certainement pas des gens de terrain. Il espère d'ailleurs qu'ils vont se rendre compte de leurs erreurs et revoir un peu autrement les UG. Si l'on trouve des chauves-souris et des pies-grièches, c'est quand même la preuve que la biodiversité ne se porte pas si mal, avance-t-il. Comme beaucoup d'agriculteurs, il se demande pourquoi on ne les laisse pas travailler comme ils l'ont toujours fait. Personne ne lui a jamais expliqué la raison de la classification de ses prairies en UG2. On l'a mis devant un fait accompli. Pourquoi certaines parcelles sont reprises en Natura2000 et d'autres, juste à côté, ne le sont pas? Cela semble parfois aberrant, dit-il en citant l'exemple d'une de ses parcelles sur Jemelle coupée en trois avec 8% en UG2, 8% en UG3, 8% en UG8. Que faut-il faire? Venir trois fois faucher la même parcelle à des dates différentes? Cela ne ressemble à rien. Et les craintes surgissent comme celle que Natura2000 finisse par dévaloriser le prix des terrains. Peur aussi que les indemnités Natura2000 soient diminuées avec le temps.

De Bouche à oreille

A quelques kilomètres de là, Gérard Bouche déploie son exploitation de 76ha sur la commune de Lessive. Au départ, il est très impacté avec une multitude de prairies à espèces (UG3) en raison de la présence de la Lesse et de divers autres cours d'eau. Et le pire, c'est que la moitié de ses bâtiments était en Natura2000, ce qui signifie qu'il y avait de grosses erreurs de cartographie. Si bien que sans la médiation, il ne pouvait même plus sortir de ses hangars ni lâcher aucune bête. Impossible pour lui de continuer à travailler. A défaut de solution, il aurait purement et simplement mis la clef sous le paillasson d'autant qu'il n'a pas de repreneur. Naturawal, dépêché sur le terrain, a résolu le problème de A à Z. Ce qui n'empêche pas Gérard Bouche de pointer du doigt les erreurs, voire les aberrations de Natura2000 et, en premier lieu ... la date du 15 juin. Inacceptable de garder les bêtes dans l'étable jusqu'au 15 juin. Non seulement elles vont souffrir de la chaleur mais en plus, il faudra faucher avant de les lâcher et attendre que cela repousse. Or, en Famenne, précise-t-il, cela ne pousse pas beaucoup en juillet/août. Pour lui, c'est l'incompréhension qui règne. Il redoute que les agriculteurs aient de moins en moins le champ libre pour travailler. Il aime la nature et les oiseaux mais s'étonne que personne ne songe aux bovins: qu'en est-il en effet du bien-être animal si l'on doit laisser le bétail enfermé dans les étables ?

Rincé à Lessive

Gérard Bouche se demande par ailleurs ce que l'on veut exactement protéger jusqu'au 15 juin. Il soulève en outre d'autres problématiques et cite le cas de ce collègue à qui l'on a interdit de faucher parce que quelqu'un avait soi-disant entendu un râle de genêt. Mais personne n'a jamais vu l'oiseau en question. D'ailleurs, souligne-t-il, la région est infestée de mordants et de rapaces, qu'il est en outre interdit de chasser; il serait donc étonnant que l'on puisse trouver ce type d'oiseaux dans les parages. On doit protéger, certes, mais on ne peut tomber dans l'excès, insiste-t-il. Et de citer, pour étayer son propos, l'exemple des rivières, autrefois poissonneuses, mais aujourd'hui désertées par le poisson indigène depuis que l'on protège le cormoran, bien meilleur pêcheur que l'homme.

Lessive

Léglise pas au milieu du village

Marie-France Vienne

Verger en Natura2000

Vaporeuse la brume s'étire puis douloureusement s'écharpe en trouant les cimes de la forêt d'Anlier. Des sons étouffés, les contours feutrés dessinent de drôles d'horizons. Le brouillard publie ses bans, exhale son union au creux de l'hiver naissant. Gennevaux le hameau se tapit et son joyeux silence résonne dans les méandres des vallées.

Philippe et José Hansenne

Léglise et son relief assez peu accentué, couvert d'herbages et planté de forêts. A l'Est et au Sud-Ouest, la région a une dégaine plutôt forestière pendant que le Nord-Est se dandine au fil des creusements de la Haute Sûre. Léglise, c'est non moins de cinq sites Natura 2000 qui s'étendent sur son territoire. Ils couvrent une superficie de 6.508,1ha, soit 37,5 % du territoire communal. Il s'agit principalement de sites forestiers mais également riches en milieux humides. Ils renferment de nombreuses espèces protégées. La commune compte de nombreux sites de grand intérêt biologique (SGIB). On y recense d'ailleurs 9 réserves naturelles (dont 8 sont gérées par les RNOB) et une zone humide d'intérêt biologique. La commune possède 6.500ha en zone Natura 2000. A un souffle du centre surgit Gennevaux, joli hameau implanté sur un relief mollement ondulé de plateaux et principalement composé d'anciennes fermes aux volumes importants.

Fauche au 15 juin

Natura2000, parce que Gennevaux bien

José Hansenne est agriculteur retraité très actif et conseiller communal. Avec près de 38% de la superficie communale en Natura2000, la commune est très impactée par le programme. C'est la raison pour laquelle il a suivi depuis le début le développement de ce réseau. D'autant plus que lui et son fils Philippe ont 19.80ha sur 75ha en Natura 2000.Il est d'ailleurs lui-même actuellement vice-Président de la commission de Conservation Natura 2000 de Neufchâteau. La commission qui va avoir pour mission de donner des avis sur les réclamations qui seront introduites à la suite de l'enquête publique qui va débuter. Elle aura quatre mois pour rendre un avis. Si elle rend un avis qui va dans le sens de la réclamation, ce sera tranché au niveau du Gouvernement wallon. José Hansenne ne cache pas son inquiétude devant la foultitude de petits problèmes sur le terrain dont personne n'a tenu compte. Inquiet aussi sur le délai de quatre mois, beaucoup trop court à son avis. Comment les commissions vont-elles pouvoir tout analyser en l'espace de quatre mois, se demande-t-il. Le délai très court laissé pour réclamer peut laisser croire à une volonté du Gouvernement wallon de passer en force. Il s'attend à avoir beaucoup de travail à compter du 1er mars 2013. Mais il sera disponible dès le 15 décembre pour tous ceux qui lui téléphoneront, à la recherche d'un renseignement.

DEMNA côté de la plaque

D'ailleurs, en parlant du Gouvernement, il évoque ce qu'il appelle un «hold-up» en 2011 lorsque l'Administration avait agrandi les périmètres, si bien qu'ils s'étaient retrouvés avec non moins de 35 ha en Natura 2000. En juin 2011, l'Administration s'était trompée et avait en effet ajouté 12.000 ha de Natura 2000 en plus. Une erreur du DEMNA qui a eu pour conséquence un blocage des enquêtes. Le système est complexe et pour juger de l'impact concret de sa mise en œuvre, il est indispensable de disposer de la cartographie précise des UG. Cette cartographie doit détailler les mesures de gestion préconisées à l'intérieur de chacun des 240 sites. Cette tâche délicate a été confiée aux services de l'Administration wallonne. Il faut rappeler que les périmètres ou autrement l'enveloppe des 221.000ha que constituent les 240 sites Natura 2000 ont fait l'objet en 2005 d'un accord du Gouvernement wallon, validé par la Commission européenne. La FWA avait d'ailleurs vivement réagi lorsqu'elle a appris que 12.000 nouveaux hectares avaient été cartographiés et ajoutés au réseau Natura 2000. A la suite de ces problèmes techniques et cartographiques, le Ministre avait finalement décidé de reporter les enquêtes publiques initialement prévues du 1er juin au 15 juillet 2011.

Mise Hansenne

Philippe Hansenne rappelle qu'il y a deux aspects en Natura: la protection des habitats et des espèces mais dans le respect des activités agricoles et économiques. Or, selon lui, il n'existe pas ce respect. L'on veut changer la façon dont les agriculteurs ont travaillé pendant des siècles. Moyennant quelques indemnités, les droits des propriétaires et des exploitants vont en prendre un coup. Rien ne sera plus comme avant, tout cela afin que les habitats et espèces rares visés par la directive soient mieux protégés demain. Le Gouvernement wallon a changé de méthode après la mise en place en 2009 des huit premiers sites. Aujourd'hui, sous la menace de l'Europe, il faut que cela aille plus vite, très vite. Trop vite pour José et Philippe Hansenne. Ainsi, chaque propriétaire d'une parcelle cadastrale concernée a reçu un courrier dernièrement, dans lequel on lui signale pour chaque parcelle, le pourcentage repris en Natura, et dans une deuxième colonne, les différentes unités de gestion qui seront appliquées. Suivant l'unité de gestion attribuée, les contraintes sont soit faibles à modérées, ou terriblement contraignantes. Si contraignantes parfois, que toutes les activités que l'on y réalisait normalement en 2010 seront interdites regrette Philippe Hansenne.

UG mais pas abuser

Philippe Hansenne a eu recours à la médiation qui lui a permis de faire glisser des UG3 en UG5. Il s'estime toutefois un peu déçu par celle-ci, pensant qu'il aurait pu discuter des problèmes qui s'étaient posés partout sur ses terres. Or, il n'est possible que de transformer 80% des UG3 en UG5. Malheureusement pour lui, tous ses terrains sont en UG3. Pas moyen de remettre en cause les UG2 ni les UG4. Ce qui fait que ses bêtes ne peuvent pas approcher à moins de 100m des ruisseaux avant le 15 juin. La médiation n'a donc résolu qu'une petite partie des problèmes de la famille Hansenne. Le gros problème, c'est que l'Administration n'est pas venue sur le terrain regrette José Hansenne. Philippe, lui est persuadé, en lisant les fiches habitats pour les oiseaux, que tout ce que Natura2000 met en place va également constituer, en peu de temps, un bouleversement pour les animaux censés être protégés. Car si cela fait 20 ans que l'on en parle, il va falloir changer beaucoup de choses en un laps de temps très court. Ils disent que l'on a transformé 80% des UG3 en UG5 mais il reste quand même 20% renchérit Philippe Hansenne. Qui prend pour exemple une partie un peu plus haute de Léglise où des voisins ont des prairies en UG5. Certes ils s'en sortent bien mais ils ont des moules perlières et donc ont dû installer des bandes de 12m d'UG4 en bordure de ruisseau. Les bêtes ne peuvent plus aller boire et il leur faudra placer une pompe. Sauf que dans la région, les vallées sont beaucoup plus encaissées et que les pompes à museau ne seront pas suffisantes. Il faudra donc installer un autre système.

Hangar de l'ouest

Philippe Hansenne a pour sa part une pâture derrière le village pour laquelle il a pu faire changer l'UG3 en UG5. Mais le hangar pour abriter ses bêtes, lui, n'est désormais plus accessible avant le 15 juin. Sera-t-il donc obligé de lâcher une vache avec ses petits veaux fin avril sans qu'ils n'aient d'abri pendant six semaines puisque le hangar est inaccessible, se demande Philippe Hansenne. Les exemples ne man-

quent pas quand on lui demande d'évoquer la situation de ses voisins, comme celui qui a une grande pâture de près de 5ha dont l'Administration a tracé les périmètres «à la règle dans un bureau» pour ne lui laisser que deux petits triangles de 30 à 40 ares de chaque côté pour y faire ce qu'il veut alors que tout le reste est en Natura2000. Certains ont des étangs. L'un est en UG11 et peut faire ce que bon lui semble. A 100m, un voisin est en UG3 et ne peut plus tout faire. Pourquoi l'un est tranquille et l'autre pas, s'interroge Philippe Hansenne. Un autre voisin a une prairie qui a été placée en UG3 car on y aurait vu un héron avance-t-il encore.

Natura2000 et une nuits, un conte amer

Vont-ils se rendre compte qu'ils ont commis des erreurs en imposant des mesures ou est-ce qu'ils vont encore agrandir Natura2000 pour protéger encore plus large continue Philippe Hansenne. Qui cite l'exemple de ce collègue agriculteur qui avait des hirondelles de rivage depuis des dizaines d'années. Il a mis sa prairie en fauche tardive après le 15 juin. Résultat? Deux ans plus tard, les hirondelles ont disparu. C'est donc l'effet contraire. La terre était ravinée grâce aux bêtes, elle était à nu, et quand les vaches sont parties, les herbes ont poussé et les hirondelles ont fui. Et de se demander comment l'Administration compte s'y prendre pour tout contrôler. Voir si l'on a fertilisé ou non? Il redoute de se retrouver à la merci de l'humeur d'un contrôleur.

José Hansenne pense qu'il y aura beaucoup de réclamations et se pose des questions sur la mise en œuvre de toutes les mesures. S'il pense que tout finira par s'arranger, il estime qu'il faudra du temps et beaucoup de volonté de part et d'autre afin de ne pas courir au fiasco avec un résultat inverse de ce qui était voulu. Et la pierre d'achoppement reste en UG2 et UG3 la date de fauche ou de pâturage fixée au 15 juin. Si cette date n'existait pas, Natura2000 passerait beaucoup plus facilement. Pour lui il n'y a aucune raison scientifique pour imposer cette date buttoir. Et son fils va plus loin et craint qu'avec Natura2000, l'on en arrive à abandonner des terrains qui vont se retrouver en friche.

Dispositif de pompe à museau

Enquête publique Natura 2000: des questions?

Naturawal vous répond individuellement!

Dans le cadre de l'enquête publique sur Natura 2000 qui s'ouvre mi-décembre, Naturawal a développé un ensemble d'outils pour aider à comprendre les nouvelles règles liées au déploiement du réseau européen. Parmi ces outils : un site internet, des guides de gestion et des permanences qui se tiendront à travers toute la Wallonie entre le 13 décembre 2012 et le 21 janvier 2013. Des rendez-vous individuels qui permettront d'obtenir toutes les informations utiles liées à sa situation personnelle.

Fin novembre, tous les exploitants agricoles concernés ont reçu un courrier. Ce courrier reprend différents documents qu'il est essentiel de conserver, à savoir:

- une lettre officielle de l'administration wallonne qui leur annonce la tenue de l'enquête publique. Cette lettre est très importante car elle contient un identifiant et un mot de passe personnels uniques, indispensables pour prendre rendez-vous aux permanences de Naturawal et pour accéder au site que l'asbl a développé spécialement dans le cadre de l'enquête publique (voir ci-dessous) ;

- la ou les cartes de leurs parcelles situées en zone Natura 2000. Sur ces cartes apparaissent les unités de gestion (UG) dans lesquelles leurs terrains sont repris. Concrètement, à chaque couleur correspond une unité de gestion, c'est à dire un ensemble de mesures spécifiques que l'exploitant devra respecter. La carte est donc essentielle pour savoir quelles sont les mesures qui s'appliquent et à quel endroit ;

- le guide de gestion Natura 2000 en zone agricole. Ce guide réalisé par Naturawal résume le contexte, les enjeux et les grands principes de Natura 2000 en Wallonie. Mais surtout, il synthétise l'ensemble des mesures de gestion, UG par UG. Un outil de terrain indispensable à utiliser en combinaison avec la carte. A noter qu'il existe deux autres guides de gestion : le guide de gestion en zone forestière et le guide de gestion pour propriétaire de terrains en zone Natura 2000. Ceux-ci sont disponibles sur demande ou sur le site de Naturawal, www.naturawal.be ;

- un dépliant expliquant les modalités pratiques de l'enquête publique. Edité par Naturawal, ce document explique point par point comment et pourquoi réagir à l'enquête ;

- le tableau listant leurs parcelles reprises en Natura 2000 avec les unités de gestion (UG) correspondantes, en fonction du découpage de leur déclaration de superficie.

Un site Internet réservé aux exploitants et propriétaires concernés

Pour compléter l'information, Naturawal a développé un site Internet spécial : http://carte.naturawal.be. Ce site est exclusivement réservé aux exploitants et propriétaires concernés par Natura 2000. Ils peuvent y accéder grâce à l'identifiant et au mot de passe personnels qu'ils ont reçu par courrier. Ce site explique dans le détail les différents cas de figure dans lesquels il est fortement conseillé de réagir en enquête. Il permet également de télécharger toute une série de documents complémentaires, comme une légende explicative de la cartographie, le formulaire-type de réponse à l'enquête, des liens vers la cartographie générale, etc. Ceux qui le souhaitent peuvent aussi demander une version électronique de la carte de leurs terrains.

Des permanences pour répondre aux dernières questions avant l'enquête publique

Enfin, Naturawal organise des permanences pendant quasiment toute la durée de l'enquête. Que faire en cas d'erreur cartographique ? Comment réagir si une affectation pose un problème grave ? Dans quel cas peut-on demander une modification du périmètre ?

Plusieurs experts se rendront dans 16 communes de Wallonie pour répondre individuellement aux questions. Un représentant du Département de la Nature et des Forêt sera également présent. Pour cela, il est indispensable de prendre rendez-vous, soit via le site http://carte.naturawal.be soit par téléphone au 081/62 73 03.

Bon à rappeler : Naturawal est un organisme indépendant dont la FWA fait partie. Sa mission : aider, conseiller et informer les agriculteurs, les forestiers et les 72.000 propriétaires concernés par Natura 2000. En toute neutralité...

Agenda des permanences Naturawal

Sur rendez-vous uniquement
Tournai : 13/12/2012
Virton : 14/12/2012
Saint-Vith : 17/12/2012
Liège : 19/12/2012
Durbuy : 20/12/2012
Rochefort : 21/12/2012
Libramont : 7/01/2013
Gedinne 8/01/2013
Philippeville : 9/01/2013
Mons : 10/01/2013
Houffalize : 14/01/2013
Habay-la-Neuve : 15/01/2013
Raeren : 16/01/2013
Namur : 17/01/2013
Aywaille : 21/01/2013
Ottignies : 22/01/2013

Pour prendre rendez-vous :
1/ munissez-vous de votre identifiant et mot de passe personnels (lire ci-contre)
2/ connectez-vous sur http://carte.naturawal.be ou appelez le 081/62 73 03

Tourbière habitat en Natura 2000

Questions à la Une

Didier Vieuxtemps, Conseiller au Service d'Etude de la FWA suit le dossier Natura2000

Plusieurs questions régulièrement posées par nos membres:

Cette semaine, les agriculteurs ont reçu de nouveaux plans et une nouvelle liste de parcelles pour ce qui concerne les terrains dont ils sont propriétaires. Mais on sait que les propriétaires n'ont aucune contrainte à respecter puisque ce sont les exploitants qui subissent les contraintes. Et donc, les fermiers propriétaires-exploitants doivent-ils introduire deux réclamations, ou bien une seule suffit (celle de l'exploitant logiquement)?

Effectivement les 2 courriers ont maintenant été envoyés, un agriculteur réagira plutôt en tant que gestionnaire exploitant mais libre à lui de réagir aussi en tant que propriétaire s'il le souhaite, s'il relève une anomalie au niveau des numéros de parcelles cadastrales par exemple.

Concernant l'enquête publique, on se demande ce que vont devenir toutes les réclamations des exploitants. Quelle est l'autorité qui va au final traiter ces réclamations? Y aura-t-il un dialogue avec les réclamants pour trouver des solutions aux problèmes? En cas de décision de l'autorité qui serait contraire à l'intérêt d'un réclamant, quelle sera la voie de recours possible? Le Conseil d'Etat, comme pour les permis de bâtir? En cas d'absence de décision, ou de non examen de la réclamation, quelle voie de recours sera possible? L'autorité dispose-t-elle d'un délai légal pour examiner la réclamation et y donner suite? Lequel?

Les réclamations sont collectées dans les communes jusqu'au 10 février, ensuite le «paquet» sera transmis aux commissions de conservations qui auront 4 mois pour remettre leur avis. Ensuite l'administration intégrera ou non à la cartographie les remarques dans un délai de 2 mois.

Lors de la phase «commission de conservation» de 4 mois, il est prévu selon le type de réclamation de prendre effectivement contact avec le dépositaire. D'autres demandes seront traitées de manière plus systématique comme les problèmes de limite par exemple.

Il n'existe pas de recours possible à l'enquête publique. Une fois la cartographie définitive adoptée par le GW, les réclamations subsistantes aux mesures devront passer par l'arrêté procédure à savoir un processus de dérogation, autorisation, notification.

Il est prévu d'apporter une réponse à toute réclamation mais l'examen des 8 sites pilotes nous a montré que ces réponses avaient été bien lacunaires et globalisées à l'époque.

Pour les délais, il est bon de rappeler le calendrier: 4 mois d'examen des remarques par les commissions de conservation puis 2 mois de corrections cartographiques réalisés par l'administration.

Martin-pêcheur en prairie

Zoom FWA Natura 2000

Le dossier Natura 2000 a été particulièrement difficile à mener, il a connu de nombreux soubresauts, la vérité d'un jour étant rarement celle du lendemain. Les premières orientations étaient inacceptables avec une quantité de mesures complètement irréalistes et inapplicables sur le terrain.

•La FWA a posé le choix courageux d'être présente à la table des discussions plutôt que de jouer la politique de la chaise vide, attitude qui se serait révélée stérile vis-à-vis de Directives européennes, faut-il le rappeler. Les mesures de gestion Natura 2000 proposées au départ par l'administration ont fait l'objet de multiples discussions entre les 4 partenaires clés du projet (à savoir les propriétaires ruraux (NTF), la fédération des environnementalistes (IEW), l'union des villes et communes et la FWA) réunis en Forum. Ceci a permis de dégager des positions consensuelles qui pouvaient être entendues par le Ministre.

•A chaque réunion, la FWA a toujours rappelé que Natura 2000 s'inscrivait dans un contexte socio-économique déjà difficile, contexte socio-économique souvent peu pris en considération par les initiateurs du projet. En Mai 2011, lors de l'enquête publique initiale, la FWA a été la première à tirer la sonnette d'alarme concernant l'ajout intempestif de 12000 ha aux périmètres Natura 2000 originaux tels qu'ils avaient étés avalisés par le Gouvernement wallon et l'Europe en 2004.

•La cartographie 2011 avait repris 50% des prairies N2000 en UG3 compromettant ainsi l'avenir de centaines d'exploitations agricoles. La FWA avait vivement réagit et obtenu une révision de la méthodologie pour revenir aujourd'hui à un seuil de 20% de prairies à contraintes fortes (UG3). Les actions de la FWA ont porté leur fruit et des évolutions positives se traduisent aujourd'hui dans la cartographie 2012.

•La FWA a milité aussi avec succès pour obtenir une médiation socio-économique pour les agriculteurs les plus impactés par Natura 2000. Cette médiation portant sur les UG3 a été menée par Naturawal dans une centaine de fermes de Wallonie.

•La FWA a aussi obtenu le détourage de certaines UG3 situées aux abords des bâtiments d'élevage.

•Certes, tout n'est pas réglé et les témoignages des agriculteurs dans ce dossier de Plein Champ montrent que de nombreuses questions seront encore soulevées à l'occasion de l'enquête publique. Pour faciliter la rédaction des remarques à cette occasion, la FWA a mis à disposition des secrétariats FWA régionaux, un guide d'aide de remplissage à l'enquête publique. Ce service de proximité est à la disposition de tous les membres FWA. Nous aiderons aussi nos représentants agricoles siégeant dans les 8 commissions de conservation Natura 2000 à remplir au mieux leur mission d'analyse et de traitement des remarques déposées à l'enquête publique, mission qui s'étendra sur 4 mois.

Vous l'aurez compris, nous suivons de près le dossier Natura 2000. L'enquête publique est l'étape la plus importante du processus, alors réagissez!

Décembre 2012
N°143

Pages mensuelles de l'UAW - Distribué toutes fermes - Chaussée de Namur 47 - 5030 Gembloux
Tél. 081/60.00.60 - Fax. 081/60.04.46 - E-mail. uaw@fwa.be

Union des Agricultrices Wallonnes

Edito
par Anne-Marie Tasiaux, présidente nationale UAW

1000 Mercis !

Eh bien voilà !
C'est le dernier de mes éditos que vous pourrez lire,
toute bonne chose a une fin !

Pendant 9 ans, que de lignes parfois difficiles à écrire, souvent dans mes étables, en trayant.

Ce n'était pas toujours facile, et parfois cela sentait la vache quand Anne, Françoise, Myriam, Marie-Pierre ou Brigitte devaient déchiffrer ces quelques mots écrits derrière une carte d'insémination ou autre papier trouvé dans la laiterie !

Car c'est dans l'étable que je trouvais les meilleurs mots pour défendre notre métier d'agricultrice...

Que de souvenirs pendant ces années... Les bons ? Les rencontres avec la Reine Paola à Libramont et à Gembloux ou avec la Princesse Mathilde au Palais Royal et dans les fermes du Condroz et, par ses rencontres, la reconnaissance du travail des agricultrices. Les bons souvenirs ? La cotitularité reconnue le 17 février 2007. Et les mauvais... car il y en a eu également : toutes les crises successives où l'agriculture a été sanctionnée pour des causes indépendantes de sa productivité, l'année 2008-2009 où tout a basculé pour les producteurs laitiers et la crise actuelle dans le secteur bovin où l'on va fermer beaucoup d'exploitations par faute de rentabilité....

Mon plus grand regret ? C'est de ne pas avoir su obtenir un meilleur revenu pour nos familles agricoles. De ce fait, beaucoup d'agricultrices ont dû quitter les exploitations par faute d'un revenu décent...

Je vais profiter de ce dernier édito pour vous adresser ces quelques mots,

Merci à tous ceux et toutes celles qui m'ont aidée pendant ces années ;

A ma famille, à mon Minou et mes enfants, Frédéric, Nicolas et Bertrand ; sans qui rien n'aurait été possible.

Merci à toutes celles, au sein de l'UAW, qui m'ont soutenue, aidée dans les diverses démarches ;

A tous ceux de la FWA, du SEIT, de CGTA,... qui nous ont, par leurs compétences, aidés à comprendre les nouvelles lois, les règlements, la PAC,... Merci à Jean-Pierre Champagne, avec qui j'ai cheminé dans le syndicalisme pendant presque 40 ans.

Mais je ne peux écrire ces quelques mots sans penser à toutes les agricultrices qui m'ont précédée dans les fonctions de présidentes, à toutes les présidentes que je n'ai pas connues, mais aussi plus particulièrement à Cécile Stassaert et Marie-Jeanne De Keyser qui ont été pour moi des modèles. Vous vous êtes dépensées sans compter pour que les agricultrices soient reconnues, qu'elles aient un statut et des revenus.

Un grand merci à mon kern et aux présidentes provinciales avec qui j'ai travaillé toutes ces années. Sans elles une présidence ne serait pas possible.

Merci à ceux qui ne sont plus là, qui sont dans les champs célestes et en particulier Joseph Rixhon et Joseph Lahaye.

Merci aux représentants du monde politique qui nous ont aidés dans nos démarches pour l'obtention du statut et de la cotitularité des droits de productions.

Mais surtout merci à toutes les agricultrices que j'ai côtoyées tout au long de ces années, je les remercie de faire vivre notre mouvement dans les sections locales, à la province, au niveau national.

Merci à toutes.

Merci aux agriculteurs de m'avoir accueillie dans les commissions sectorielles où l'on apprend beaucoup de choses.

Dans mes remerciements, je ne peux oublier le Sud. SOS Faim qui m'a emmené dans l'Afrique profonde, à la rencontre des familles agricoles, des agricultrices.

Au Vietnam où nous avons visité et aidé de nombreuses familles pauvres dans la région de Hai Song. Que de tristesse, de détresse dans ses familles ! Et malgré cela, quel bonheur d'être accueillie par Monsieur Dhuy, que je ne saurais oublier, et par toutes ces familles, ces personnes si chaleureuses.

Rencontres qui au final ont abouti à la même constatation : se rendre compte que nous avons les mêmes problèmes : la vente de nos productions, matières premières,....

Au CSA pour les projets réalisés ensembles : Au Niger avec les chèvres et ces 30 familles qui ont été heureuses de ce don : Au Burundi où notre projet grandit...

Au COPA, avec la rencontre des agricultrices européennes et en particulier aux agricultrices roumaines avec qui nos projets continuent.

Un petit mot pour mon président, René.

Pendant 9 ans, cela n'a pas toujours été facile. Nos positions n'étaient pas toujours les mêmes et il y a eu parfois des bureaux un peu houleux. Mais on est toujours arrivé à un accord. Sois heureux dans tes nouvelles fonctions et auprès de la famille et de sa 'princesse consort' Aline.

Merci à ceux et celles qui ont pris la peine de me lire presque chaque mois depuis 9 ans.

Mesdames, Messieurs les représentants du monde politique,

Une dernière revendication :

N'oubliez pas le monde agricole ! Respectez-le !

Nous faisons un travail remarquable : Nourrir nos concitoyens est la chose la plus importante car sans nourriture, l'homme meurt.

Nous fournissons à la société des produits de qualité et en quantité. Cela pourrait peut-être changer si vous ne considérez pas le travail des agriculteurs.

Joyeux Noël

Meilleurs vœux pour l'année nouvelle et toutes les autres qui arrivent.

Merci pour tout.

UAW vous a représenté

19/11
Gembloux réunion précarité
Liège CWEHF

22/11
Gembloux Comité directeur FWA

26/11
Gembloux Groupe de travail PAC

27/11
Gembloux Bureau UAW

28/11
Bruxelles Séminaire CSA

30/11
Bruxelles Séminaire CSA

01-02/12
Malmedy Foire agricole

03/12
Les Avins Assemblée sectorielle FWA

04/12
Gembloux CG UAW

05/12
Bruxelles présentation des financements gruntvig

06/12
Gembloux CG FWA

Cette page a pu être publiée grâce au soutien
du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles de Belgique

Prix des matières premières agricoles : terrain déter...miné ?

Les dernières semaines l'ont encore montré, l'inquiétude est grande dans le secteur agricole. La question du revenu des agriculteurs est devenue sans conteste la préoccupation numéro un du secteur et en lien direct avec celle-ci, l'évolution des prix payés aux producteurs. Les agricultrices UAW de la Province de Liège ont souhaité apporter quelques éclaircissements sur ces sujets brûlants à l'occasion de leur traditionnelle journée d'étude provinciale du 13 novembre dernier, organisée par la section locale UAW de Verviers-Dison-Limbourg.

Une journée organisée d'une main de maître par la section UAW de Verviers – Dison – Limbourg »

Plus de 80 personnes s'étaient réunies à Verviers, dans un souci d'en apprendre plus sur ce qui détermine les prix du lait, de la viande bovine et des céréales. Pour éclaircir cette problématique, les agricultrices avaient fait appel à trois acteurs et observateurs privilégiés du secteur : Patrick Krings, agriculteur et administrateur à la laiterie « Müh » de Pronsfeld (aujourd'hui groupe Arla) ; Jean Wart, responsable céréales à la société coopérative SCAM ; et Patrick Schifflers, administrateur délégué chez GHL et président de la FEBEV.

Le marché à terme : outil de sécurisation du producteur céréalier ?

Jean Wart

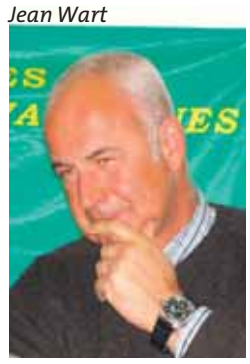

A l'image de ce qui se passe actuellement dans le secteur laitier, l'Europe a exposé les producteurs de céréales à une volatilité croissante des cours en supprimant il y a quelques années déjà la protection qu'offrait le système des prix garantis. Cette volatilité, comme l'a souligné Jean Wart, peut atteindre jusqu'à 30% au cours d'une même campagne. Les produits agricoles en général, et les céréales en particulier, ont toujours eu des prix qui variaient dans le temps. Depuis quelques années, on a cependant vu arriver des acteurs « extérieurs » au monde agricole dont les opérations sur le marché ont pour effet d'amplifier ce phénomène.

Notre spécialiste des céréales a insisté fortement sur ce point : en l'absence de mécanisme d'atténuation de la volatilité, il est primordial que la décision de produire aujourd'hui ne se prenne plus de façon indépendante de la capacité de vendre. Les agriculteurs - et beaucoup de céréaliers l'ont compris - doivent sécuriser leurs prix pour limiter les risques de perte de revenu.

Les décisions des producteurs doivent donc de plus en plus se prendre en fonction de certains facteurs comme le coût du baril de pétrole, le coût du fret maritime, la parité euro/dollars ou encore les décisions politiques dans les principaux pays exportateurs et importateurs. De même, apprendre à connaitre ses coûts de production afin de déterminer le prix minimum en dessous duquel on ne peut vendre devient une nécessité.

Dans le cadre d'une stratégie de sécurisation des revenus, le marché à terme peut être un outil permettant de garantir un prix, mais il ne doit se concevoir que pour une partie de la production. Le marché à terme n'est pas la panacée, précise notre orateur, mais il est un outil complémentaire au marché physique, à la diversification des assolements et aux assurances contre la grêle ou les accidents climatiques, ...

Prix du lait : se préoccuper davantage des débouchés !

Patrick Krings

En parcourant l'histoire du prix du lait de 1962 à nos jours, Patrick Krings a mis en évidence quelques éléments-clé de l'évolution de la PAC qui ont conduit à la situation actuelle de dérégulation dans ce le secteur. Parmi ceux-ci figure le mécanisme de l'intervention.

Cet outil de régulation du marché, mis en place en 1962, a permis pendant de nombreuses années de protéger les producteurs de lait européen d'une volatilité des prix inhérente au fonctionnement des marchés internationaux. Mais, selon Patrick Krings, le système a également eu un autre impact : il a délesté les agriculteurs de la charge de se préoccuper eux-mêmes des débouchés des produits laitiers. L'instauration des quotas de production en 1984 et les réformes consécutives de la PAC instaurant des diminutions successives des niveaux de l'intervention, sont venues mettre un frein à cette politique européenne régulatrice et protectrice pour les producteurs mais jugée trop onéreuse pour le contribuable européen.

Malgré ces constats, notre orateur ne veut cependant pas tomber dans le pessimisme. La situation est dure pour les producteurs mais pas désespérée. Pour lui, l'espoir se situe dans l'accroissement de la démographie mondiale accompagnée dans la plupart des régions du monde par une hausse du pouvoir d'achat. L'augmentation de la consommation de demain ne se fera plus chez nous mais sur d'autres marchés. Comme il l'a précisé plusieurs fois, différentes pistes existent afin d'infléchir la tendance actuelle. Elles passent notamment par une diversification des débouchés des laiteries vers d'autres marchés et d'autres produits, un raisonnement accru des coûts de production sur les exploitations et une implication plus importante dans les prises de décisions au sein des coopératives.

Viande bovine : Un produit de qualité à revaloriser auprès du consommateur

Patrick Schifflers

En passant en revue les différents maillons de la filière viande bovine, Patrick Schifflers a mis en évidence plusieurs facteurs influençant la dynamique des prix. Le rapport entre l'offre et la demande n'est pas à négliger mais n'explique pas tout. A noter cependant que contrairement à ce qui a pu être évoqué pour le lait et les céréales, le Blanc Bleu Belge (BBB) peut être considéré comme victime de ce qui était pour lui un atout hier. Le BBB a longtemps été un marché de niche, protégé des importations mais en même temps absent des marchés internationaux. ; or, dans le contexte actuel de demande mondiale en hausse mais une demande belge qui stagne voire diminue, on est très mal placée pour pouvoir exploiter cette opportunité qui pourrait par ailleurs pousser à la hausse des prix.

Le rapport de force avec la grande distribution n'est pas négligeable également car cette dernière représente 2/3 du marché. Il y a dans le chef de celle-ci une réelle volonté de travailler avec des produits belges, mais une forte concurrence existe entre les enseignes et crée donc une pression sur les prix. On remarque de plus des problèmes d'équilibre : les quartiers avant sont fortement demandés et bénéficient de surcroît de promotions alors que les quartiers arrière font face à une chute de la demande, les consommateurs les délaissant en temps de crise, leurs prix étant trop élevés.

A ces constats, il faut ajouter que, comparé aux pays avoisinants, le consommateur belge paie trop bon marché sa viande de bœuf.

Malgré ces contraintes, selon le Président de la FEBEV, l'avenir du secteur bovin viandeux wallon reste cependant lié au BBB à condition de continuer à être auto-suffisant

Une réflexion croisée entre secteurs

La matinée de réflexion a mis en exergue le manque de visibilité et de stabilité auquel doivent faire face les producteurs. Au-delà du simple rapport entre l'offre et la demande, les déterminants des prix sont multiples. Cette situation complique de plus en plus la tâche des producteurs et la prévisibilité de leur revenu. A ce problème généralisé, pas de solution unique... Une chose est sûre, il faudra beaucoup de détermination dans le chef des producteurs pour continuer à mener à bien leurs activités dans un contexte aussi instable. Des pistes de travail ont néanmoins été évoquées et doivent être développées au sein du maillon productif mais également dans une dynamique de concertation renforcée au sein des filières.

Conseil général : du rire aux larmes

Lors de ce conseil général, nous avons acté la démission de notre présidente nationale d'Anne-Marie Tasiaux après 9 ans à ce poste ainsi que la reconduction de notre administrateur délégué Yvan Hayez. Ce fut également l'occasion d'accueillir les nouvelles élues au conseil général et les nouvelles présidentes des sections locales. Afin de clôturer l'année en beauté, les agricultrices, par province, avaient préparé différentes animations festives. Plus de 130 personnes étaient présentes. Ce fut un énorme succès où la bonne humeur et la créativité de chacune ont pu être mises à l'honneur.

Les élections provinciales UAW

Les élections provinciales ont eu lieu dans le courant du mois de novembre. Nos nouvelles présidentes provinciales sont connues. Félicitation à elles !

Je m'appelle Véronique Brahy.

J'habite Sart St Laurent où, avec Pascal mon époux, nous exploitons une ferme orientée principalement sur les grandes cultures ainsi que l'engraissement de taureaux de BBB et nous travaillons en association avec la famille.

Nous avons deux enfants, Pauline 19 ans et Jérome 16 ans.

Ben oui ! Me voilà présidente provinciale pour le namurois. La concurrence ne fut pas très rude, il faut bien l'avouer. Mais je ne suis pas seule. C'est toute une équipe qui est avec moi.

Le mouvement j'en faisais déjà partie avant la fusion, mon papa y était, ma sœur y travaille.

Je suis aussi dans la section Gembloux Namur Nord Fosses où de nouveau nous sommes une équipe soudée. Personnellement, outre les infos que l'on y reçoit, les réunions sont l'occasion de se rencontrer entre copines.

J'espère que je saurai me montrer digne de leur confiance. Et l'avenir nous dira si elles ont fait le bon choix. Au plaisir de vous rencontrer.

Véronique Brahy Janssens
présidente provinciale de Namur

J'habite à Morlanwelz et je fais partie de la section de Seneffe.

J'exploite une ferme mixte avec mon mari, Francis Dupont.

Nous avons un cheptel viandeux de race limousin ainsi que des cultures industrielles, céréales, betteraves, lin et pommes de terre.

Notre diversification est en culture maraîchère. Nous produisons 4 ha de courges, potirons, potimarrons. Nous sommes en coopérateurs au EPFL qui commercialise notre production via les grandes surfaces. Je m'occupe de la comptabilité de l'exploitation.

Le Hainaut est une province très agricole où toutes les spéculations sont bien développées. Le lait et la viande connaissent malheureusement des difficultés et sont au cœur de mes préoccupations. L'agriculture est en pleine mutation. L'UAW, la FWA et la FJA consacrent toute leur énergie à soutenir tous les secteurs, défendre leurs intérêts respectifs et trouver des opportunités pour l'avenir. Je souhaite à toutes et à tous d'heureuses fêtes de fin d'années avec vos familles.

Geneviève Dupont-Ligny
Présidente provinciale du Hainaut

Voici 28 ans que nous avons repris, mon mari et moi, la ferme familiale de mes beaux-parents sur la commune d'Aubel. Situés au cœur du pays de Herve avec ses bocages et ses vergers, nous bénéficions d'un paysage unique dans un joli cadre de nature.

Nous avons trois enfants dont Thomas, le plus jeune, qui a décidé de rester avec nous sur l'exploitation, dans l'idée de pouvoir la reprendre un jour. Notre ferme a une taille familiale et exclusivement laitière, tout comme bon nombre d'exploitations de notre région. Depuis l'arrivée de notre fils sur l'exploitation, j'ai pu libérer un peu de temps pour m'investir dans l'U.A.W. et parallèlement, je suis conseillère communale et à ce titre je peux porter une voix agricole auprès des élus communaux.

Véronic Stas-Schillings
Présidente provinciale de Liège

Je travaille dans la « ferme Daulerie » à Beauvechain avec mon époux Michel Mauen, je suis la maman d'un grand fils : Olivier et grand-mère d'une petite fille et... Nous attendons un nouvel évènement pour mars 2013 !

Notre exploitation est une ferme « mixte » avec des cultures et du bétail : des vaches laitières et allaitantes.

Parallèlement, j'ai opté pour une diversification : « ferme pédagogique » depuis 1981 et je suis engagée dans le syndicat depuis 1975. Je suis également vice-présidente à la Chambre de l'Agriculture du Brabant Wallon et je participe activement au « Groupe d'Actions Locales : Culturalité en Hesbaye brabançonne » avec Marie-Ghislaine Decoster-Paris dans le cadre d'un projet sur l'agriculture.

Je tiens surtout à remercier les agricultrices de l'UAW du Brabant Wallon de m'avoir élue et de m'avoir accordé leur confiance.

Christiane Mauen – Pardoms
Présidente provinciale du Brabant

J'habite à Beausaint dans l'entité de La Roche. J'ai deux grands enfants : un garçon et une fille. Dans notre ferme, nous élevons du Blanc-Bleu. J'aime beaucoup voyager pour découvrir de nouvelles choses et je suis des cours d'arts floraux. Je suis dans le mouvement depuis sûrement 30 ans. J'ai suivi la trace de ma maman qui participait déjà aux activités de la FWA. Je commence mon troisième mandat en tant que présidente provinciale. S'occuper d'une province est une grande motivation. Je trouve ça important de pouvoir défendre les agricultrices luxembourgeoises dans tous les lieux où je les représente. J'aime beaucoup ce que je fais. Une chose est sûre, si tu donnes beaucoup tu reçois beaucoup. J'ai régulièrement des encouragements de la part des agricultrices luxembourgeoises.

Christiane Guissart – Collinet
Présidente Provinciale
de Luxembourg

Le soutien aux agriculteurs sur les ondes de la RTBF...

Il y a quelques semaines, le groupe de soutien de l'UAW a eu la bonne surprise de recevoir la visite de Paul Hermant, chroniqueur sur les ondes de La Première (RTBF radio). Celui-ci préparait une série de billets sur la thématique de la pauvreté. Avec ce ton si particulier qui le caractérise, des mots bien choisis qui claquent, il a réussi en quelques minutes à peindre le paysage des agriculteurs en difficultés et mettre en évidence le travail d'écoute et de soutien mené par nos bénévoles. Le texte a touché beaucoup d'agricultrices par sa véracité, c'est pourquoi nous ne résistons pas à le partager.

« Plus on parle de travailleurs pauvres, plus on parle de politique »

par Paul Hermant, chronique du 28 novembre 2012

Vous allez me dire, moi qui viens vous parler des travailleurs pauvres, qu'est-ce que je fais là planté par-dessus un mont, sur un promontoire où jadis l'on rendit la justice et où l'on n'accède que par des chemins escarpés et des routes étroites ?

Hé bien, je regarde et j'admire ce que je suis en train de voir. Et tandis que je m'extasie sur cette ferme en carré plantée sur ces hauteurs condruziennes comme une citadelle, avec son fumier au milieu et ses pierres grises qui n'ont pas bougé depuis des siècles, Anne-Marie modère mon enthousiasme : « C'est une beauté architecturale, me dit-elle, chez les agriculteurs, c'est à l'intérieur qu'il faut aller voir. C'est moins joli «.

Rentrons alors et allons retrouver Martine, une autre de ces bénévoles de l'Union des Agricultrices Wallonnes qui vont voir dans les fermes comment vont ceux que l'on n'appelle pas ici des travailleurs pauvres mais des agriculteurs précaires. Et pour qui le mot traite ne signifie même plus ce lait qu'on ne vend plus qu'à perte, mais bien celles-là, les traites, qu'on ne parvient plus à payer du tout.

Alors, elles vont les voir, comme beaucoup d'autres, Martine et Anne-Marie, elles leur parlent et surtout, elles trient. « J'en ai vu haut comme la butte de Waterloo, me dit Martine. Des papiers, des courriers, des factures, des enveloppes non ouvertes ».

Car c'est cela que l'on voit d'abord. Et c'est à cela que l'on voit d'abord : à la pile de lettres en jachère, à ce qui se tasse, à ce qui s'entasse, à ce qui s'empile, à ce qui se compile. Cet argent que l'on doit et qui dort là dans des enveloppes et qu'on ne veut surtout pas réveiller. A la fin, cela finit par faire des montagnes. Il y a celui-ci, qui ne pouvait plus verser ses lois sociales et qui se voit désormais réclamer 6000 euros par trimestre.

Celui-là qui ne paie plus le vétérinaire depuis des lustres, cet autre qui est en retard d'impôts, celui-ci encore que la banque poursuit. « Aucun fainéant, me dit Anne-Marie, tout simplement des gens qui croient que travailler c'est prendre la fourche et qui finissent par se perdre et s'oublier dans ce travail «. Il reste environ 14.000 exploitations agricoles en Wallonie, dont 10.000 s'occupent d'élevage.

Parmi elles, on estime, à la Fédération Wallonne des Agriculteurs, que 30 à 40% sont désormais en situation précaire. Aujourd'hui, dit Annie, cela atteint aussi les entreprises performantes. Surtout ne pas croire que la précarité serait affaire d'originaux, de distraits ou de mal organisés. Non, c'est tout bête : il y a que tout baisse mais tout augmente.

Ce qui baisse, le prix du lait, celui de la viande ; ce qui monte : l'eau, le gaz, l'électricité, les intrants, les machines, les semences, et les emprunts, et les normes. Ah, les normes... Diversifiez, leur dit-on, il en restera toujours quelque chose. Faites du fromage de ferme, proposez du beurre, vendez du saucisson. C'est bête, mais il y a 20 ans on leur conseillait le contraire. Surtout, concentrez vos productions, on ne veut voir qu'une tête ! Et depuis 20 ans, les normes d'hygiène sont devenues si sévères que faire son beurre est désormais aussi devenu simplement impayable.

Ou alors, vendez, leur dit-on. Vendez vos bêtes, vendez vos quotas, vendez vos machines et vous pourrez payer vos dettes. Malin, mais comment alors travailler sans outil de travail ? « Hier, on se battait pour des prix et on gagnait souvent, me dit Anne-Marie. Aujourd'hui, on ne sait plus contre qui on se bat. Contre l'Europe, contre la mondialisation, contre l'industrie agro-alimentaire, contre les normes ? On ne sait pas mais on dirait bien qu'on voudrait que cette agriculture familiale disparaisse «. Je ne sais pas vous, mais moi je trouve que plus on parle de travailleurs pauvres, plus on parle de politique.

Et je pense qu'on va continuer demain.

Commençons une BONNE ANNEE 2013...

!! Les cours d'informatique sont gratuits...

Mais les places sont chères !

Alors, inscrivez-vous rapidement auprès de BRIGITTE HUET à l'UAW au 081 60 00 60 ; en donnant votre adresse, votre N° téléphone, le choix du cours, la ville où il a lieu et ce que vous souhaitez comme programme de cours !!

D'autres cours sont possibles pour tout groupe composé de minimum 6 agricultrices.

Quatre cours d'informatique GRATUITS à SOIGNIES DE 19h à 22h

Au Collège Saint-Vincent,
Chaussée de Braine, 22
7060 SOIGNIES

A partir du lundi 7 - 14 – 21 – 28 janvier 2013 et 4 – 18 – 25 février et 4 – 11 – 18 – 25 mars 2013

- pour le cours informatique perfectionnement
- pour le cours « photoshop » perfectionnement

A partir du mardi 8 – 15 – 22 – 29 janvier 2013 et les 5 – 19 – 26 février et 5 – 12 – 19 - 26 mars 2013

- pour les cours d'informatique débutant
- pour le cours « photoshop » débutant.

Cours d'informatique GRATUITS (pour débutant / moyen) à CINEY de 19h à 22h.

Institut Saint Quentin
Domaine de Saint-Quentin, 14
5590 CINEY

A partir des jeudis 10 – 17 – 24 – 31 janvier 2013
Jeudis 7 – 21 – 28 février 2013
Jeudis 7 – 14 – 21 et 28 mars 2013

Cours d'informatique GRATUITS (débutant/moyen) à TINTIGNY de 13h15 à 16h15

Centre de Développement Rural
Halle de Han, 36, Han
6730 TINTIGNY

Dès jeudis 17, 24, 31 janvier 2013
Les 7, 14, 21, 28 février 2013
Les 7, 14, 21, 28 mars 2013

JEUDI 13 DECEMBRE 2012

UAW PROVINCE DU BRABANT

BIERGES – salle Jules Colette. Goûter de Noël. Ramassage en car : 12H00 Jodoigne la Poste – 12H15 Sart Risbart – 12H20 Thorembais St Trond Cœur d'Or – 12H25 Walhain Pont de l'autoroute. Inscriptions chez Ida Albert 010/88 81 12 (après 19H00). PAF 8€/personne.

UAW ANDENNE

13H30 TAHIER chez Marie-Jeanne Tonglet. 'Goûter de Noël' et 'A la rencontre du Rwanda et histoire d'un orphelinat' avec Mr l'abbé Phocas Mitimana.

UAW CINEY

19H30 EMPTINNE Salle St Martin. Atelier créatif 'Montage de Noël'. Réservation et renseignements chez Cathy Pirson 0494/36 47 06.

SAMEDI 15 DECEMBRE 2012

UAW-FWA SENEFFE

19H30 THINES (Nivelles) Commanderie de Vaillampont, Av. de Vaillampont, 10. Souper annuel – menu 6 services. PAF 52€. Réduction de 5€ si paiement avant le 06 décembre sur le compte FWA : 103-1018014-67. Inscriptions par téléphone avant le 10 décembre chez Bureau Tegias 067/87 70 82 – MG Antoine 067/87 70 82 – M Lisbet 071/84 37 00.

UAW PROVINCE DE LUXEMBOURG

'Marché de noël' à Monschau (Allemagne). Renseignements (horaire et prix) chez Monique Pierlot : 061/68 89 62 après 20H00 le plus rapidement. Possibilité de chargement à Arlon – Bastogne – Champlon et Marche.

LUNDI 17 DECEMBRE 2012

UAW ATH FRASNES

10H00 HUISSIGNIES – salle de la Marcotte. Atelier participatif : 'Renouveau de nos cuisines : les légumes anciens'. Réservation pour le 10 décembre chez Rita Boutry 0473/52 26 63 – Carine Nachtegaele 068/64 50 42. Prévoir PAF. Amener assiette – couvert – tablier.

MARDI 18 DECEMBRE 2012

UAW FLEURUS

19H30 LIBERCHIES- Maison du village. Atelier participatif : Art floral par Adeline Pierard, suivi du traditionnel verre de fin d'année. Prévoir : sécateur, ciseaux, PAF. Inscriptions pour le 07 décembre chez Chantal Francotte 0473/29 81 31.

UAW BASTOGNE

20H00 RENUAMONT chez Monique Pierlot. Atelier participatif : Nos produits à l'honneur pour les fêtes'.

UAW COMINES WARNETON

13H30 LE BIZET-PLOEGSTEERT, 9, rue de la Houarderie – 'La Houarderie'. Atelier créatif : 'montage floral pour les fêtes de fin d'années'. Inscription obligatoire pour le 14 décembre chez Martine Ryckebosch : 056/55 87 74. Prévoir PAF, apporter sécateur et petit couteau.

MERCREDI 19 DECEMBRE 2012

UAW SOIGNIES

13H30 à 17H00 NAAST- Salle St Martin. Atelier participatif : 'Le terroir s'invite dans nos assiettes' Inscriptions obligatoire pour le 12 décembre chez ML Siraux : 067/33 33 69. Prévoir PAF. apporter couverts (assiette, couteau, fourchette, cuillère, verre à vin, tasse, serviette,...).

JEUDI 20 DECEMBRE 2012

UAW PERUWELZ

13H30 ROUCOURT, rue de la Brasserie, 35 chez Françoise Bontemps. Atelier créatif : 'ronds de serviettes en Powertex'. Apporter : rouleau papier toilette ou essuie-tout, tablier pour se protéger. Inscriptions chez Françoise Bontemps pour le 10 décembre : 069/77 22 43.

UAW NAMUR SUD

13H00 LOYERS – Ferme de bossimé chez Magda Minne. Atelier créatif : 'déco de Noël'. PAF à prévoir. Inscription pour le 18 décembre chez Magda : 0496/30 90 16

UAW HERVE AUBEL

13H30 HERVE – Maison Troisfontaine, Place Albert1, 41. Atelier créatif : 'Montage de table pour Noël' par Mme Schyns-Baguette. Apporter sécateur – verdure.

UAW MOUSCRON

19H30 DOTTIGNIES Ferme des jeunes. Atelier créatif : 'art floral pour Noël'. Inscriptions avant le 17 décembre chez Catherine 056/48 83 74 – Francine 056/48 86 81. PAF : 30 € pour les non-membres. Prévoir sécateur, ciseaux, pistolet à colle.

UAW CINEY

19H30 EMPTINNE Salle St Martin. Atelier créatif : 'Montage de Noël' Réservation et renseignements chez Cathy Pirson : 0494/36 47 06

MARDI 08 JANVIER 2013

UAW PROVINCE DE NAMUR

13H30 GEMBLOUX, 47 chaussée de Namur, dans les locaux FWA – salle 1. Assemblée provinciale : Conférence-débat : 'L'Huile de Palme : le vrai et faux' par Sophie Delacharlerie des facultés de Gembloux suivi du goûter des reines. Inscriptions auprès de Myriam Lambillon : 081/627 493 avant le 04 janvier ou par mail myriam.lambillon@fwa.be.

MERCREDI 09 JANVIER 2013

UAW MERBES BEAUMONT ET UAW CHIMAY

20H00 FROIDCHAPELLE (6440) – salle communale, Place du Monument. Conférence débat : 'Natura 2000 : enquête publique'. par Didier Vieuxtemps du Service d'étude de la FWA.

VENDREDI 11 JANVIER 2013

UAW SOIGNIES-BRAINE-ECAUSSINES

CHARLEROI – Spiroudrôme - soirée-spectacle 'Age Tendre et Tête de Bois'. Réservation le plus vite possible. PAF 60€ membre et 65€ Non membre. Modalité et inscription chez Gilberte Bavay 067/33 26 79.

SAMEDI 12 JANVIER 2013

UAW LIBRAMONT

MARCHE EN FAMENNE – Wex - Soirée-Spectacle 'Age Tendre et Tête de Bois'. Réservation souhaitée le plus vite possible car places limitées. PAF 61 € Modalité à l'inscription chez Odette Annet 061/27 81 31 – Marguerite Bossicart 061/27 84 03.

MARDI 15 JANVIER 2013

UAW FLEURUS

19H30 LIBERCHIES Maison du village de Geminiacum. Atelier Participatif : 'Produits d'entretien naturels' par Mme MC Motte. Apportez 1 flacon ou spray de récupération – 2 flacons de +/- fh litre dont un avec large goulot. – 1 bocal ou récipient à large ouverture (+/- 100ml) + couvercle. Inscription obligatoire chez Ingrid Kairet 0473/86 22 86.

Prochaine date de parution le 17 janvier 2013 - vos articles et dates agenda pour le 10 janvier 2013 au plus tard

Eifel-Ardenne-Expo à Malmedy

Du 30 novembre au 2 décembre derniers, le hall des expositions de Malmedy a été pour la sixième fois le théâtre de l'Eifel-Ardenne-Expo. Une manifestation qui permet au grand public de venir à la découverte du monde agricole et rural régional.

Les organisateurs, les associations régionales des éleveurs et détenteurs de bétail de Malmedy, Bullange et St-Vith ont cette fois accueilli les visiteurs sur le thème de «vie rurale et nature au cœur de l'Eifel et de l'Ardenne». Pour l'occasion, les halls d'exposition ont été transformés en ferme géante. L'objectif était de mettre l'accent sur les synergies entre la nature et son agriculture. La complémentarité entre les deux est particulièrement marquante dans la région.

Force est toutefois de reconnaître que les exposants ne furent pas en nombre comparable aux années précédentes. De telle sorte qu'une impression de moindre animation et de moindre affluence ont parfois pu ressortir.

Succès pour les concours

La présence agricole n'en fut pas moins importante. De même que les produits de terroir ont été bien mis en évidence par les soins de l'Apaq-W.

Après la traditionnelle visite des écoles le vendredi dans la journée, les concours animaux se sont déroulés dans la soirée. Ils ont récolté un indéniable succès.

L'inauguration officielle le samedi matin se fit comme à l'accoutumée «en fanfare», la Brabançonne couronnant le tout. Pas mal de représentants politiques régionaux, notamment les bourgmestres des communes environnantes.

Le nouveau bourgmestre de Malmedy, M Bastin, s'exprima à la suite de l'ancien, M Denis.

M Bastin représentait aussi le Ministre Di Antonio. Il mit l'accent sur l'importante partie «bio» de l'agriculture régionale.

Le coprésident de la Foire, M Von Frühbuss, plaida quant à lui pour une gestion des exploitations laitières majoritaires dans la région. En mettant en garde notamment, comme l'avait fait notre conseiller de gestion André Ledur une semaine auparavant lors de l'Assemblée sectorielle «Lait» de la FWA à Mignault, contre la tentation de la démesure préjudiciable à nombre de points de vue, dont la qualité de vie des exploitants.

La FWA sur la RTBF

Magazine « OpinionS »

La FWA vous propose une émission d'information du grand public

«Ruralité et Agriculture pour un même territoire.»

Invités :

- Marie-Françoise GODART, professeur à l'ULB
- Dimitri BELAYEW, géographe et expert en analyse paysagère
- Christian TAXHET, de la Régie foncière
- Séverine VAN WAEYENBERGE, juriste au Service d'études de la FWA

Images réalisées par Canal Zoom

Présentation : Alain MASURE
Production : Anne PéTRé, Alain MASURE

Diffusions prévues :

- l'émission longue sera diffusée le samedi 8 décembre à 10h sur La Une ;
Rediffusions le mercredi 12 décembre vers 23h45 sur La Deux
Et le lundi 17 décembre à 19h sur La Trois

- l'émission courte sera diffusée le jeudi 20 décembre vers 23h45 sur la Une
et le vendredi 21 décembre à 19h sur La Trois.

12ème JOURNEES INTERNATIONALES
DE L'ELEVAGE ET DE L'AGRICULTURE
9 & 10
FEVRIER 2013
tournai expo
PROGRAMME
SAMEDI 09 FEVRIER 2013
10H.00 Concours de la race B.B.B.
DIMANCHE 10 FEVRIER 2013
11H - 14H.30 Concours de Chevaux de Trait
16H.30 16H.30 Show équestre
«Francois Lespes/Chevaux Ibériques»
Exposition permanente de bétail, de matériel agricole et d'élevage, génétique bovine, stands d'information divers, marché des produits fermiers...
Infos : 0475/588526 • www.tournaiagridays.be

Pöttinger s'installe en Belgique

Gaspart ayant cessé ses activités, Pöttinger devait trouver une solution s'il souhaitait maintenir sa présence en Belgique. Plutôt qu'un nouvel importateur, le constructeur autrichien a opté pour la création d'une filiale en Belgique.

Bernard Kersten

Danny de Boeck et Dominique Emonds, deux anciens de chez Gaspart, se retrouvent chez Pöttinger Belgium

L'annonce faite par Gaspart en avril dernier de sa volonté de cesser ses activités en a surpris plus d'un. Restait alors la question de savoir comment allait s'organiser dans un futur proche la distribution des produits des gammes Same Deutz-Fahr d'une part et Pöttinger d'autre part.

Pour ce qui est de Same Deutz-Fahr, la réponse ne s'est guère fait attendre. Sans surprise, quelques semaines à peine après l'annonce de Gaspart, Same Deutz-Fahr Holland BV, filiale néerlandaise du groupe SDF, communiquait que dès le 1er octobre 2012, elle allait assurer elle-même la distribution en Belgique des tracteurs, moissonneuses et autres produits des marques Deutz-Fahr et Same.

Les choses sont en train de se mettre en place, l'organisation hollandaise en ayant profité pour «toiletter» le réseau. En d'autres mots, ne conserver qu'un nombre restreint d'agents principaux qui auront l'occasion de collaborer, le cas échéant, avec des sous-agents assurant le maillage local.

Pour Pöttinger par contre, les choses étaient moins évidentes. Deux solutions s'offraient au constructeur autrichien: trouver un autre importateur ou établir sa propre filiale. La réflexion a duré plusieurs mois et c'est finalement la seconde option qui a été retenue. Pöttinger n'en est pas à son coup d'essais en la matière puisque le constructeur dispose aujourd'hui de pas moins de 12 filiales de commercialisation.

Changement dans la continuité

Pöttinger Belgium ne démarre pas de zéro. Certes la structure est légère, seulement 2 personnes, mais toutes deux connaissent très bien le produit puisqu'elles travaillaient jusqu'ici chez Gaspart. Dominique Emonds sera responsable des ventes, des relations avec les dealers et de l'administration tandis que Danny de Boeck assurera le service à la clientèle.

Si en Flandre, où Pöttinger était plus étroitement lié à Deutz-Fahr, une partie seulement des agents a suivi le mouvement, en Wallonie par contre où la marque autrichienne était moins corrélée à un tractoriste, la plupart des agents sont restés fidèles.

Dans le secteur de la récolte des fourrages, Pöttinger est bien présent sur le marché belge mais l'ambition du constructeur, avec cette nouvelle structure, est de renforcer sa position dans le créneau du travail du sol et du semis.

Les entreprises certifiées GMP demandent des produits primaires certifiés GIQF

OVOCOM est la plateforme de concertation pour les entreprises actives dans la chaîne de l'alimentation animale et a pour objectif de doter ces entreprises d'un système fiable de sécurité des aliments pour animaux. A cette fin, OVOCOM gère le Standard GMP. Le Standard GMP détermine entre autres les conditions auxquelles les fournisseurs des entreprises certifiées GMP doivent répondre.

A présent que la saison 2012 touche à sa fin, nous vous proposons de passer en revue ces conditions applicables aux producteurs belges de produits primaires végétaux, et ce en prévision de la campagne de 2013.

Les céréales achetées auprès de producteurs belges de produits primaires doivent être couvertes par un certificat GIQF, de sorte que la chaîne de production d'aliments pour animaux soit intégralement garantie par un système de qualité. Il ne peut être dérogé à cette règle que dans un nombre limité de cas. Une partie du volume collecté doit alors être couverte par une convention de qualité ou par un système d'autocontrôle validé. Nous tendons cependant à limiter ces dérogations autant que possible.

Les producteurs de végétaux de grandes cultures accordent une importance toujours plus grande au Standard GIQF. Outre les conditions demandées aux fournisseurs par les entreprises certifiées GMP, la certification GIQF est également reprise dans les contrats des fabricants de sucre. Les négociants et transformateurs de pommes de terre exigent de plus en plus souvent la certification GIQF.

En outre, si vous faites certifier tous vos produits, vous serez également en ordre par rapport aux exigences légales qui sont de la compétence de l'AFSCA et sont reprises dans le Guide sectoriel Production primaire.

Vous ne disposez pas encore d'un certificat GIQF ? Contactez au plus vite votre organisation agricole ou votre organisme de certification, qui vous indiqueront la marche à suivre. N'oubliez pas que si vous faites certifier toutes vos activités avant la fin de l'année, vous aurez droit au bonus sur la contribution annuelle à l'AFSCA pour l'année suivante.

Vegaplan organise des audits de démonstration

Si vous ne disposez pas encore d'un certificat pour le Guide sectoriel ou pour le Standard GIQF, vous vous demandez probablement en quoi consiste précisément cette certification. Que faut-il faire pour préparer l'audit ? Est-ce que cela représente beaucoup de travail ? Etes-vous en ordre par rapport aux conditions ?

Pour vous permettre de vous rendre compte de tout cela, Vegaplan organise des audits de démonstration. Il s'agit d'inviter les agriculteurs qui le souhaitent à assister à la tenue d'un audit au sein d'une exploitation. Un auditeur reconnu effectue l'audit et montre ce qu'il faut faire concrètement pour répondre aux exigences. La check-liste est parcourue afin de permettre aux agriculteurs de saisir de quelle façon les auditeurs approchent les différents points et dans quelle mesure leur propre exploitation y répond (en effet, de nombreuses conditions sont déjà respectées avant la préparation à l'audit).

Si vous désirez faire se dérouler un audit de démonstration au sein de votre exploitation (et vous préparer de la sorte à un audit officiel), ou si vous désirez assister à un audit de démonstration, n'hésitez pas à nous contacter (tél: 02/775.80.63, email: info@vegaplan.be.) Ces audits de démonstration peuvent aussi être organisés sur la demande des exploitations productrices d'aliments pour animaux ou des négociants en céréales afin d'informer leurs fournisseurs qui ne seraient pas encore certifiés GIQF.

Ces audits de démonstration sont gratuits.

Des sessions d'informations peuvent également être organisées concernant le Standard GIQF, les avantages de ce système en termes d'accès au marché, la contribution annuelle à l'AFSCA et les primes régionales dans le cadre de la conditionnalité.

Décès de Léon Fabry, un homme au service des agriculteurs

Lors des funérailles de Monsieur Léon Fabry, Joseph Ponthier a prononcé quelques mots en son hommage, soulignant les nombreux services rendus aux agriculteurs. Voici la retranscription de cet hommage.

Entré le 15/02/1967 en qualité de technicien au syndicat d'exploitation de Herve et pas encore vraiment sorti ...

Les défis, Léon les aimait et ils étaient nombreux, pensez au nombre de Cetas qu'il a animés (plus de dix à une époque) et à tous les problèmes que nous, agriculteurs, lui avons soumis pendant toutes ces années de service. Qu'il s'agisse de l'utilité d'un investissement, de la reprise d'une exploitation, de la construction d'étable, de l'exploitation des prairies, d'un ennui avec un voisin ou fournisseur, de la gestion du troupeau mais surtout aussi de tout ce qui concerne l'alimentation des animaux, Léon était là pour celui qui le souhaitait pour étudier avec lui la meilleure solution en fonction des moyens dont le fermier disposait ou dont il pourrait disposer via les aides.

Léon n'est pas seulement de bon conseil: il apporte les références scientifiques, légales ou d'usage et chiffre les hypothèses pour faire un choix judicieux et non passionné.

Son goût d'un travail accompli jusque dans les petits détails ont fait de lui un conseiller particulièrement reconnu et complet.

Léon est aussi à l'origine de nombreuses journées d'études, de brochures de vulgarisation, de présentation d'évolutions durant toute cette période. Pour faire tout cela, il a pu bénéficier de toute la confiance de son responsable M. Franzen, qu'il a d'ailleurs remplacé lors de la mise à la retraite. Avec lui, ils ont formé une paire particulièrement complémentaire et investie du même idéal: rendre le métier d'éleveur plus rentable mais aussi plus socialement acceptable.

Léon a passé des jours à travailler, préparer, étudier et des nuits à étudier encore, à présenter, discuter pour convaincre mais aussi écouter les souhaits.

Ses connaissances, son dévouement à la cause agricole, sa grande disponibilité sont reconnus que ce soit par ses collègues de travail, par tous les agriculteurs de la région mais aussi par les firmes d'aliments, les organisations agricoles, facultés et les très nombreux étudiants et étudiantes qu'il a épaulés.

Malgré ces nuits parfois très réduites, il redémarre le lendemain. Une véritable force de la nature!

Aussi avons-nous été abasourdis lorsqu'il nous a appris son cancer et le stade irrémédiable et si proche. Léon a vécu cette épreuve avec grande philosophie et humilité tout en veillant à ne pas se concentrer sur son propre sort mais plutôt à nous préparer à son départ en nous aiguillant vers de nouveaux défis et en nous aidant à défendre les agriculteurs de la région.

Nous perdons un grand défenseur mais ne doutons pas que les équipes qu'il a formées sauront aussi affronter les nouvelles situations avec les connaissances, le réalisme et la conviction qu'il leur a transmis. Merci, Léon

Merci à toute la famille.

Du lombricompost à l'échelle industrielle

Le lombricompost est issu de la transformation de déchets organiques par des vers de terre. Ayant mis au point une technologie permettant d'optimiser la production de lombricompost, la société Pur Ver veut à présent passer au stade de la production industrielle. Pour ce faire, elle cherche à louer un hangar de 1.000 à 3.500 m2 en Hainaut

Vers composteurs et lombricompost

Le lombricompost est un fertilisant entièrement naturel issu de la transformation de déchets organiques par des vers de terre composteurs, sous nos latitudes généralement de l'espèce Eisenia fetida. Grâce à son passage dans le tube digestif des vers, la matière organique subit des transformations biochimiques.

Par comparaison aux composts et terreaux classiques, le lombricompost est beaucoup plus riche en humus, en éléments nutritifs assimilables par les plantes et en biomasse microbienne (plus de bactéries, et plus variées). Le lombricompost enrichit le sol d'un point de vue physique, chimique et biologique et impacte positivement les plantes (germination, croissance, rendement, résistance,...).

Unité industrielle

La société belge Pur Ver a mis au point une technologie et un savoir-faire unique pour produire de manière contrôlée et optimisée du lombricompost. Avec l'aide de la Région Wallone (DG06), l'entreprise a développé un prototype sur son site pilote de Gembloux et désire désormais démarrer une unité industrielle dans le Hainaut. En effet, de nombreux fournisseurs de matières premières pour ses vers (déchets verts, digestats de biométhanisation, déchets agro-alimentaires,...) sont installés dans la Province. Afin de démarrer rapidement son industrialisation, Pur Ver recherche activement un hangar de 1.000 à 3.500 m2 à louer dans le Hainaut: faites passer le mot... (contact: Alexandre Meire, 0474/411.982)

L'entreprise vise une production de plus de 1.000 tonnes/an à l'horizon 2015 et entend commercialiser son lombricompost de qualité élevée et constante auprès des professionnels (horticulteurs, maraîchers, pépiniéristes, communes,...) et des particuliers. Le lombricompost peut s'utiliser sous forme solide ou sous forme liquide (on laisse infuser le lombricompost dans de l'eau et on pulvérise ensuite ce «théde lombricompost»). Sous sa forme solide, le lombricompost s'utilise toujours en mélange avec un substrat de culture (terre, terreau,...), typiquement dans de concentrations variant entre 5% et 30% (en fonction des besoins de la plante et des résultats désirés).

En théorie, le lombricompost peut aussi s'utiliser en agriculture mais son positionnement en produit haut de gamme le rend peu compétitif par rapport à d'autres sources d'approvisionnement.

Prototype de Pur Ver

Manque d'investissements pour l'irrigation dans le monde

La demande alimentaire mondiale croissante nécessite énormément d'investissements dans le domaine de l'irrigation. Spécialement dans des formules peu gourmandes en eau.

Selon une étude publiée par le Worldwatch Institute (organisation américaine de recherche environnementale), les surfaces de cultures irriguées dans le monde ont atteint un record mais leur augmentation se tasse ces dernières années, faute d'investissements. Selon les données les plus récentes de la FAO, quelque 311 millions d'hectares dans le monde sont équipés de matériel d'irrigation mais seulement 84% de cette superficie est effectivement irriguée. Les trois principaux pays ayant recours à l'irrigation sont l'Inde (39 millions d'hectares), la Chine (19 millions) et les États-Unis (17 millions).

Augmentation des prélèvements en eau

Depuis les années 1970, «l'expansion de l'irrigation a connu un ralentissement marqué», constatent les auteurs de l'étude.

La FAO attribue cette situation à la baisse des investissements mais aussi aux performances insuffisantes de certains systèmes, à la corruption dans le processus de construction, et à la reconnaissance de l'impact environnemental des projets d'irrigation.

En effet, on estime que 70% de l'eau douce dans le monde est utilisée pour l'irrigation d'environ 20% des surfaces agricoles (et 40% de la production alimentaire mondiale). Et, sans même prendre en compte les effets du changement climatique, les prélèvements d'eau pour l'irrigation devront augmenter de 11% au cours des trois prochaines décennies pour répondre aux besoins alimentaires mondiaux.

De plus en plus d'aquifères sont surexploités, même si 80% des réserves hydriques dans le monde seraient capables de supporter des prélèvements d'eau supplémentaires. Le Worldwatch Institute estime que le développement des techniques d'irrigation goutte-à-goutte pourrait permettre de réduire la consommation d'eau de près de 70% tout en augmentant l'efficacité sur la production de 20 à 90%. Au cours des deux dernières décennies, les superficies irriguées au goutte-à-goutte ou à l'aide d'autres méthodes de micro-irrigation ont été multipliées par 6,4, passant de 1,6 millions d'hectares à plus de 10,3 millions d'hectares.

Quand les étudiants sont appelés à «éco-innover»

La Fédération de l'industrie alimentaire (FEVIA) et son aile régionale FEVIA Wallonie organisent une nouvelle édition d'ECOTROPHELIA Belgium. Ce concours est un défi lancé aux étudiants de l'enseignement supérieur pour créer un produit alimentaire éco-innovant. Les étudiants doivent développer un produit alimentaire innovant, durable et appétissant. Ils accompagnent leur produit d'un dossier technique et d'un business plan.

8 équipes

Les 8 équipes inscrites viennent de l'Institut Supérieur Industriel agronomique (ISI Charlemagne); de l'Université Libre de Bruxelles (ULB) ; de la Katholieke Hogeschool Zuid-West Vlaanderen (KATHO Roeselare) et de la Haute Ecole Thomas More Kempen (Geel). Les étudiants ont le temps jusqu'en mars pour se préparer à ce concours. Un jury, composé de 15 experts, jugera les produits en tenant compte des aspects suivants : le goût, l'apparence, l'emballage, le processus technique, la législation, le potentiel sur le marché et le plan de marketing.

La remise des prix

La remise des prix aura lieu le 28 mars 2013 au palias des Académies à Bruxelles. Les Ministres Smet et Marcourt remettront les prix. Le gagnant du concours pour la Belgique recevra un prix et participera automatiquement au concours d'ECOTROPHELIA Europe où se retrouveront alors les lauréats de plus de 15 concours nationaux. Le 28 mars, le public pourra venir goûter sur place les produits et choisir le gagnant du prix du public ECOTROPHELIA.

Les étudiants rencontrent l'industrie alimentaire

Pour les étudiants, participer au concours c'est l'opportunité d'acquérir de l'expérience pratique. Les étudiants entrent en contact avec l'industrie alimentaire, un secteur dynamique avec un intérêt pour l'innovation et le développement durable. FEVIA encourage les entreprises alimentaires à commercialiser les produits d'ECOTROPHELIA. Plusieurs produits lauréats des éditions précédentes ont ainsi fait l'objet d'une mise sur le marché.

Attention accrue pour l'identification correcte des porcins

L'AFSCA a intensifié le contrôle de l'identification correcte des porcins présentés à l'abattage. Les porcins doivent être identifiés à l'aide d'une marque de frappe lisible. Si plus de 5% des porcins présentés à l'abattage et et/ou plus de 10% des demi-carcasses ne sont pas en ordre, une interdiction d'abattage peut être imposée. Ceci cause pas mal de problèmes pratiques pour l'abattoir et l'éleveur. Ci-dessous nous attirons une fois de plus l'attention sur les points les plus particuliers à ce sujet lors de la présentation des porcins.

Un porc doit être identifiable

La législation définit que tout porc présenté à l'abattage doit être identifiable à son troupeau d'origine où il a été chargé. En pratique ceci signifie que tout porc doit porter une marque de frappe sur chaque flanc. L'utilisation d'un marteau de frappe permet d'appliquer sur les porcs un code de troupeau sous forme d'un marteau. Sur maximum 5% des porcs le moyen d'identification peut être illisible. Pour les lots de moins de 20 pièces chaque porc doit être porteur d'une identification lisible de l'exploitation d'origine.

Un marteau de marque de frappe n'est pas un marteau quelconque

L'identification des porcs à l'aide d'un marteau de frappe doit répondre à certaines conditions:

Seul le code du troupeau est valable comme marteau

Si de l'encre est utilisée, cette encre doit être agréée.

Le marteau ne peut pas provoquer des blessures supplémentaires

Le marteau doit être de telle qualité que la marque de frappe soit LISIBLE

Sur chaque flanc une seule marque de frappe clairement LISIBLE

La marque de frappe ne peut être appliquée que dans les 5 jours avant le transport à l'abattoir.

Mesures prises par l'exploitant de l'abattoir

L'exploitant de l'abattoir doit en informer le chargé de mission (CDM) dans les cas suivants:

S'il constate que les porcs présentent un défaut d'identification mineur ou majeur ;

S'il constate un défaut dans la validation de la déclaration d'abattage. Il doit encoder dans l'application Beltrace le lot de porcs trouvés en défaut d'identification. Lors de défauts d'identification mineurs ou majeurs, la majoration des droits d'expertise pour motif de défaut d'identification est appliquée par lot d'animaux faisant l'objet d'un document «bon de chargement et de déchargement ».

Mesures à prendre par le CDM

Lorsque les porcs ne sont pas encore abattus, le CDM ne donne pas l'autorisation d'abattage sauf pour des raisons de santé animale, de bien-être animal ou de santé publique.

Dans tous les cas, le CDM communique les manquements à l'UPC de l'abattoir qui informe à son tour l'UPC du troupeau d'origine qui effectuera un contrôle/une inspection.

Lorsque les porcs sont abattus, les carcasses de porcs doivent rester sous la responsabilité de l'exploitant de l'abattoir et sous contrôle vétérinaire en frigo d'observation jusqu'à ce que l'UPC concernée ait mené l'enquête nécessaire et ait statué sur les résultats de celle-ci. L'UPC concernée prend les mesures ad hoc et en informe le CDM.

Pour ce défaut d'identification, l'abattoir recevra une amende de l'AFSCA qu'il devra retransmettre au responsable de l'identification, soit l'engraisseur, soit le transporteur selon les cas.

Changements attendus

Au cours de la dernière année la législation «identification et enregistrement de porcs» a été revue en concertation avec les organisations d'agriculteurs. Pour les porcs destinés à l'abattage nous avons demandé explicitement de prévoir (au choix de l'éleveur) l'utilisation de marques auriculaires de troupeau et d'abattage, résistantes au feu, à côté de la marque de frappe (uniquement nécessaire sur un flanc, dans ce cas). De cette façon l'identification supplémentaire à l'aide du marteau de frappe devient superflue ou réduite à un usage sur un seul des deux flancs. Jusqu'à parution de la nouvelle législation il y a cependant lieu de se conformer aux obligations actuelles.

Sauver nos races locales de poules

Les missions du CRA-W sont décidément variées. Ainsi, parmi ses activités très diverses, le Centre œuvre au retour des races de poules locales dans nos basses-cours et nos assiettes.

Statut à rique des races selon la classification FAO

Race	Nombre de sujets (coqs + poules)	Evolution depuis 2002	Nombre d'éleveurs
Grande volaille			
Ardennaise	351	-	50
Brabançonne	347	-	42
Combattant de Liège1	285	+	42
Famennoise	27	-	3
Fauve de Hesbaye	91	+	12
Herve	181	-	27
Sans queue des Ardennes	34	-	6
Volaille naine			
Ardennaise	228	-	30
Barbu de Boitsfort	125	+	12
Barbu d'Everberg	152	+	14
Barbu de Watermael	922	-	61
Barbu d'Uccle	763	+	91
Bassette	371	-	44
Brabançonne	150	+	16
Combattant de Liège 1	188	-	23
Famennoise	10	-	1
Fauve de Mehaigne	56	-	8
Herve	122	+	16
Huppée de Lasne 2	*46*	*+*	*5*
Naine belge	168	-	24
Naine du Tournaisis	173	+	21
Sans queue des Ardennes	25	-	4

1 Les effectifs transmis concernent l'ensemble des combattants belges pour les années 2002-2003.
2 Race non reconnue officiellement, actuellement en phase de constitution

Statut FAO: Précaire / En danger / Critique

Depuis mars 2011, le Centre wallon de Recherches Agronomiques, en appui avec le SPW-DGARNE, s'est lancé dans un projet de sauvegarde des races locales de volailles. Ce projet s'inscrit dans une démarche de conservation de la biodiversité avicole wallonne. Il répond aux engagements de la Wallonie à conserver et utiliser durablement sa diversité biologique.

L'initiative part du constat que la Belgique est un des pays européens les plus riches en races de poules locales mais que la majorité de celles-ci sont en statut précaire. Délaissées au profit des souches commerciales, elles n'ont bénéficié jusqu'à présent, que de très peu d'initiatives en faveur de leur conservation et valorisation.

Elles représentent pourtant une richesse culturelle et possèdent une grande diversité génétique. Elles peuvent constituer une source de diversification des exploitations agricoles par le biais de la vente directe de produits locaux. Des actions sont nécessaires pour les maintenir.

La première année de l'intervention (2010-2011) a permis de recenser les éleveurs, les races ainsi que leurs effectifs. Sur base de ces données, la menace de disparition de chaque race a pu être estimée et des propositions de dispositifs ont été formulées pour la conservation et la valorisation.

La seconde année de l'intervention (2012-2014) a pour objectif la mise en œuvre des propositions retenues, à savoir, d'une part pour la conservation: la mise en place de réseaux d'éleveurs impliqués dans la conservation d'une race et encadrés par le club de race correspondant et d'autre part pour la valorisation: la vente de poulets vivants par les réseaux d'éleveurs à des volaillers et/ou des fermes biologiques ou pédagogiques intéressés par l'élevage de poules de races locales. Les ménages pourront s'y approvisionner et participer ainsi à la sauvegarde des races de notre terroir. Des filières courtes de produits locaux seront également mises en place au départ de ces exploitations. Les races qui seront valorisées en chair et en ponte seront caractérisées au préalable pour informer les éleveurs sur leurs potentialités.

Le Cra-W est actuellement à la recherche d'informations sur la constitution, reconstitution des races de poules wallonnes. En effet, la majorité des races belges (et wallonnes en particulier) ont été reconstituées après la seconde guerre mondiale. Le projet ne portera son attention que sur les races authentiquement wallonnes.

Si vous êtes intéressés par l'élevage des races locales de poules, si vous désirez prendre part à l'initiative ou simplement pour de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter Marie Moerman au CRA-W, Département Productions et Filières, Unité Modes d'élevage, bien-être et qualité, 8, rue de Liroux à 5030 Gembloux, téléphone 081/626.773, courriel m.moerman@cra.wallonie.be.

La consommation carnée augmente dans les pays en développement

L'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, Ifpri, vient de publier une étude sur la consommation de viande dans le monde. Si celle-ci stagne dans les pays développés, la demande s'accroît dans les pays en développement.

La production de viande au niveau mondial a triplé au cours des 50 dernières années, essentiellement pour les monogastriques. En 2010, on comptabilise 26 milliards d'animaux de ferme contre 9 milliards en 1970. Cette évolution pose la question des impacts sur la santé humaine et le développement durable.

Les Nord-Américains et les Européens consomment aujourd'hui plus de 83 kg de viande par personne par an, comparés aux 58 kg en Amérique latine, 28 kg en Asie de l'Est et Pacifique et 11 kg en Afrique sub-saharienne. Dans les pays développés, du fait des effets négatifs sur la santé humaine d'une alimentation trop carnée, notamment en viande rouge, cette consommation a tendance aujourd'hui à stagner.

Un véritable défi en matière de développement agricole

L'Ifpri prévoit en revanche une progression d'ici à 2050 de la consommation annuelle de viande par habitant pouvant atteindre les 77 kg en Amérique latine, 52 kg en Asie et Pacifique et 24 kg en Afrique sub-saharienne. Cette évolution pourrait améliorer notablement la nutrition dans les pays en développement. Mais cela constitue également un grand défi en matière de développement agricole afin d'améliorer la productivité des élevages dans ces régions tout en atténuant leurs impacts négatifs sur la santé humaine et l'environnement. Une intensification des méthodes d'élevage pourrait avoir de graves conséquences en termes de développement de maladies zootechniques.

Accord commercial négocié avec le Japon

Pour la Commission européenne à l'agriculture, Dacian Ciolos, le Japon constitue un débouché important pour nos produits agroalimentaires. D'où l'importance pour l'UE de négociations commerciales avec ce pays.

Les 27 Etats de l'UE ont confié à la Commission européenne pour un accord de libre-échange avec le Japon. Les obstacles non tarifaires de ce pays devront être supprimés, parallèlement à toute réduction tarifaire du côté de l'UE, et les pourparlers devront être suspendus si les progrès escomptés en la matière ne se concrétisent pas dans un délai d'un an à compter de leur ouverture.

La nécessité pour les négociants européens de disposer de licences pour la vente d'alcools sur le marché nippon fait partie de ces obstacles non tarifaires. Une clause de sauvegarde est également prévue pour protéger les secteurs européens sensibles, l'automobile notamment...

Importants débouchés agroalimentaires

Selon la Commission, un accord de libre-échange entre l'UE et le Japon devrait permettre d'accroître le PIB européen de 0,8 %, d'augmenter les exportations vers ce pays de 32,7 % – de 23,5 % dans l'autre sens – et de créer 420 000 nouveaux emplois dans l'Union.

Le commissaire européen au commerce, Karel De Gucht, considère que le secteur agroalimentaire de l'UE profitera largement d'un accord de libre-échange avec le Japon, pays qui compte de nombreux consommateurs aisés et dont la protection aux frontières est relativement élevée.

Les chiffres de la Commission indiquent que les exportations japonaises de produits agricoles vers l'UE ont atteint à peine 182,5 millions d'euros en 2011, alors que celles de l'UE vers le Japon se sont élevées à 4,8 milliards d'euros.

Une bonne initiative

Les organisations professionnelles et coopératives agricoles, les industries agroalimentaires et le commerce de l'UE, réunis respectivement au sein du Copa, de FoodDrinkEurope et du Celcaa, faisaient d'ailleurs valoir en juillet dernier, dans une déclaration commune, qu'un tel accord avec le Japon serait la «solution optimale» pour donner «tout son potentiel» à la large coopération bilatérale existant avec ce pays.

Elles citaient une étude selon laquelle, pour les produits agroalimentaires, la réduction des mesures non tarifaires japonaises pourrait se traduire par une augmentation des échanges de 29 %. Et si les droits de douane étaient également réduits, les exportations européennes de produits alimentaires transformés progresseraient de plus de 137 %.

Les organisations agricoles de l'UE estiment que les secteurs européens de la viande porcine, du lait et des produits laitiers, du vin et de l'huile d'olive profiteraient considérablement d'un accord commercial avec le Japon.

Le 25 octobre dernier, le Parlement européen a voté une résolution favorable à l'ouverture de négociations de libre-échange avec le Japon.

AMICALE DES RETRAITÉS DE LA FWA

Namur
Jeudi 20 décembre

Goûter du Noël et jeu de cartes au centre à Ciney

Jeudi 17 janvier 2013

Goûter des rois et jeu de cartes + assemblée générale au centre de Zootechnologie à Ciney.

Du 9 au 16 juin 2013

Voyage annuel à l'Ile de Ré et Le Puy du Fou. Dans la douceur de l'Ile de Ré, tout proche de La Rochelle au milieu d'un parc boisé et à 200m de la plage, le domaine hôtelier des Grenettes vous garantit un séjour inoubliable. Le Puy du Fou : remontez dans le temps, l'espace d'un jour. 50 places maximum. Prix 940€ pour les membres, 965€ pour les non-membres. Détails suivront.

COTISATIONS 2013

Comme chaque année nous faisons appel à vous.
La cotisation est de 25€ par personne
A verser au compte de l'Amicale des Ainés de la FWA Namur numéro BE29 1043 2681 4164
Dernier délai le 30 janvier 2013
Merci à tous et meilleurs vœux

Fleurus
Mardi 8 janvier 2013

A 14h00, traditionnel Goûter des Rois au local du football à Heppignies. Nous vous présenterons le film «Love me Tender» décriant l'agriculture. Marie-Laurence Semaille de la FWA sera présente pour faire la critique de ce film. Invitation à toutes et tous. Inscriptions pour le 4 janvier au plus tard chez Suzanne Cochain 071/88.83.53, Godelieve Vandepopeliere 071/800936, Jean-Marie Descamps 071/84.60.37 Renouvellement des cotisations annuelles. Un montant de 25 € pour un isolé et de 50 € par couple de préférence par virement au compte n° BE72 1030 1956 9416 de l'ARFWA de Fleurus avant le 8 janvier. Merci de votre compréhension.

Brabant Wallon
Vendredi 14 décembre

A 13h30, goûter aux tartes et jeux de cartes au hall Manifagri à Wavre.

Baisse de la production mondiale de céréales

Dans le contexte d'une demande agroalimentaire croissante, les nouvelles venant de la Banque Mondiale donnent à penser que les prix alimentaires mondiaux vont rester élevés dans les mois à venir. En effet, le Conseil international des céréales prévoit une baisse de 5% de la production mondiale des céréales en 2012-2013.

Les prix alimentaires mondiaux se sont stabilisés après le record de juillet dernier, affirme la Banque mondiale dans son rapport trimestriel publié le 29 novembre. «Une crise alimentaire mondiale comparable à celle de 2008 semble avoir été évitée alors qu'elle était fortement redoutée cet été», souligne-t-elle.

Par rapport au pic de cet été, les prix alimentaires affichaient au mois d'octobre un niveau inférieur de 5%, mais ils restaient supérieurs de 7% à leur niveau de l'année dernière à même époque. Les cours des céréales en particulier sont toujours élevés, supérieurs de 12% aux niveaux de l'an dernier et très proches des records absolus de 2008, constate la Banque mondiale. Par exemple, le prix du maïs a bondi de 17% par rapport à octobre 2011 et dépasse de 10% le pic de février 2011, alors que les prix ont reculé 3% entre les mois d'août et octobre. Ceux du blé ont progressé de 24% en un an. Dans le même temps, les cours du riz (-7%) et surtout du sucre (-20%) ont chuté.

Récolte en baisse de 5%

Dans son rapport du 29 novembre, le Conseil international des céréales (CIC) fait le même constat: le marché va rester tendu et les prix élevés. La production totale de céréales pour 2012/2013 est attendue en baisse de 5% par rapport à l'année dernière. Et malgré l'attente d'une contraction de la demande mondiale, pour la première fois en quatorze ans, les stocks céréaliers mondiaux sont attendus en baisse de 45 millions de tonnes (Mt) à 324 Mt. Pour le blé, la hausse des exportations en provenance de la mer Noire ces dernières semaines a permis de limiter l'augmentation des cours. Compte tenu de ces prix élevés, les surfaces mondiales de blé pour 2013/2014 devraient augmenter de 2 %. Pour le maïs, les cours devraient, eux aussi, se maintenir haut, les conditions d'ensemencement étant loin d'être favorables en Amérique du Sud et l'offre restant faible du fait de la sécheresse qui a frappé les États-Unis cet été. «La tendance à des prix alimentaires élevés semble faire figure de nouvelle normalité, pourtant le monde ne peut accepter une telle situation alors que 870millions de personnes souffrent toujours de la faim», prévient le vice-président de la Banque mondiale.

«Féminisation» des exploitations agricoles en France

La France compte davantage de femmes chefs d'exploitation que bien d'autres pays de l'Union. Une récente étude du Ministre français de l'agriculture indique que cette «féminisation» des effectifs promet de se poursuivre.

Dans les filières de production, les filles sont passées de 9,4% en 1979 à 37,3% en 2008, mais elles restent concentrées dans certaines productions (cheval, etc.) et sont souvent encouragées, lors des processus d'orientation, à s'inscrire dans les filières de services, selon la sociologue Sabrina Dahache. Si François Lefebvre, du Centre national pour l'exploitation des structures des exploitations agricoles (Cnasea), anticipe une part des femmes en hausse pour atteindre un tiers des chefs d'exploitation à l'horizon 2020, les prévisions de la MSA tablent sur une part stable ou en baisse, du fait de la diminution des transferts entre époux au moment des départs à la retraite. Aujourd'hui, les femmes représentent un quart des chefs d'exploitation agricoles (24,91% en 2011). Leur part atteint même 30% dans la tranche des 60 ans et plus en 2010.

Certes, la performance tient surtout au fait que les femmes succèdent le plus souvent à leur mari lorsque celui-ci part à la retraite. Mais les plus jeunes commencent aussi à marquer le secteur, avec 22% de jeunes agricultrices sur l'ensemble des nouveaux installés aidés en 2009, et 40 à 45% de non aidées la même année.

Revers de la médaille…

Mais, il s'agit de comprendre pourquoi la moitié des femmes en congé maternité ne trouvent pas de remplacement.

En 2011, 1 172 agricultrices ont perçu des allocations de remplacement maternité, selon la Mutualité sociale agricole (MSA). En revanche, on ignore combien ont été enceintes sans prendre de congé maternité. Elles seraient au total le double, a indiqué le ministre de l'Agriculture, à l'occasion de l'assemblée générale de la commission nationale des agricultrices (CNA) de la FNSEA.

Mais ceci, en réalité, est une approximation. Aucune donnée officielle n'existe à ce jour sur la question. D'où la demande de la présidente de la CNA, Karen Serres: l'exploitante agricole a demandé que ces chiffres soient fournis le plus rapidement possibles. La MSA se serait engagée à les fournir en janvier au ministre. Reste que sur le terrain, «de toute façon, nous nous rendons bien compte que de nombreuses femmes ne prennent pas leur congé de maternité», a expliqué Karen Serres. Paperasserie jugée excessive? Méconnaissance de leur droit?... «Pour pouvoir apporter des réponses à ce phénomène, il est indispensable de dresser au préalable un état des lieux», a poursuivi l'agricultrice. «C'est un sujet majeur, a soutenu de son côté Stéphane Le Foll. Ceci n'est pas acceptable».

Schwächelnde Eifel-Ardennen Expo 2012

In diesem Jahr wurde, nicht nur in der Landwirtschaft, die angespannte Wirtschaftslage augenscheinlich. Im Gegensatz zu vergangenen Jahren hatten wenigere Aussteller mehr Fläche zur Präsentation ihrer Exponate zur Verfügung. Dennoch ist diese familiär geprägte Landwirtschaftsmesse für alle Interessierten ein beliebter Treffpunkt in der Warchestadt Malmedy. Die Eifel-Ardennen-Expo fand unter dem Motto, „Landleben und Natur im Herzen von Eifel und Ardennen" statt.

Constanze Göbel-Zehrt

Der Besuch von 40 Schulklassen (zirka 700 Schüler) am vergangenen Freitag und die am Abend durchgeführten Viehwettbewerbe, (650 Besucher) waren der Auftakt, der zum sechsten Mal in dieser Form durchgeführten Eifel-Ardennen-Expo.

Die Ergebnisse

Siegerin junge Kühe, beste Rotbunte, bestes Euter, junge Kühe und Provinzial-Gesamtsiegerin der Eifel-Ardennen-Expo Malmedy 2012:

Duelle Red des Grand Trix (V. Twister) von Hubert Broers-Peutat et Fils von Gomzé-Andoumont.

Sie ist somit Champion Provinzial Rotbunt und Champion (allgemein) der Provinz Lüttich.

Siegerin der alten Kühe im Provinzialwettbewerb wurde Acajou des Grands Trix (V.Jasper) aus dem gleichen Betrieb. Die Siegerin der alten Kühe mit bestem Euter wurde: Bahia 505 (V. Marion) von Bosseler Carlo aus Limpach (Grossherzogtum Luxenburg). Sie wurde ebenfalls zur Gesamtsiegerin von der EAE Malmedy 2012 gekürt.

Beste einheimische gezüchtete Kuh wurde: Elvittle (V.Shottle) von Dethier-Goffinet Yves und Sonia aus Reculémont, Bellevaux-Ligneuville.

Der beste Aussteller der Kühe wurde: Ferme du Centre Provinciale Liégeois de Productions Animales aus Theux. Das anschließende gemütliche Beisammensein nach den Viehwettbewerben am Freitag zog sich bis weit in die Morgenstunden des Samstages hin.

Wettbewerbe der Rinder vom Sonntag

Champion wurde: L.Roxy Black des Marbo von Bodson Marc aus Stavelot.

Bestes einhemisch gezüchtetes Rind wurde: Folichonne de Lamonriville (V. Curtis Red) von Adam-Maraite, Henri und Yvette aus Bellevaux-Ligneuville.

Bester Aussteller der Rinder wurde: Marc Bodson aus Stavelot.

Junior Show: Sieger: Corstjens Jules aus Sprimont.

Jungzüchtervorführwettbewerb: Siegerin wurde Annick Adam aus Lamonriville, Bellevaux-Ligneuville.

Wie gewöhnlich folgten am Samstag die offizielle Eröffnung und der Messerundgang. Hierbei konnte man feststellen, dass selbst die Politiker nicht so zahlreich angereist waren, wie in den Jahren zuvor. Schade eigentlich. Gerade jetzt, nach der zweitägigen Bauerndemo vergangener Woche in Brüssel, hätte es den Landwirten gut getan, Gespräche mit ihnen zu suchen. Stattdessen entsandten einige von ihnen, wie der Wallonische Landwirtschaftsminister Carlo Di Antonio, ihre Stellvertreter.

Karl von Frühbuss bedankte sich bei allen Aktiven, Ausstellern und Besuchern, die trotz der Schwierigkeiten den Weg nach Malmedy gefunden haben.

Während der kurzgehaltenen Reden, lag natürlich die Gewichtung - wie kann es auf einer Landwirtschaftsmesse anders sein - auf dem Sektor und dem allgegenwärtigen Thema, welches Modell könnte nach dem Wegfall der Milchquoten greifen. Gedankengerüste wie, den Biosektor auszubauen, um der Preisvolatilität begegnen zu können, wurden von den Zuhörern zur Kenntnis genommen. Der Bürgermeister der Stadt Malmedy, A. Denise, erklärt sich mit der Gangart seitens der EU-Politik, die sich für mehr Wachstum ausspricht, nicht einverstanden. Ein Ergebnis dieser Politik sei die wirtschaftlich angespannte Lage. Dies ginge auf Kosten der kleinen Landwirtschaftsbetriebe, welche von der Landkarte verschwinden werden.

K. v. Frühbuss sprach in seiner Rede auch über die voranschreitende Erderwärmung und deren Auswirkungen. Sie werde als Folge, katastrophale Dürren und schlechte Ernten mit sich bringen. Die Rahmenbedingungen werden sich weiter negativ auf die Betriebsergebnisse auswirken. Direktvermarktung rechnet sich nur in Einzelfällen. Weiter äußerte er sich zu dem in den vergangenen Monaten weit abgeschlagenen Milchauszahlungspreis, der auf einem der letzten Plätze landete. Dadurch sind mehrere Mio. Euro Kaufkraft verloren gegangen. Eigenverantwortlich solle künftig die Milchproduktionsbeschränkung

erfolgen, um das Preisniveau zu erhöhen. Weiter führte er aus, dass Politiker mit Bodenhaftung gebraucht werden, um Arbeitsplätze zu erhalten. Unser benachteiligtes Gebiet braucht Unterstützung. Natura 2000 darf nicht zulasten der Landwirtschaft gehen. Die Veränderungen der Molkereistrukturen birgt Hoffnung für die Landwirtschaft. Ein maßvolles Wachstum lässt uns hoffentlich bald aus dem Jammertal emporsteigen. Seit 2009 hat sich die Lage in der Landwirtschaft nicht wirklich verbessert. Hatten die Landwirte zu diesem Zeitpunkt eventuell noch Reserven, so stehen sie mittlerweile eher mit dem Rücken zur Wand. Bleibt abzuwarten wie sich die Dinge, einhergehend steigender Produktionskosten entwickeln werden. Es sei den Landwirten, besonders den Jungbauern zu wünschen, dass sie sich bei der Strukturierung ihrer Betriebe, bald optimaleren Voraussetzungen, als gegenwärtig gegenübersehen.

Messegeschehen

Zudem wurden in diesem Jahr die Aktivitäten, in und um den Ring verstärkt. Highlights wie, Bike-Trial mit Pierre Charles Thomas oder den Darbietungen des Pferdeflüsterers im Ring sorgten für spannende Unterhaltung. Die Dauerausstellung der Kleintierzüchter KVZ Weyertz hatte ebenfalls großen Zulauf. Man hatte keine Mühen gescheut, um die Präsentationsfläche so ansprechend wie möglich zu gestalten. Sogar ein kleiner Weiher, auf ihm sich Enten und Gänse wohlfühlen konnten, wurde aufgebaut. Drei Ferkelchen hatten, direkt am Anfang des Ausstellungsbereiches ebenfalls Platz gefunden. Die verspielte Neugier dieser quicklebendigen, kleinen Kerlchen war nett anzusehen. Nicht nur die Hände der kleinen Besucher streichelten diese Winzlinge. Zudem brachte eine Hundezüchterin ihre Elos mit, um über diese gutmütige und doch wachsame Rasse zu informieren. In der Halle gegenüber konnte man verschiedene Kuhrassen in Augenschein nehmen. All diese Tiere wirkten ruhig und gelassen, trotz der vielen Besucher. Zwischen all den Tieren wurden an einem Stand Miniaturnachbauten eines Ochsengespannes, eines Waldarbeiters und einer kleinen Kapelle gezeigt. Unter Verwendung originalgetreuen Materials wie Blaustein, Eiche und Schiefer war das Kapellchen eine besondere Augenweide.

Ciolos fordert nach starkem EU-Haushalt

Copa begrüßte während eines hochrangigen Treffens der Präsidenten der nationalen Mitgliedsorganisationen in Brüssel die Forderung des europäischen Landwirtschaftskommissars Cioloπ nach einem starken EU-Haushalt 2012-2020 für die Gemeinsame Agrarpolitik (GAP).

Die landwirtschaftlichen Ausgaben, die weniger als 1 % der öffentlichen Ausgaben ausmachen, müssen bis 2020 auf dem aktuellen Niveau erhalten bleiben, um sicherzustellen, dass wir auch in Zukunft einen bestandsfähigen Sektor für die Befriedigung der wachsenden Nachfrage nach Lebensmitteln und für die Verstärkung von Wachstum und Beschäftigung in den ländlichen Gebieten haben, betonte Copa-Präsident Gerd Sonnleitner.

Hohe Produktionskosten

Dies wurde auch von vielen Präsidenten der Mitgliedsorganisationen von Copa während des Treffens wiederholt. Sie wiesen warnend auf die hohen Produktionskosten, die kaum durch die Marktpreise kompensiert werden, und auf die schlechten Witterungsbedingungen in diesem Jahr hin. Anlass war, dass beim EU-Gipfel der Staats- und Regierungschefs am 23. November keine Einigung zum zukünftigen EU-Haushalt erreicht worden war.

Präsident Sonnleitner forderte eine zeitnahe und positive Entscheidung zum Haushalt, um den Landwirten die Umsetzung der zukünftigen GAP im Jahr 2014 zu ermöglichen. Er wies darauf hin, dass die Ausgaben im Landwirtschaftssektor ein wichtiger Faktor für Wirtschaft und Beschäftigung in den ländlichen Gebieten der EU seien und positive Folgewirkungen auf andere Wirtschaftsbereiche hätten, was in der aktuellen Wirtschaftskrise von größter Bedeutung sei. Separate Agrarpolitiken in den 27 Mitgliedstaaten würden die Regierungen auch weitaus mehr kosten als die GAP.

Flexibilität

In Übereinstimmung mit den Präsidenten der Mitgliedsorganisationen von Copa sagte Sonnleitner, er begrüße die Ankündigung von Kommissar Cioloπ, der zufolge den Landwirten bei der Anwendung von Maßnahmen zur weiteren Ökologisierung der GAP mehr Flexibilität eingeräumt werde. Wir möchten, dass den Landwirten mehr Maßnahmen zur Wahl stehen, damit sie die Maßnahmen auswählen können, die der Situation ihres Betriebs am besten entsprechen und am wahrscheinlichsten Umweltnutzen erbringen. Zur Reduzierung der Bürokratie könnte die Greening-Anforderung in existierende Systeme wie Agrar-Umwelt-Programme oder Zertifizierungssysteme integriert werden. Sonnleitner forderte den Kommissar jedoch nachdrücklich dazu auf, einen Rahmen und einen konkreteren Vorschlag hierzu vorzulegen. „Wir können uns nicht vorstellen, wie dies funktionieren soll", sagte er. Er äußerte insbesondere Bedenken hinsichtlich des Kommissionsvorschlags, im Rahmen der GAP ökologische Vorrangflächen zu schaffen, was einer Reduzierung der für die Produktion zur Verfügung stehenden landwirtschaftlichen Flächen gleichkäme. Dies bedeute weniger Rohstoffe für die Nahrungsmittelindustrie und weniger Futtermittel für die Viehhaltung. Die Landwirte müssten darüber informiert werden, ob manche Eiweißpflanzen auf diesen Flächen angebaut werden dürfen, da diese bedeutenden Nutzen für die Umwelt und die Artenvielfalt erbringen.

Wallonisches Gesetzbuch der Landwirtschaft - an der Konzertierung teilnehmen!

Der Landwirtschaftsminister, Carlo Di Antonio hat seinen Wunsch geäußert ein Wallonisches Gesetzbuch der Landwirtschaft und des Obst- und Gartenbaus zu verfassen. Dieser Text wird sein Projekt für die Zukunft der wallonischen Landwirtschaft auslegen.

Als wallonischer Landwirtschaftsminister weist er darauf hin, dass dieses Gesetzbuch wunschgemäß auch einen einheitlichen Text darstellt. In den kommenden Wochen organisiert Carlo Di Antonio einige Zusammenkünfte in der Wallonie. Dazu lädt er wallonische Landwirte und Mitbürger ein.

Die Landwirtschaft ist einer der Pfeiler unserer Gesellschaft. Qualität und Quantität der Lebensmittelversorgung, die Gesundheit der Bürger und Verbraucher, der Beitrag zur Umweltwirtschaft und die Gestaltung des ländlichen Raumes sind ebenso Belange, die uns ab heute alle betreffen, für künftige Generationen aber noch an Brisanz gewinnen.

Der Minister hat uns daher ersucht möglichst viele Landwirte dazu zu bewegen, an diesem Wallonischen Gesetzbuch der Landwirtschaft und des Obst- und Gartenbaus gemeinsam mitzuwirken.

Der FWA fordert seine Mitglieder dazu auf, möglichst zahlreich an dieser vom Minister Di Antonio geplanten Konzertierung teilzunehmen.

Versammlung in Sankt-Vith am 20. Dezember – 19Uhr30 – « Triangel », Vennbahnstrasse 2

La colonne de gauche reprend les dernières cotations disponibles à la clôture du journal. La colonne de droite indique, entre parenthèses, les cotations du marché précédent. Sauf indication contraire, les prix s'entendent hors TVA.

BATTICE

08/12/2012

Nombre de bovidés: 421

Catégorie boucherie:

Taureaux		**prix au kg**
cul de poulain.:	2,85-3,35	(2,85-3,35)
assimilés:	2,60-2,90	(2,60-2,90)
bonne conformation	2,00-2,35	(2,00-2,35)
60%:	1,80-2,00	(1,80-2,00)
poids lourds:	1,50-1,65	(1,50-1,65)
Vaches		**prix à la pièce**
bonne conformation:	975-1200	(975-1200)
1ère catégorie 45%:	720-910	(720-910)
2ème catégorie 40%:	325-460	(325-460)
de fabrication:	250-375	(250-375)
Génisses		prix au kg
cul de poulain:	-	(-)
assimilées:	-	(-)
bonne conformation:	-	(-)
ordinaires:	-	(-)

Stationnaire, + calme en vaches laitières.

Catégorie commerce		**prix à la pièce**
vaches cul de poulain -5 ans:	1550-2050	(1550-2050)
vaches cul de poulain +5 ans:	1450-1850	(1450-1850)
bonnes vaches ordinaires:	975-1225	(975-1225)
vaches ordinaires:	425-625	(425-625)
veaux cul de poulain:	450-700	(450-700)
veaux Blanc Bleu:	165-315	(165-315)
veaux Bleus Holstein:	110-170	(110-170)
veaux rouges:	60-110	(60-110)
veaux noirs bonne qualité:	50-100	(50-100)
veaux noirs moyenne qualité: 0-50 (invendables)		(0-50)

Stationnaire. Veaux: stationnaire.

CINEY

07/12/2012

Nombre d'animaux exposés: 2717. Bétail maigre et de boucherie: 2709; 2 veaux; 6 chevaux/poneys. Prix du bétail bovin hors TVA et frais de marché inclus.

a) Bétail maigre

Veaux		**prix à la pièce**
Pie noir:	0-120	(0-120)
Pie rouge:	50-140	(50-140)
BBB ordinaire:	100-350	(100-350)
Cul de poulain mâle:	450-750	(450-750)
Cul de poulain femelle:	400-700	(400-700)
Génisses:		
180-250kg: PN/PR:	200-300	(200-300)
BBB culard:	500-700	(500-700)
250-400kg: PN/PR:	350-450	(350-450)
BBB culard:	900-1100	(900-1100)
400-500kg: PN/PR:	400-600	(400-600)
BBB culard:	1050-1335	(1050-1335)
pleines:	1100-1600	(1100-1600)
Vaches:		
moyennes, PN/PR:	250-950	(250-900)
mixtes cat.II:	900-1050	(800-1000)
mixtes cat. I:	1150-1400	(1100-1300)
cul de poulain 2 à 4 ans:	1050-2275	(1000-2225)
âgées:	900-2150	(850-2100)
Taureaux:		
ordinaires: 180-250kg:	290-550	(290-550)
250-320kg:	500-600	(500-600)
320-370kg:	580-700	(580-700)
370kg et +:	650-800	(650-800)
assimilés: 180-250kg:	610-765	(610-765)
250-320kg:	740-890	(740-890)
320-370kg:	640-1040	(640-1040)
370kg et +:	990-1190	(990-1190)
C.d.p.: 180-250kg:	790-940	(790-940)
250-320kg:	990-1140	(990-1140)
320-370kg:	1175-1275	(1175-1275)
370kg et +:	1275-1375	(1275-1375)

b) Bétail de boucherie

Vaches		**prix au kg**
fabrication:	1,10-1,45	(1,10-1,45)
50%:	1,60-1,80	(1,60-1,80)
55%:	1,80-2,20	(1,80-2,20)
assimilés:	2,30-2,60	(2,30-2,60)
cul de poulain	2,80-3,10	(2,80-3,10)
Taureaux		
55%:	1,70-1,80	(1,70-1,80)
60%:	2,00-2,20	(2,00-2,20)
assimilés	2,90-3,10	(2,90-3,10)
cul de poulain	3,00-3,50	(3,00-3,50)

Légère hausse vaches en ordre, calme jeunes bêtes maigres.
Prochain marché: 14 décembre 2012

BRUGES

05/12/2012

Nombre: 1.226

Taureaux	**Prix au kg sur pied**	
c. d. poulain <24 m & 650 kg:	3,24-3,37	(3,19-3,32)
c. d. poulain >24 m & 650 kg:	2,71-2,96	(2,66-2,91)
assimilés:	2,52-2,77	(2,47-2,72)
bonne conformation:	1,97-2,22	(1,92-2,17)
60%:	2,00-2,09	(2,00-2,09)
55%:	1,96-2,01	(1,96-2,01)
Holstein:	1,74-1,89	(1,74-1,89)
Vaches		
cul de poulain label (-78 mois)	3,04-3,19	(2,99-3,15)
cul de poulain:	2,81-3,01	(2,76-2,96)
assimilées:	2,48-2,58	(2,43-2,53)
bonne conformation:	2,18-2,43	(2,13-2,38)
55%:	1,60-1,85	(1,60-1,85)
50%:	1,35-1,50	(1,35-1,50)
fabrication:	1,13-1,28	(1,13-1,28)
Génisses		
cul de poulain:	2,98-3,28	(2,93-3,23)
assimilées:	2,76-2,91	(2,71-2,86)
bonne conformation:	1,93-2,33	(1,88-2,28)
ordinaires:	1,53-1,73	(1,53-1,73)

Apport moindre, hausse pour taureaux, vaches et génisses (cdp, assimilés et bonne confirmation).

CARCASSES DE GROS BOVINS

Sem. du 26 novembre au 02 décembre 2012

Taureaux	A - S2	497,63	(495,44)
	A - S3	458,86	(457,23)
	A - E2	447,03	(443,68)
	A - E3	424,01	(422,06)
	A - U2	381,82	(380,20)
	A - U3	361,77	(359,63)
	A - R2	341,85	(340,67)
	A - R3	321,92	(320,65)
	A - O2	321,94	(318,95)
	A - O3	311,78	(309,27)
Vaches	D - R2	330,18	(328,69)
	D - R3	321,34	(319,69)
	D - O2	298,76	(296,58)
	D - O3	288,66	(287,07)
	D - O4	288,19	(285,66)
	D - P2	261,51	(258,88)
	D - P3	247,41	(244,96)
Génisses	E - U2	411,50	(410,50)
	E - U3	387,50	(387,50)
	E - R2	344,50	(344,50)
	E - R3	337,50	(337,00)

PRODUITS LAITIERS

05/12/2012

Cotations de la Confédération Belge de l'Industrie Laitière

	Prix par 100 kg	
beurre	349,03	(349,92)
poudre de lait écrémé	276,34	(276,21)
poudre de lait entier	296,20	(298,69)
cheddar	333,00	(333,50)

BIRB

Semaine du 26 novembre au 02 décembre 2012

Porcelets 23kg + supp	43,50	(43,50)
porcs carcasses 100kg	165,10	(170,30)

SAINT-TROND

06/12/2012

Porcelets 20-23kg (€/pièce)	29-32	(29-32)
Truies carcasses (€/kg)	0,80-1,06	(0,80-1,06)

DEINZE - VOLAILLES

05/12/2012

• Poules à bouillir:		
extra lourdes (+ 3,5 kg):	0,66-0,68	(0,68-0,70)
brunes (1,8 à 2,0 kg):	0,32-0,34	(0,32-0,34)
blanches (1,6 à 1,8 kg):	0,28-0,30	(0,28-0,30)
• Poulets à rôtir (1,8 kg):	0,95-0,97	(0,95-0,97)
• Lapins:	2,50	(2,50)

KRUISHOUTEM -OEUFS

11/12/2012

Prix par 100 pièces

Oeufs de poules élevées en cages aménagées

	blancs	**bruns**
Cat.0: 77,50 g	10,51 (10,51)	10,77 (10,77)
Cat. 1: 72,50 g	9,27 (9,27)	9,53 (9,53)
Cat. 2: 67,50 g	8,68 (8,68)	8,92 (8,92)
Cat. 3: 62,50 g	8,09 (8,09)	8,30 (8,30)
Cat. 4: 57,50 g	7,48 (7,48)	7,65 (7,65)
Cat. 5: 52,50 g	6,80 (6,80)	6,92 (6,92)
Cat. 6: 47,50 g	6,13 (6,13)	6,21 (6,21)
Cat. 7: 42,50 g	5,47 (5,47)	5,55 (5,55)
Prix négoce		
XL + 73 g	11,11 (11,11)	11,37(11,37)
L + 63-73 g	9,28 (9,28)	9,52 (9,52)
M + 53-63 g	8,08 (8,08)	8,25 (8,25)
S - 53 g	6,53 (6,53)	6,61 (6,61)

Oeufs de poules élevées au sol

Prix producteurs	**blancs**	**bruns**
Cat. 0: +77,50 g	10,66 (10,66)	10,82 (10,82)
Cat. 1: 72,50 g	9,42 (9,42)	9,58 (9,58)
Cat. 2: 67,50 g	8,83 (8,83)	9,03 (9,03)
Cat. 3: 62,50 g	8,52 (8,52)	8,72 (8,72)
Cat. 4: 57,050 g	8,05 (8,05)	8,20 (8,20)
Cat.5: 52,50 g	6,95 (6,95)	7,07 (7,07)
Cat. 6: 47,50 g	6,28 (6,28)	6,36 (6,36)
Cat. 7: 42,50 g	5,62 (5,62)	5,70 (5,70)
Prix négoce		
XL + 73 g	11,26 (11,26)	11,42 (11,42)
L + 63-73 g	9,43(9,43)	9,63 (9,63)
M + 53-63 g	8,65(8,65)	8,80 (8,80)
S - 53 g	6,68 (6,68)	6,76 (6,76)

BRUXELLES

Sem du 06 au 12 décembre 2012

	Prix livré usine €/tonne	
Blé panifiable	277,00	(282,00)
Blé fourrager	268,00	(272,00)
Escourgeon fourr	250,00	(254,00)

SYNAGRA

11/12/2012

	Prix livré usine €/tonne	
Blé standard	244,00	(247,00)
Escourgeon fourrager	226,00	(229,00)
Maïs indigène	239,00	(241,00)
Maïs humide 30%	161,00	(162,50)
plus ou moins €/t /% humidité	4,00	(4,00)

MATIERES PREMIERES ALIMENTATION BETAIL

05/12/2012

Prix par 1000 kg en vrac hors TVA, départ négoce

Pulpes sèches bett. 8mm France	240,00	(239,00)
Luzerne 16% pellets 6mm France	-	(265,00)
Tourteau tournesol 28% Argentine	269,00	(274,00)
Tourteau colza 34% Belgique	336,00	(333,00)
Tourteau soja 43% Argentine	459,00	(448,00)
Tourteau soja 44% Hollande	453,00	(445,00)
Tourteau soja 48% OGM contrôlé Brés	485,00	(-)
Tourteau colza 49% Belgique	494,00	(482,00)
Tourteau lin 40% Belgique	-	(-)
Glutenfeed maïs 22% EU	277,00	(275,00)
Manioc Thaïlande	-	(-)
Mélasse cannes	194,00	(194,00)

CHICAGO

04/12/2012

1ère col.: en cents/boisseau pour les céréales (1 boisseau = 27,2 kg en froment; 25,4 kg en maïs) et en $/907 kg pour le tourteau de soja; 2ème col.: prix en euros/tonne.

Froment	838,50	235,04	(247,18)
Maïs	746,50	224,65	(231,02)
Tourteau Soja	447,80	377,10	(373,67)

INTERNATIONAL - OLÉAGINEUX

15/11/2012

Cours des graines oléagineuses et tourteaux sur les marchés mondiaux, en $/tonne.

Soja		
Graines US Cif Rotterdam:	573	(608)
Graines Brésil Cif Rotterdam:	571	(604)
Pellets 47% Arg. Cif FOB:	535	(572)
Pellets 48% Brésil Cif Rotterdam:	560	(596)
Colza		
Graines Europe "00" Cif Hambourg:	611	(619)
Tourteaux 34% Fob Hambourg:	362	(366)
Lin		
Graines Canada Cif. Europe:	660	(670)
Tourteaux 41% Belgique:	554	(548)

POMMES DE TERRE

04/12/2012

Bintje : Marché soutenu, avec peu de transactions observées. L'export se poursuit intensément vers l'Angleterre, mais avec aussi du commerce vers le Sud et l'Est de l'Europe. L'industrie belge temporise, et toutes les usines ne sont pas clairement aux achats. Le gros des transactions observées s'établit entre 24,00 et 25,00 €/qt (tout venant, vrac départ, hors TVA, min. 60 % 50 mm+, min. 360 g/5 kg PSE). On signale des transactions à prix moindres ainsi qu'à des prix plus élevés. Pour livraison retardée (janvier / février) les prix varient entre 25,00 et 27,50 €/qt (avec ces jours ci, plus de transactions à 25,00 €/qt). Autres variétés industrielles : Fontane, Challenger, Innovator, Ramos, Agria : très peu de transactions. Prix soutenus entre 25,00 et 26,00 €/qt. Plant de Bintje: plant d'origine néerlandaise, classe A, rendu mars 2013, par 5 tonnes, en sacs, hTVA: peu de commerce et peu de demande : - calibre 28-35 mm: 62,00 – 64,00 €/100 kg ; - calibre 35-45 mm: 36,00 – 39,00 €/100 kg

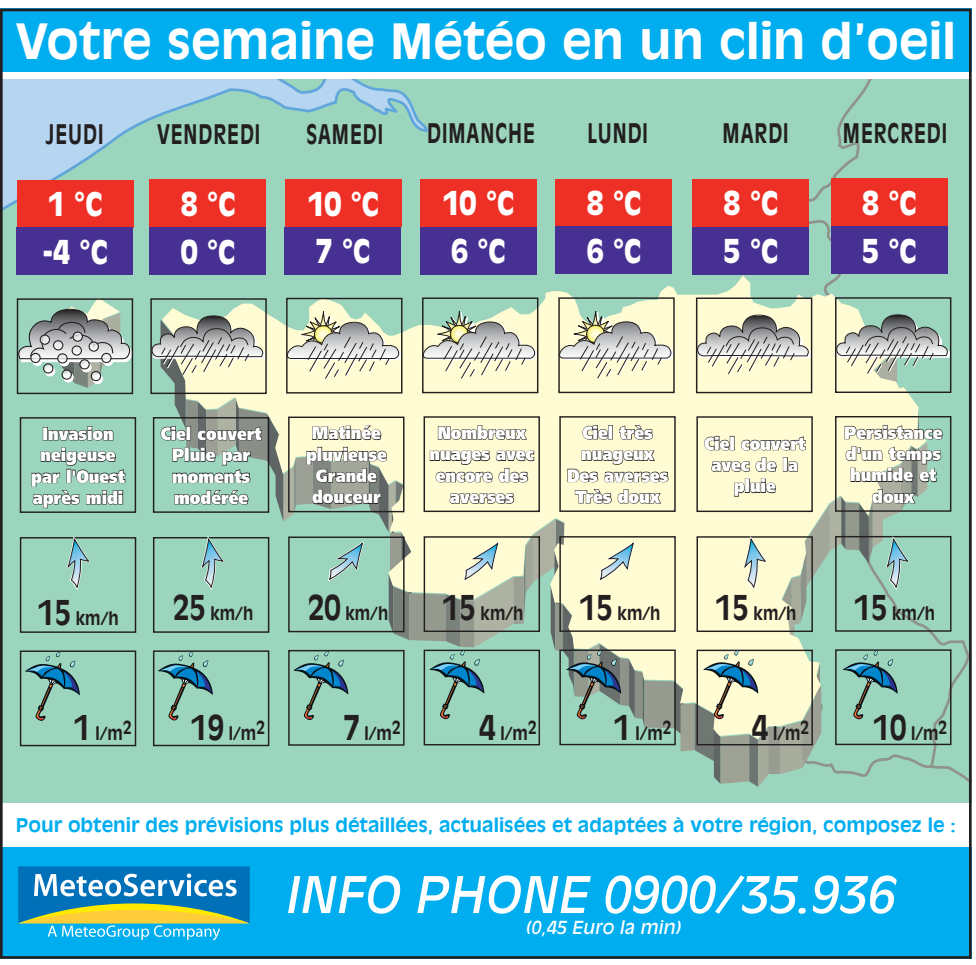

Réponse bureau du journal

Il arrive dans certaines petites annonces qu'au lieu d'un numéro de téléphone, vous trouviez la mention "Réponse au bureau du journal" ou "écrire au bureau du journal" ou encore les abréviations "RBJ" ou "EBJ". Si vous souhaitez répondre à une telle annonce, adressez votre courrier à PleinChamp en faisant clairement figurer sur l'enveloppe la mention "réponse à l'annonce n° ....". Nous la transmettrons alors -sans l'ouvrir- à l'auteur de l'annonce

Pour une pub dans
Pleinchamp
pub@fwa.be
ou Bernard Kersten au 081 60 00 60

FÉDÉRATION WALLONNE DE L'AGRICULTURE (FWA)

JEUDI 13 DECEMBRE

SL ANDENNE HUY: à 20h, aux Assurances Laduron, avenue Roi Albert 104 à Andenne, réunion d'informations «Future Pac 2014-2020» par Alain Masure, Directeur du Service d'Etudes.

SL LIBRAMONT PALISEUL: à 19h30 à l'Institut Saint-Joseph de Libramont. Séance d'information «Natura 2000» par Didier Vieuxtemps, Conseiller au Service d'Etudes de la FWA.

VENDREDI 14 DECEMBRE

SL JODOIGNE: à 20h au Château Pastur à Jodoigne. Séance d'information «L'évolution des revenus par spéculation » par Michel Mathieu, responsable du CGTA et «les actualités agricoles: PAC et autres» » par Alain Masure, Directeur du Service d'Etudes de la FWA.

SAMEDI 15 DECEMBRE

SL THUIN CHÂTELET: à 19h30, souper au restaurant Coté Terroir à Gozée. Réservation au 071/229.000 Catherine Dupont

MARDI 18 DECEMBRE

SL LENS ENGHIEN: à 19h30, à la salle communale de l'Hôtel de Ville de Lens, place de la Trinité, séance d'étude. Thème: «Nouvelle réglementation Pac et budget 2014-2020» par Alain Masure, Directeur du Service d'Etudes

MERCREDI 19 DECEMBRE

SL HERVE AUBEL: à 20h au Charme Chambertin à Clermont, séance d'études «le paquet lait, une réponse?» par José Renard, Inspecteur général au département des politiques européennes.

JEUDI 20 DECEMBRE

SL LIBRAMONT PALISEUL: à 19H30 à l'Institut St-Joseph, 11 rue de Bonance à 6800 Libramont. Séance d'information «Marché laitier» par Alain Masure, Directeur du Service d'Etudes de la FWA.

FÉDÉRATION DES JEUNES AGRICULTEURS (FJA)

VENDREDI 14 DECEMBRE

FJA SENEFFE: Election du Comité de Section Locale à 20h à la Taverne Le Central, Place Lambert Schiffelers 7 à 1400 Nivelles.

FJA WAREMME: Election du Comité de Section Locale à 20h à la Campagnarde, Grand Route 482 à 4347 Fexhe-le-Haut-Clocher.

FJA HOUFFALIZE-VIELSALM: Election du Comité de Section Locale à 20h à l'Autrucherie Salmienne, Rue du Vivier 3 à 6690 Rencheux.

SAMEDI 15 DECEMBRE

FJA MONS-QUIEVRAIN: «Bal des Saints Acte III» à partir de 21h30 à la Maison du Peuple, Place Defuisseaux 5 à 7080 Frameries (voir encart)

VENDREDI 21 DECEMBRE

FJA SOIGNIES: Election du Comité de Section Locale à 20h au Cercle Saint-Martin, Rue du Moulin 15 à 7062 Naast.

FJA NAMUR SUD: Election du Comité de Section Locale à 20h à la Salle Les Clématites, Rue Nestor Pierard 3 à 5330 Maillen.

SAMEDI 22 DECEMBRE

FJA PROVINCE DE NAMUR: crèche vivante rue de Fer de Namur de 10h à 15h. programme: dégustation de viande et distribution de lait et vin chaud.

FJA GEMBLOUX : «Soirée Neige» à la Ferme du Grand-Manil à St-Germain.

MARDI 25 DECEMBRE

FJA CINEY: Traditionnelle Soirée de Noël à la Salle Cécoco de Ciney. (voir encart)

LUNDI 31 DECEMBRE

FJA FOSSES-LA-VILLE: Réveillon de la Saint-Sylvestre en la salle des fêtes de l'Abbaye de Brognes à Saint-Gérard. (voir encart)

FJA MONS-QUIEVRAIN: Car pour le réveillon au CEVA à Ath. Différents arrêts: 18h chez M et Mme Delbeke (7120 Haulchain), 18h30 chez M et Mme Delmotte (7080 Sars-La-Bruyère), 19h chez M et Mme Beke (7350 Hensies), 19h45 arrivée au CEVA à Ath. Possibilité de parking à chaque arrêt. Retour fait dans le sens inverse au départ. Le prix comprend le car et l'entrée à la soirée + le repas. Renseignements et réservations par téléphone: Elodie (0477/84 66 93).

UNION DES AGRICULTRICES WALLONNES (UAW)

Voir pages de l'UAW

DIVERS

VENDREDI 14 DECEMBRE

JAMBLINE (ROCHEFORT): à 13h30 chez Bernard Convié, rue Jambjoule, 2, formation herbagère Unab: «place de l'herbe dans l'alimentation animale». Inscription: laspina.unab@gmail.com ou 0487/34.60.78.

SAMEDI 15 DECEMBRE

LESSINES: à 19h, Salle St Roch, rue des Patriotes, 3, souper de St Eloi du comice agricole et de l'amicale des entrepreneurs. Inscriptions: 0478/43.61.66 – 0477/44.21.05

PIPAIX: à 19h30, restaurant Le Romantik, souper de St Eloi du comice de Leuze-Peruwelz. Prix: 55/60 €, boissons comprises. Inscriptions: F. Delbecq 069/67.11.52

MARDI 18 DECEMBRE

OUFFET: à 20h, à l'Institut Libre du Condroz, soirée d'étude de l'AREDB et du Comice du Condroz liégeois et du Ceta de Comblain Fairon: intérêt du Protiwanze, coproduit de la fabrication du bioéthanol, en alimentation bovine

MERCREDI 19 DECEMBRE

HAVERSIN: à 9h30, salle de la traversée, route de Barvaux, journée d'étude sur les semences de céréales et prairies en bio. Inscriptions obligatoire auprès de Bioforum, 081/390.686, benedicte.henrotte@bioforum.be

JEUDI 27 DECEMBRE

LIBRAMONT: AREDB, visite de ferme chez Eric Coheur à Fooz. Départ du car (gratuit) à 9h45 à Walexpo. Inscription obligatoire chez Christian Henquinet, 0496/266.947

VENDREDI 28 DECEMBRE

SUD LUX: AREDB, visite de fermes chez Wera frères (Couthuin), engraissement de taureaux et chez Jean-Marie Wilmet (Flostoy), élevage BBB. Infos: 063/44.44.69 ou 0478/332.578

La FJA de Fosses-la-Ville

A le plaisir de vous convier à son

RÉVEILLON DE LA SAINT-SYLVESTRE

Lundi 31 décembre 2012

En la salle des fêtes de l'Abbaye de Brognes à Saint-Gérard à partir dès 19
Traiteur : Le Terminus de Bauche (Yvoir).
Le prix du repas, de la soirée et des boissons s'élève à :
- Membres FJA de Fosses-la-Ville : 70 euros
- Membres des autres FJA : 75 euros
- Non-membres : 80 euros
- Soirée uniquement (à partir de 23h30) : 30 euros.

Réservations jusqu'au 21 décembre auprès de Libert Marie-France : 0476 77 90 84.
Paiement sur le numéro de compte suivant : 103 - 0143898 - 18 en mentionnant votre nom, prénom, membre/non membre
Ou les vendredis 14 et 21 décembre au café «Les arcades» à Bioul, de 20h à 21h.
(ATTENTION : Les réservations non payées pour le 26 décembre seront automatiquement annulées).
Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou d'accident.

La FJA de Ciney

A le plaisir de vous inviter à sa

TRADITIONNELLE SOIRÉE DE NOËL

Qui aura lieu le

Mardi 25 décembre 2012

A la Salle Cécoco de Ciney
Animation Sono DAX - Tenue de cocktail exigée
Le comité se réserve le droit d'entrée et décline toute responsabilité en cas de pertes, vols ou accidents

La FJA de Mons-Quievrain

A le plaisir de vous inviter à son

BAL DES SAINTS ACTE III

Samedi 15 décembre 2012

A partir de 21h30 - Maison du Peuple, Place Defuisseaux 5 à 7080 Frameries - Tenue de BAL exigée ! PAF : Membres 6 euros - Non-Membres : 7€ euros - Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou d'accident. Interdits aux moins de 16 ans. Le comité se réserve le droit d'entrée.

Chronique syndicale radio

Mardi 18 décembre
sur La Première après le flash de 20h

Didier Vieuxtemps fournira aux auditeurs toutes les informations utiles sur l'enquête publique Natura 2000

NÉCROLOGIE

Monsieur François MANTANUS, époux de Margot POLARD
Né à Awans le 1er juin 1931 et décédé à Haine-St-Paul
le 4 décembre 2012

***

Madame Gabrielle MAES, veuve de René DE GENDT
Née à Beveren le 20 novembre 1915 et décédée à Gosselies
le 8 décembre 2012
La défunte est la mère de Simone Félix,
membre honoraire du CD UAW.
Rue de la Glacerie 330 à 6180 Courcelles

***

La Fédération Wallonne de l'Agriculture ainsi que Plein Champ présentent leurs sincères condoléances aux familles

EMPLOI

SRA

Le Service de Remplacement Agricole La Frasnoise

Recherche **1 Agent pour travailler dans les fermes**

- *Connaissance de la traite, de l'élevage bovin …,*
- *Etre titulaire du permis B et avoir un véhicule ;*
- *Habiter la région ;*

Les candidatures doivent être envoyées à:
SRA La Frasnoise
Chemin de Maubray,1 / 7910 Arc-Wattripont / 0496/65.53.29
brigittewargnies@hotmail.com

9998217/50|2|HT

En route pour l'Expo Cofabel

Bienvenue à tous dimanche 16 décembre de 13.30 h à 18 h à Erps-Kwerps

Boisson de bienvenue offerte

Prix "action"* sur une large gamme de tracteurs:

JOHN DEERE

- Des conditions attractives sur la série de tracteurs étroits 5 GF en équipement Pro
- Action prix nets:
  - 6125 M (132 cv max.) : € 49.990
  - 6150 M (158 cv max.) : € 61.500
  - 5080 M (88 cv max.) : € 31.990**
  - 5090 R (98 cv max.) : € 39.990
- Des conditions de lancement exceptionnelles sur le modèle 6170 M Pro
- Des Packs Pro gratuits sur les 6105 R, 6140 R et 6210 R (avantage jusqu'à € 7.500)
- L'AutoTrac Ready sur toute la série 6 R à moitié prix (votre avantage € 1.960)
- Une remise supplémentaire sur les modèles 7230 R Pro & 7280 R Pro avec transmission à variation continue

Pour de plus amples renseignements concernant toutes ces actions,
rendez visite à l'Expo Cofabel ou contactez rapidement votre agent local.

* Prix "action" hors TVA, sans reprise et valables jusqu'au 28 décembre 2012.
** 5080M 2RM disponible à partir de € 25.999 hors TVA (frais de livraison, reprise et attelage non compris)

Cofabel

Peperstraat 4A - 3071 Erps-Kwerps
Tél. : 02 759 40 93 - Fax. : 02 759 99 28 - E-mail : Info@cofabel.be

JohnDeere.be

MATERIEL

Tractoren + onderd. occasie Case IH 20-200 pk Case International dealer Jo Smeets Moelingen. www.smeetsservice.com 0475/548.791 (167)

Nettoyage étable tous genres, prix fixe, spécialiste bovins et poules pondeuses. 0477/693.791 (1524)

A v. tapis roulant L8,20m sur chariot pneumatique moteur 380 révisé total matériel robuste sacrifié 550 Eur. 0474/371.180 (1587)

A v. cse cess activité pièces rechanges neuves pour abreuvoirs La Buvette F9-S4-Lac5-Lac55-Stlacho-Caldolac; 14 lanières nylon double épaisseur; 18 colliers 3 réglages pour ch Hol; 3 poulies angle évacuateur Safiz Melotte chaîne carrée. Remise 30%/tarif of. 063/433.166 (1661)

A v. tonneau à lisier 6000L Joskin; dérouleuse de balles rondes Goweil; bac désileur Redrok. 080/862.039 0497/730.345 (1688)

A v. double andaineur parfait état Kuhn 7301 de 2003; semoir engrais Vicon Roto Flow RSXL 3000L av bâche. 0475/832.658 (1690)

A v. grue Case 788 pneu 18T+3 bacs; bobcat New Holland L553 larg 1,6m; Inter 624 2rm; rampe alu 7T; bac téléscopique JCB Manitou; Case 956XL; désileuse pailleuse Jeulin; bac inclinable pour attache Verachtert; désileuse distributrice; tracteur tondeuse. 0472/494.916 (1698)

A v. salle de traite 8 places équipée Westfalia+ 2 Dac+ 2 silos+ 120 colliers. 0495/237.253 (1716)

A v. pulvérisateur Hardi 2400L 24m ty ct ok bon état 1994. 019/322.152 0474/290.359 (1730)

A v. semoir à grains Amazone 400 Eur; barrière avec mangeoire galv +/-4m 150 Eur; racleur Rabaud 100 Eur. 0497/771.837 (1731)

A v. distributeur engrais centrifuge Lely et Zaga en bon état; +/- 600 briques valise. 069/859.114 (1736)

A v. Massey Ferguson 6480 Dyna 6 année 2007 155cv en très bon état. 0478/532.108 (1745)

A v. Deutz Agrotron TTV 620 année 2009 170cv 1800h relevage+prise de force avant, prix 75000 Eur TVAC. 080/410.150 (1746)

A v. IHC733 AS 4x4 avec chargeur frontal et cabine. 080/410.150 (1747)

A v. bétaillère 2 bêtes 400 Eur soc double cœur renforcé 12 pièces; chisel n°59RABCG41 5 Eur la pièce. 085/512.891 (1748)

A v. distributeur Vicon pour le sel 1500L buse courte inox ouverture hydraulique. 0477/907.680 (1749)

A v. 7 barrières pr biomaîtriser av poteaux coulissants; installation pr poulets engraissement 3 lignes alimentation; 4 abreuvoirs Dehage 25m + ventilateur; 12 cages gestation galva pr porcs. 0495/624.679 (1750)

MATERIEL (CHERCHE)

Tract Ford tts séries aussi série 40 boîte SL ou SL Dual, MF séries 100 à 600, Fiat 65-66 à 80-66, 115-90 à 180-90; N-H boîte méca; Deutz 6806, 6807, 7206, 7207; moiss-bat New Holland 1540 à 1550 S, 8070; pelles sur pneu Hitachi et Daewoo; bull Volvo et Cat. (aussi en panne ou brûlé). 011/37.60.73.-0496/38.72.22 - awoutersexport@skynet.be. (1490a)

Cherche tracteur Porsche 4 cyl, donne 5000 Eur. 0485/104.904 (192)

Cherche toutes machines agricoles occasion: tracteurs, moiss-batt, presses, charrues, semoirs, etc. 0048 501456753 (1508)

Paie cash écrémeuses refroidisseurs. 04/387.66.99 (1710)

Cherche acheter bon état cuve à lait 200-250L sur roue; pompe à vide si possible QFL certifiée. 0478/606.192 (1727)

A v. pulvé Delvano 800L 15m ouverture rampes et tronçons électriques TBE modèle SuperDD. 0479/313.532 (1738)

A v. charrue 4 socs non-stop Kverneland; châssis de rem 5,5m fine roue pour Inter. 0475/825.542 (1739)

BOVINS

A v. génisses HF Pie N ou Pie R pleines ou vêlées libres IBR de l'Allemagne et génisses de 3-20 mois pour l'élevage ou transplantation d'embryons inscrit ou NI statut I4, brunes suisses et Fleckvieh. 0476/457.347 (379)

A v. taur BBB 20 à 24 mois insc I3 apte à saillir hors orig conv pour croisement. 060/411.108 (1652)

A v. cse consang taureau Blond Aquitaine 4 ans inscrit statut I2 descendance visible. 081/400.334 (1689)

A v. 5 tx de 11 à 15m orig. Adajio, Dart. Specimen, Heroique Indem. 6 tares gros format rég Nam 0495/998.345 (1694)

A v. génisses PN vêlage déc-janv I2D; foin 1e et 2e coupe. 0478/767.315 (1711)

A v. cse cess vaches génisses pleines BBB I2. 061/213.128 ap 18h (1728)

A v. 4 tx de saillie I3 de 20 à 24 mois ayant pâturé (068). 0477/999.214 (1743)

A v. un lot de génisses pleines BBB culardes très bonne conformation statut I3 indemne de BVD et IBR région Vielsalm. 080/418.695 (1744)

AUTRES ANIMAUX

A v. porcelets pur Pietrain. 085/235.964 (1717)

A v. étalon noir 6 ans attelé pr le débardage prix 1000 Eur. 0496/524.042 (1740)

FOURRAGES

A v. drêches de brasserie. Préat Montignies-le Til. Agréation GMP 04-047. 071/561.882-0475/439.671 (1303)

A v. paille livrée Belgique et GDL. 0032 498501568 (1074)

A v. paille française, ray-grass, foin, préfané, 1er choix, sous abri, rendu. 0472/981.167 (1550)

A v. préfané ballot carré; meuble

Entreprise agricole
HERMAN Patrick
rue d'Orval, 34 6820 FLORENVILLE
Tél. 0496/23.94.30
Épandage fumier & lisier
Aussi à votre service pour :
• fauchage – andainage
• pressage (70x120 – possibilité multiballes)
• transport avec benne TP
• vente de paille, foin et préfané
• labour
• vente de remorques standard tout modèles et sur mesure de 500 à 3500 kg
• travaux divers
9998822O/5012JHT

MARIAGE
NOMBREUSES PERSONNES SEULES ts âges (18-88 ans) cherchent RELATIONS SÉRIEUSES pour vie à 2 avec Belges du monde rural et de toutes régions. Demandez vite la passionnante brochure expliquant comment entrer en contact.
Tél. 00 332 98 55 33 96
CIA
5, rue Goy AA - 29337 - QUIMPER (France)
Ecrivez:
c'est gratuit! et sans engagement!
Site chrétien de rencontres www.unioncia.com
9998882O/410.ot

www.patte-et-sol.be
Patte et Sol
Pédicure Bovine +
Stop Sols glissants
pour une parfaite locomotion
Pascal Hocq
0486/34 58 57
9998774O/0912jht

SCRL AGRIGNIA
9 rue J.B Joannes 4253 DARION
☎ 019/58 87 41 - 0475/28 36 49
Occasion
Bennes 10 et 12 T nouvelle caisse porte hydr., Ova 16T, Krone 8T, Fillion TP 18T
Smaragd 3m80 fixe
Canadiennes 5m & 6m hydr
Outil frontal 5m hydr
Charrue Ovlac 5 socs varilarge,
Croskillette Agrinia 2m50
Contrepoids 1500 et 2500 kg
Faucheuse de refus Joskin 2m75
Matériel neuf de stock
- Herse rotative Frandent 3m roul au choix
- Broyeur Omarv 2m80 déport hydraulique
- Egalsol Rapid frontal 3m
- Poutre décompacteur Agrinia 6 dents
- Croskillettes articulée 3m 1 et 2 rangées
TOUT POUR LE TRAVAIL DU SOL

AGRI-EXPORTS
Jean-Louis TANS propose
Tracteurs
CASE 4240 XL 5205 h 90 ch 1996
CASE CVX 160 2380 h rel av 2008
JD 5515+JD 551 3817h 82 ch 2005
JD 6410 3610 h !!! 2000
JD 6630 TLS 3390 h 2007
JD 6810 TLS 5663 h 1999
JD 6930 TLS + HCS 2775 h 2007
MF 5445 3589 h 2 rm 90 ch 2007
MF 6485 Dyna 6 2243 h 2007
MF 7619 Dyna 6 305 h 2012
Moissonneuses
CLAAS Lexion 430 6m10 2001
JD 9560i WTS 4m80 2005
JD 9660 / 9680 WTS 03/05
NH TX 66 6m10 2006
Rel & pdf d'occ pour JD 6920
Masse de 900 kg pr John Deere
tél. 071/85 47 85
e-mail: jltans@skynet.be

SIMA
SIMAGENA SIMAVIP
75e EDITION
100% innovation
MONDIAL DES FOURNISSEURS DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE
PARIS NORD VILLEPINTE - FRANCE

24 > 28 FÉVRIER 2013
Le rendez-vous mondial de l'agriculture performante et durable
PRÉPAREZ VOTRE VISITE SUR simaonline.com
■ Imprimez votre badge et évitez l'attente à l'entrée du salon
■ Commandez un exemplaire du catalogue des exposants et préparez efficacement votre visite
■ Réservez vos déjeuners au parc des expositions
CULTURE agri CULTURE
SEMAINE MONDIALE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE À PARIS
SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE
50e anniversaire · 23 février > 3 mars 2013
SIMA
75e édition · 24 > 28 février 2013
Pour plus d'information : belgium@promosalons.com - www.simaonline.com

COBEFA
www.cobefa.be
votre partenaire pour la livraison et mise en place de :
- Panneaux de silos (jusqu'à 4.00m)
- Murs de Soutènement (T - L - U)
- Eléments en L avec Talon
- Eléments de coin
EFA BETON
Linteweversstraat 7 7780 Komen T.056-554853 F.056-554852 info@cobefa.be

Lisiers et jus de purin + Engrais liquides.
Eaux pluviales, blanches, vertes, brunes, etc...
AUGMENTEZ VOS CAPACITES DE STOCKAGE AVANT L'HIVER
Délai: 2 à 3 semaines
CITERNES SOUPLES JUSQU'À 1.000.000L
9998820O/4812jht
EUFOR
EUFOR INTER
Am Hertogenwald, 7
B-4700 EUPEN
Tél. : 087/63.23.00
Gsm : 0475/62.64.84
Fax : 087/63.23.01
www.euforinter.be
info@euforinter.be
LABARONNE
CITAF
Ingénierie de la Citerne Souple

de cuisine bas prix; chargeur batterie pour Clark paille foin. 0475/682.482 (1732)

A v. foin en petits ballots pour moutons ou chevaux ou autres de 15kg. 071/729.333 à midi ou le soir (1733)

A v. foin pt ballots +/- 17kg 3 Eur; boule ronde +/-250kg 50 Eur; préfané 650kg 50 Eur; piquet fer ou béton; bac fer prairie 2000L. 0476/635.015 (1742)

A v. racine chicon conventionnel + bio pulpe surp 30%ms humide radicelle cube foin + préfané bio Mons Rance Couvin Philippeville + pdt 30T bio. 0033 684967337 (1751)

IMMOBILIER

Urgent: cherche hangar à louer de 1000 à 3500m2 dans Hainaut. 0474/411.982 (1684)

Particulier vend un lot de très bonnes terres agricoles de 13ha2075 à un prix à convenir. Terres libres d'occupation au 01/12/2012. Région Mettet-Graux.

Prises de contact au 0477/357.751 ou 071/799.772 après 19h (1718)

EMPLOIS

Homme 36 ans désire rencontrer femme sérieuse. 0477/953.024 (1735)

RENCONTRE

Jeune homme 48 ans célibataire cherche femme agricultrice avec ferme ou entreprise agricole ou autre. Tél le soir 04/286.19.47 entre 21 et 22h 0478/087.370 (1708)

DIVERS

Tonte moutons et vaches. Achète moutons et laine, prix d'usine. Tél. 0495/836.498 (013)

Votre haie du pays à b prix! plants hêtre vert àpd 0,5 Eur, hêtre rouge àpd 1,20 Eur, charme àpd 0,6 Eur, aubépine 1m=0,6 Eur, ligustrum àpd 0,6 Eur; plants àpd 0,6 Eur: érable vert ou rouge, aulne, bouleau, berberis, châtaignier, marronnier, néflier, noisetier vert ou rouge, frêne, noyer, pommier, peuplier, merisier, prunelier, chêne, cassis, robinier, tulipiers, framboisier, saule, sorbier, tilleul, orme, etc. + fruitiers, bambous, hortensia… 0498/666.825 fax 0801/786.428 www.pepphl.be (1224)

Votre haie du pays: arbustes à fleur àpd 2 Eur! amelanchier, catalpa, cornouiller, fusain, forsythia, pluie d'or, mahonia, bourdaine, gros rouge, églantier, sureaux, seringat, symphorine, lilas, tamarix, boule de neige, etc. rosiers, arbres d'ornement, thuyas 80cm à 2m25, cyprès bleus, thuays jaunes, lauriers, àpd 6 Eur, pyracantha, buis àpd 1,5 Eur!, if (taxus), leylandi, photinia, houx, rhodos. Pour talus: lierre, cotoneaster, genév, pins nains. 0498/666.825 (1225)

Nettoyage étable tous genres, prix fixe, spécialiste bovins et poules pondeuses. 0477/693.791 (1525)

Cherche quota betteraves. 0491/100.981 (1639)

A v. droits de prime unique. 0476/026.602 (1654)

Cherche quota vaches allaitantes. 0472/106.736 (1655)

Cherche droits de prime unique 0472/106.928 (1659)

Déstockage avant hiver, prix chocs sur pots & mottes p haie! Thuyas verts +sieurs variétés; cyprès bleus; Leylandi 80/1m=4 Eur, 1/1m25=5, 1,25/1m50=7, 1,50/1m75=9 1,75/2m=12 Eur, 2m/+=15; lauriers 1/1m20=4 Eur! 2m=8 Eur; rhodos 60/80=9! houx 1m25/+=9 Eur; diverses autres plantes, demandez prix. 0498/666.825 (1691)

A saisir! hêtres rouges (pourpres) p haie: 40/60=1,2 Eur, 60/80=1,50, 80/1m=2, 1/1m25=2,50! 1,25/1m50=4! rare 1,50/1m80=8 Eur! aubépines 1m=0,6 Eur, 1m25=1 Eur+ div voir www.pepphl.be 0498/666.825 (1692)

Liq p haies & divers, prix super: hêtres verts & charmes (charmilles) 40/60=0,5 Eur, 60/80=0,6, 80/1m=0,8, 1/1m25=1 Eur, 1,25/1m50=1,50 Eur, 1,50/1m80=4 Eur! 1m80/+=6 Eur; if (taxus) 40/70=2,50 Eur; thuyas 40/70=1,25; ligustrums, érables verts & rouges, fruitiers, arbustes à fleurs, arbres ornement, plants p talus & rocailles, thuyas, cyprès, rosiers, etc. voir www.pepphl.be 0498/666.825 (1693)

A v. sàm chêne foncé dressoir 270 meuble 125 table 200 6 chaises paillées salon cuir noisette; cassette bois air propulsé; chambre année 40 parquetée le tout en parfait état à voir Gosselies. 0472/915.796 (1715)

A v. droits de prime unique (12 unités). 087/880.520 le soir-20h(1734)

Cherche quota vaches allaitantes. 0474/251.825 (1737)

A louer région de Namur frigo pour conservation plants de pdt ou autre. 081/214.790 (1741)

A v.180T quota chicorées; plateau à paille 12m. 0472/880.948 (1752)

CUYCKENS
Les outils que la terre préfère

A v. pour compte clients & propre

Tracteurs			
JD 3650	116 ch	9981 h	91
JD 4350	140 ch	6851 h	83
JD 5065 E	65 ch	27 h	12
JD 6210 R	240 ch	200 h	11
JD 6320	100 ch	5790 h	05
JD 6320 + chargeur	100 ch	5277 h	05
JD 6620 TLS	135 ch		06
JD 6810TLS	125 ch	6373 h	99
JD 6820 TLS	135 ch	5400 h	05
JD 6920 TLS	150 ch	4000 h	04
JD 7280 R démo	310 ch	180 h	12
JD 7530 TLS	200 ch	9500 h	07
JD 7530 TLS CS	200 ch	4100 h	07
JD 7720 TLS	200 ch	4385 h	04
JD 7830 TLS	220 ch	1500 h	08
JD 8360 R	360 ch	07 h	12
Deutz 7006	70 ch	9000 h	73
Fendt 816	160ch	14000 h	96
Fendt 818	180 ch	5900 h	06
JCB 185-65	185 ch	6500 h	95
Lamborghini 1056DT	105 ch	8900 h	79
MF 3080	100 ch	8000 h	99
New Holland G 170	170 ch	7364 h	98
New Holland T7.200	200 ch	550 h	12
Zetor 67-11	60 ch	8000 h	75

Moissonneuses-batteuses			
JD 9640 WTS	6,1m	1610 h	02
JD S 670 HM	7,5m	120 h	12
JD S 690i	9,3m	700 h	08
JD T 560	7,5m	154 h	11
JD T 560i HM	7,5m	180 h	11
JD T 660	6,7m		09
NH TX 66	6,1m	2200 h	97
Ceuilleur 6 rangs Capello			08
Ceuilleur 8 rangs Kemper			03
Barres de coupe JD 6,1m à 7,5m			

Matériel betteravier	
Dewulf: débardeuses 6000/6000T/7000	
Gilles: arracheuses AD47-32	97/98

Charrues	
3 socs Steeno	80
4 socs Lemken Opal 140 NS	90
5 socs Lemken Opal 140	92

Herses rotatives	
Frandent 3m	00
Lely 3m	90
Prosol 3m	01

Distributeurs d'engrais	
Amazone 3000 L, 30m	08
Bogballe 2500 L	93
Rauch MDS 921 1100 L	98
Vicon BS 2000 Rotaflow 2000 L	96

Pulvérisateurs	
Blanchard traîné gr. lar. 4500 L 27m	04
Blanchard traîné 2500 L 25m	97
Vicon traîné Manager 2500 L 24m	90
Delvano porté 1000 L 18m	99

Divers	
semoir Nodet VS 3m 19 rgs	82
semoir Nodet GC 3m 19 rgs	89
semoir Accord Optima 6 rgs better.	97
faucheuse-cond. Niemeyer 2m75	01
déchaumeur Horsch Terrano 6m70	01
déchaumeur Baeke 5m	88
Kompaktor Lemken semi-porté 5m	91
télescopique JD 3420 7m 2700 h	06

On engage des mécaniciens !

CUYCKENS s.a.
JOHN DEERE
LEMKEN
rue Roi Albert, 1a - 4280 CRAS-AVERNAS
Tél. 019/51 37 38 - fax 019/51 08 58
www.cuyckens.com
info@cuyckens.com

DEUTZ FAHR
MANITOU
- SAME Silver 95ch 2770h 2008
- DEUTZ Agro. 105ch 4800h 2005
- RENAULT 160-94 7047 h 1994
- Rounder NEW HOLLAND 835
- Groupeur petits ballots
- Pulvé HARDI 1000 L 18m 1991
- Pulvé BEYNE pr pièces
- Pirouette KUHN GF 5001 de 2003

NOUVEAU :
- Citerne 430 L + pompe

ATELIER BROLET sprl
rue du commerce, 3
MESNIL-St-BLAISE
Tél 082/74.54.22

Pleinchamp
HEBDOMADAIRE DE LA FÉDÉRATION WALLONNE DE L'AGRICULTURE

VAN DER VEN
PROFESSIONEEL IN VLOERTECHNIEK

SOLS SYNTHETIQUES
pour la salle de traite
en 3 couches
antidérapant
aussi en rénovation
entre deux traites

MURS
peinture à base d'époxy
sur murs cimentés
ou dalles préfabriquées

RENOVATION
MANGEOIRES USEES

Pour plus d'informations:
VAN DER VEN WALLONIE
Luc CORSTJENS
0486/33.15.96
e-mail: luc.corstjens@skynet.be

9998566 3/0509 plc jht

PHILAGRI SPRL ☎ 071/87.03.20

Tracteurs
- Fendt 515 1999
- Fendt 311 LSA 1988
- Renault Arès 836 2003
- Renault 951 2 RM

Moissonneuses-batteuses
- NH 8080 hydro 5m20 1981

Travail du sol
- Charrues Steeno 4 et 5 corps (4+1)
- Rotative Kuhn HRD 3m

Divers
- Arracheuse Dewulf 3060
- Semoir céréales Nodet à socs 19 rgs
- Semoir Gilles C12 Précis+ 2004
- Pulvé traîné Evrard 4000 L 33m
- Pulvé traîné Tecnoma 3000 L 28m
- Pulvé traîné Rau 2800 L 27m 2001
- Masses (+/- 350 kg) pr roues AR 42"

NEUF (de stock ou démo)
- Combiné Amazone (semoir pneu. à disq)
- Outil avant Franquet Synchrospire 3m
- Distributeur Amazone ZAM 1501 (3000 L)

Vente / services / pièces DEWULF

Ets G. L'HOMME s.a 4280 HANNUT
☎ 019/51.33.98 - www.lhomme.be
FENDT

Tracteurs:	1 MF 8250 rel av 210 ch	'04	+ benne TP Maupu
	1 MF 7619 full opt. 190 ch	NEUF	- 1 MF 2725 150 ch '85
	1 MF 6290 rel. av. 135 ch	'02	- 1 Fendt 514 140 ch '94
	1 Fendt Farmer 4S cab. 65ch	'71	- 1 Fendt Farmer 4S 65 ch '72
Neuf (de stock)	2 containers 8m³ (5x2,3x0,75)		- 2 lames à neiges
	1 distributeur Rauch Axis 30.1		
Divers	1 charrue Naud 4 socs RX 422		- 1 charrue Lemken 5 s Varilarge
	1 benne Mam 12 T		- 1 benne Brimont 16 T
	1 big Hermoye type Smaragd 3m		- 1 pulvé Vicon 800 L 16m
	pneus d'occasion 480/70R30		

KRONE
Qualité reconnue et appréciée
Simple et efficace
Faible coût de maintenance

DistriTECH JOSKIN
Tel: 04 377 35 45 – www.distritech.be

Pleinchamp Votre petite annonce dans toutes les fermes de Wallonie FWA

Remplissez LISIBLEMENT cette grille (une case par lettre, une case vide entre chaque mot). Evitez les abréviations incompréhensibles.

Rubrique :

Forfait 3 lignes	6 €
	7,50 €
	9,00 €
	10,50 €
	12,00 €
	13,50 €
Par ligne supplémentaire	1,50 €
cadre	+ 1,50 €
Montant	€
Nombre de parution(s):	X
	€
Réponse au bureau du journal	4,00 €
Facture	2,50 €
Total :	€

Nom : ..... Prénom : .....

Rue : ..... n° .....

Code postal : ..... Localité : .....

Téléphone : .....

TVA (si facture) : ..... Date et signature : .....

Comment payer?
Anticipativement:
- ☐ par chèque joint à l'annonce (les chèques sont toujours acceptés). Pas de pièces de monnaie dans les envois.
- ☐ par virement libellé au compte: Iban BE66 1030 1188 0043 - Bic: NICABEBB (joindre la preuve de paiement)

A envoyer à: **PLEIN CHAMP**
(Petites Annonces)
Chaussée de Namur 47 - 5030 GEMBLOUX

Les versements anticipés d'impôts sont encore plus intéressants en décembre.

Le versement anticipé vous **évite les majorations d'impôts**, comme tout le monde, vous le savez. Mais le VAI +, la formule de Prêt de Versements Anticipés d'Impôts du Crédit Agricole, vous permet aussi de **diminuer les mensualités**. Grâce au VAI +, vous étalez votre remboursement sur les 12 mois de 2013. En plus, **nous nous occupons de tout** : plus de tracas administratifs, la sécurité d'être à temps et la déduction fiscale des intérêts. Le VAI +, n'hésitez plus, **c'est en décembre** dans toutes nos agences.

Vous souhaitez en savoir plus ? Rendez-vous avant fin décembre dans une agence du Crédit Agricole.

www.credit-agricole.be

Crédit Agricole
BANQUE & ASSURANCES